

Publié le 15 avril 2014.  
Dernière modification : 18 mai 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (SFFC)(1920-1930)



Coll. Olivier Galand

Société financière française et coloniale  
Siège social, 51, rue d'Anjou. — Le vestibule.

Société an., f. le 12 nov. 1920.

AEC 1922-65 — Société financière française et coloniale, 96 bis, bd. Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société an., f. le 12 nov. 1920, 10 millions de fr. en 20.000 actions de 500 fr. libérées de 125 fr.

Objet. — Toutes opérat. financières, industrielles, commerciales, minières, agricoles, mobilières et immobilières, faisant partie de l'activité d'un établissement financier ; toutes entreprises de travaux publics ou de transport.

Conseil. — MM. O[ctave] Homberg [1876-1941], Ed[mond] Raoul-Duval <sup>1</sup>, G[eorges] Provôt [marié à la demi-sœur d'Octave Homberg qu'il côtoyait dès avant guerre au conseil des Salines de Djibouti], H. de Ganay<sup>2</sup>, Ch. Faure [nég. à Bordeaux], R[obert] Gompel [Paris-France, Paris-Maroc...], G[eorge] Johnston <sup>3</sup>, R[aymond] Philippe [Lazard], D. Weill [Lazard].

---

Pol Bruno,  
*La saga des Giscard,*  
Ramsay, déc. 1980

### CHAPITRE III OCTAVE HOMBERG : LE CRÉATEUR D'HÉRITAGE

[...] En septembre 1905, [Octave Homberg] demande sa mise en disponibilité pour effectuer une mission économique en Extrême-Orient. Séduit par l'Indochine, il entre bientôt comme secrétaire général à la Banque de l'Indochine « pour appliquer les idées de son rapport » explique-t-il dans ses mémoires, *les Coulisses de l'histoire*. Octave Homberg ne tarde pas à juger trop timorée la politique financière du directeur de la Banque de l'Indochine Stanislas Simon. [...]

---

<sup>1</sup> Edmond Raoul-Duval (1862-1932) : fils du député Raoul-Duval (1832-1887). Neveu de Fernand Raoul-Duval (1833-1892), co-fondateur des Mines d'Albi (charbon). Cousin de René Raoul-Duval, président des Mines d'Albi, administrateur des Mines de zinc de Guergour, etc. Et de Charles Raoul-Duval, administrateur de la Société commerciale du Laos. Marié à Valentine Johnston (ci-dessous). Père de, entre autres, Jean Raoul-Duval (1894-1978), vice-président-directeur général adjoint des Docks et entrepôts du Havre, administrateur de la Société du Haut-Ogooué (SHO) et de la Havraise Indochinoise, marié à Suzanne de Billy, fille du diplomate Robert de Billy et nièce de l'ingénieur des mines Édouard de Billy (directeur de Mokta, administrateur de Gafsa, etc.). Administrateur de la Société industrielle et agricole de Pointe-à-Pitre.

<sup>2</sup> Probablement Hubert de Ganay (1888-1974) : fils de Jean de Ganay, président de la Société pour l'encouragement des races de chevaux, ancien administrateur des Charbonnages de Kebao et de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, et de Mme, née Berthe de Béhague. Administrateur de la Société Adria (peintures)(1912), membre du conseil de surveillance de la Banque française de Paris (Bocquin, Colivet et Cie), administrateur Le Jouet de France (1917), des Établissements A Gasseau et Cie (commerce de boucherie et de charcuterie)(1924).

Marié à Rosita Bemberg, héritière des Brasseries Quilmès.

Les représentant après la Seconde Guerre mondiale aux Brasseries du Nord-Marocain.

Frère aîné de Jacques de Ganay (du Crédit mobilier français), de Bernard de Ganay, administrateur des Hauts-Plateaux indochinois, et de François de Ganay (Société du Louvre, Agricole du Gabon...).

<sup>3</sup> George Johnston (1879-1972) : fils de Nathaniel Johnston (1836-1914), ingénieur des mines, négociant en vins de Bordeaux, conseiller général et député de la Gironde, et de Marie, princesse Caradja. Demi-frère de Valentine Johnston, mariée à Edmond Raoul-Duval (ci-dessus) ; de Raoul Johnston (1870-1915), grand propriétaire dans le Médoc, président des Mines d'Albi et administrateur de Gafsa, auquel il succèdera au conseil des Phosphates de l'Océanie (CFPO) ; d'Alice, mariée à Étienne de Billy, directeur de Mokta-el-Hadidi, administrateur de Gafsa, etc. ; et de Daisy mariée au banquier lyonnais Oscar Cambefort, allié des Mirabaud. Neveu d'Harry Johnston (1848-1918), cofondateur, avec d'autres négociants bordelais, de la Société La Grande-Île, concessionnaire en 1902 de 100.000 hectares à Madagascar. Marié en 1932 à Valentine Guestier, divorcée d'Alfred Schjyler-Schroeder (tous membres de l'aristocratie du vignoble).

A la fin de la guerre, constatant que la succession de M. Villars n'est toujours pas ouverte, il décide d'être le premier chez lui plutôt que le second à l'Union parisienne. Il fonde sa propre banque : la Société financière française et coloniale (SFFC) domiciliée 35, boulevard Haussmann à Paris.

Octave Homberg prévoit un champ d'activités très large pour sa banque : « Ladite société ayant pour objet notamment de faire en France, dans les colonies françaises et dans tous pays étrangers, soit pour son compte soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, minières, agricoles, mobilières et immobilières, toutes entreprises de travaux publics ou de transports par toutes voies, et toutes affaires pouvant se rattacher à ces divers objets et plus spécialement toutes opérations faisant partie de l'activité normale d'un établissement de banque. »

Le capital de la banque est de 5 millions de l'époque divisé en 10.000 actions de cinq cents francs. Pour réunir le capital de sa banque, Octave Homberg n'a pas eu besoin de faire appel à l'épargne publique. La banque Lazard (3.800 actions)[38 %], Octave Homberg (2.000 actions), la société anonyme Paris-Maroc [*< famille Gompel (Paris-France)*] (1.400 actions) contrôlent 72 % du capital. Les autres porteurs sont des négociants havrais [Raoul-Duval] et bordelais [Johnston + Faure].

Société financière française et coloniale investit [23] prioritairement en Indochine. Depuis quelques années, la culture des hévéas progresse de façon spectaculaire et les sociétés coloniales disloquent les petites exploitations traditionnelles, pour créer de grandes plantations [ils ne disloquent pas grand-chose. Ce sont les petits colons qui ont introduit l'hévéa, les grandes sociétés ont pris le relais, pour l'essentiel sur des terres non défrichées]. Cette époque garde le nom de « ruée vers les terres rouges ». Le pionnier Octave Homberg crée à Loc-Ninh une plantation d'hévéas de ce type et attire vers sa société financière les fonds de nombreux spéculateurs. Voici comment il décrit cette période de sa vie : « Sans que je l'eusse recherché le moins du monde [!], je devins brusquement pour la Bourse une sorte de fétiche. On faisait de moi un nouveau Midas qui transformait en or tout ce qu'il touchait. Quand je créais une société on m'arrachait les actions. »

---

Le cousinage entre la Banque de l'Indochine et la SFFC  
in Marc Meuleau,  
*Des pionniers en Extrême-Orient*  
*Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975*,  
Fayard, 1990.

[349] Non contente de dominer le crédit, la Banque de l'Indochine s'appuie sur des alliés pour, au-delà de ses participations directes, étendre son influence d'institution financière. La Société financière française et coloniale, créée en novembre 1920, joue à cet égard le premier rôle. La personnalité de son fondateur, Octave Homberg fils, suffit à résumer ce que fut la Société financière. Très entreprenant, esprit curieux débarrassé des idées reçues, aussi intelligent que dépourvu de scrupules, il profite de ses entrées dans la haute administration où il a exercé les fonctions de diplomate jusqu'en 1906, de ses amitiés politiques qui lui valent de participer à diverses missions financières pendant la Grande Guerre aux États-Unis, à Londres et en Espagne, puis de présider en 1919 la Commission des changes et d'être promu commissaire général de l'Emprunt, ainsi que de ses relations multiples dans les milieux d'affaires grâce à ses origines familiales, à son passage à la Banque de l'Indochine et à sa carrière à la Banque de l'Union parisienne, pour donner une impulsion sans égale à la société qu'il préside, osant des opérations et des alliances qu'une banque privilégiée, institut d'émission, ne saurait s'autoriser.

Administrateur de la Banque de l'Indochine depuis février 1920, il agit en parfaite coordination avec son beau-frère Thion de La Chaume, même si certaines de ses prises de position sur l'insuffisante participation de la Banque au développement de l'économie indochinoise, dans l'industrie tout particulièrement, suscitent bien des agacements parmi ses pairs <sup>4</sup>.

À la fin des années 1920, la Société financière affiche des résultats impressionnants. En quelques années, elle s'est portée aux premiers rangs des institutions financières coloniales, quadruplant ses bénéfices entre 1923 et 1929. À cette dernière date, elle détient une part importante du capital de 23 sociétés indochinoises, 8 sociétés africaines [et malgaches] et 12 sociétés métropolitaines. Octave Homberg cumule à lui seul 45 mandats d'administrateur. En Indochine, la diversité des participations est du même ordre que pour la Banque : plantations d'hévéas, mines, services publics, transports, textile, papeterie, industrie du verre. Un partage des tâches s'effectue entre la Société financière et la Banque : celle-ci met son crédit et sa force de placement à la disposition de la première, tandis que celle-là recherche les investissements intéressants. Lorsque la dépense ne dépasse pas un certain seuil, la Banque se contente d'avancer les fonds nécessaires à l'acquisition du bloc de titres. Dans le cas de montants trop considérables (Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], Société indochinoise des cultures tropicales [SICT]) ou d'investissements stratégiques pour la Banque comme le Crédit foncier de l'Indochine, l'établissement de crédit seconde la société financière en prenant lui-même une part significative des titres <sup>5</sup>. Sans être un instrument docile, la Société financière française et coloniale suit une politique conforme [350] aux vœux de la Banque de l'Indochine. En ne s'attachant qu'aux grands intérêts européens dans la colonie, la société d'Octave Homberg contribue à étendre l'influence de l'institut d'émission parmi ce que Thion de La Chaume et Paul Gannay considèrent comme leur clientèle fondamentale. [...]

---

#### SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

(*La Journée industrielle*, 13 avril 1923)

(*Les Annales coloniales*, 20 avril 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu avant-hier sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, qui s'est soldé par un bénéfice net de 850.867 fr. 95, auquel s'ajoute le report de l'exercice 1921, de 173.760 fr. 56. Le dividende a été fixé à 40 fr. brut pour les actions entièrement libérées et à 17 fr. 50 brut pour les actions libérées d'un quart.

La nomination de M. Maxime Grammont, comme administrateur, a été ratifiée.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a ratifié l'augmentation du capital social de 10 à 20 millions par l'émission de 20 000 actions de 500 fr., et modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

---

*Le Journal des débats,*

qui savait avoir la dent dure envers les acrobates de la finance,  
n'a jamais levé le petit doigt contre Octave Homberg.

Des liens étroits et anciens unissaient en effet le créateur de la SFFC et le journal.

---

<sup>4</sup> Octave Homberg, *Les coulisses de l'histoire, Souvenirs*.

<sup>5</sup> John Murray, *op. cit.*, pp. 137-139 ; AGO de la SFFC.

Fernand Maroni, le responsable de sa page financière, avait été nommé en juillet 1917 membre de la commission des changes présidée par Octave Homberg (*Le Journal des débats*, 8 juillet 1917).

Jean Bourdeau, membre de l'Institut et collaborateur des *Débats*, était marié à la sœur de l'épouse d'Octave Homberg. En 1920, lorsque sa fille convole avec un autre collaborateur des *Débats*, Hubert Morand, les témoins de la demoiselle sont Octave Homberg et le directeur des *Débats* lui-même, Étienne de Nalèche (*Le Journal des débats*, 8 septembre 1920)

SFFC

(*Le Journal des débats*, 23 avril 1923)

### [Généralités]

.....  
Le rapport passe ensuite en revue la situation des affaires auxquelles la Société financière s'est intéressée en France et aux colonies : la Société Rateau\*, dont elle a introduit les actions à la Bourse de Paris ; la Maison F. Ducharne, de Lyon, qu'elle a constituée en société anonyme au capital de 6 millions. La Société financière s'est particulièrement intéressée aux entreprises de production et de distribution d'électricité, qui, après avoir souffert des conséquences de la guerre, peuvent maintenant travailler avec sécurité et doter notre pays d'un outillage indispensable, et dont les actions offrent un placement offrant des perspectives de plus-values. Elle a, notamment, introduit à la Bourse les actions de la Société algérienne d'éclairage et de force\*, filiale de la Compagnie centrale d'énergie électrique, et les actions de la nouvelle Société l'Énergie électrique indochinoise qui a installé à proximité de Saïgon une usine centrale puissante et entièrement moderne.

Le passage du rapport qui concerne l'Indo-Chine est particulièrement intéressant :

« Nous vous indiquions, l'an dernier, l'intérêt spécial que nous portions aux affaires d'Indochine ; cet intérêt n'a pas faibli et s'est étendu à de nouvelles entreprises. Vous savez combien l'étiquette indochinoise est aujourd'hui à la mode dans les milieux financiers. Comme toutes les modes, celle-ci s'explique, comme quelques-unes elle se justifie, comme la plupart aussi elle comporte certaines exagérations. Que la vogue des affaires indochinoises soit justifiée par les progrès constants et merveilleux de ce pays où s'affirme aux yeux étonnés et, malgré eux, éblouis des rivaux les plus enclins à lui dénier ce mérite, le génie colonisateur de la France, cela est certain et ce n'est pas votre conseil, qui s'honore d'avoir à sa tête un ouvrier déjà ancien de la mise en valeur économique de l'Indochine, qui y contredira. Que ce riche pays recèle encore d'immenses possibilités et ne soit presque qu'à l'aurore d'un développement la fois agricole, industriel et commercial, destiné à en faire l'un des éléments les plus importants de l'économie mondiale, cela nous paraît encore certain. Mais, dans la rude réalité, il n'existe pas d'Eldorado qui dispense l'homme du travail acharné qui est la loi de la vie, et les contrées les mieux dotées par la nature ne sont riches qu'en puissance tant que le labeur humain n'a pas fait de cette possibilité la réalité tangible, mobilisable, échangeable, monnayable. De cette vérité première, il résulte que, même en Indo-Chine, le succès ne couronne pas tous les efforts, que le travail et la valeur des ouvriers étant nécessairement inégaux, les entreprises y connaissent également des fortunes diverses. Une des raisons, et non la moins forte, qui pousse le public à acheter des valeurs indochinoises, réside dans le désir où il est de s'assurer une part de bénéfices réalisés en piastres. Beaucoup veulent voir dans cette catégorie de placements une assurance contre la baisse du franc. Nous vous avons dit l'an passé ce qu'avait à nos yeux d'anormal et de choquant une différence de monnaie sous le même drapeau national ; cela ne peut guère être contesté, mais on tente de le justifier par la prétendue

nécessité où serait l'Indochine de conserver une monnaie d'étalon identique à celui de la monnaie chinoise en raison de l'importance du commerce entre les deux pays. Cette raison est spécieuse ; elle ne résiste pas à un examen sérieux. Ou a-t-on vu qu'une différence de monnaie faisait autre chose qu'avantager l'exportation du pays à monnaie bon marché sur le pays à monnaie chère ? Les relations commerciales de la France et de l'Angleterre, sa principale cliente, sont-elles paralysées parce que la France est au régime du franc papier ? Ce qui est incontestable, c'est que la différence de monnaie entre la France métropolitaine et celle de ses colonies dont la mise en valeur pourrait être le plus activement poussée constitue une barrière presque infranchissable pour l'investissement de capitaux français dans de nouvelles entreprises indochinoises.

Le développement de cette belle colonie en souffre certainement, de même que le franc se trouve privé, pour son relèvement vers la parité de l'or, de l'appoint sensible que lui fournirait sur le marché mondial la valeur croissante des exportations de l'Indochine.

Si désirable que reste, dans l'intérêt national, le rattachement monétaire de la colonie à la mère-patrie, nous devons toutefois reconnaître que la forte dépréciation actuelle du franc et le chaos des changes européens rendent présentement très difficile la réalisation d'une réforme qui eût été extrêmement aisée avant la guerre.

Le problème se pose pour y apporter une solution qui concilie tous les intérêts et n'inflige pas à l'Indochine une rançon injustifiée, il faudra sans doute attendre que notre monnaie nationale ait reconquis la fois une plus forte valeur d'échange et une plus grande stabilité.

Le rapport s'occupe ensuite des diverses affaires coloniales auxquelles la Société financière s'est intéressée : la Société des caoutchoucs de l'Indochine, la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], la Société française d'Entreprises de dragages et de travaux publics, la Société industrielle du Bas-Ogooué, la Société des Salines de Djibouti. Mais nous ne pouvons le suivre dans ses développements.

Citons seulement le tableau qu'il fait de la situation au Maroc :

« Vous pourriez vous étonner à bon droit que, dans cette revue des principales affaires coloniales que nous suivons, il ne fut pas fait mention du Maroc. Nous sommes bien éloignés de rester indifférents au magnifique effort de mise en valeur rapide de ce nouveau morceau de la plus grande France. Mais vous n'ignorez pas que le Maroc a subi, lui aussi, la répercussion de la récente crise économique mondiale et il l'a subie d'une façon particulièrement sévère, en raison même de la rapidité d'un développement non encore consolidé. Le Maroc présente en quelque sorte sur l'Atlantique, par ses ports qui se creusent, s'élargissent et s'outillent, ses villes qui poussent et s'organisent aussitôt en cités, ses routes et ses chemins de fer largement conçus qui plongent vers l'intérieur, une façade magnifique et qui frappe d'admiration le voyageur. Mais cette façade a été coûteuse, et pour qu'elle se justifie pleinement, il faut que, par derrière, le développement agricole, d'où le pays tirera sa richesse régulière et croissante, y corresponde. Ce développement est certain, mais on ne brusque pas les saisons, et la mise en valeur des terres, la constitution des troupeaux, etc., exigent la collaboration du temps. Tout en étudiant ce pays, où les affaires sont particulièrement concurrencées, nous avons prêté notre concours à la « Société Agricole et Industrielle des Textiles Marocains ».

Les bénéfiques nets de l'exercice se sont élevés, après déduction des amortissements, à 850.867 francs. Ils ont permis la distribution de 6 % aux actions sur le montant libère, et d'un dividende supplémentaire de 2 % du montant nominal des actions. Le capital de la Société financière été porté de 10 millions à 20 millions de francs depuis la clôture de l'exercice.

---

Société financière française et coloniale  
(Cote de la Bourse et de la banque, 10 mars 1924)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1923 de la Société financière française et coloniale qui seront soumis à l'assemblée du 28 mars font ressortir, après amortissements, un bénéfice net de 4.739.282 fr. auquel s'ajoute un reliquat antérieur de 527.098 fr. L'an dernier, le bénéfice net avait été de 850.056 fr. Le dividende de l'action libérée passera de 40 à 60 fr., soit un superdividende de 30 fr. (au lieu de 10 fr.), en outre de l'intérêt statutaire de 6 % sur le montant libéré des actions. Cette répartition et les tantièmes n'absorbant que 2 millions 245.619 fr., il sera affecté 2.500.000 fr. à une réserve spéciale et reporté à nouveau 283.797 fr.

---

1924 (avril) : prise de contrôle de la Société dauphinoise de constructions  
mécaniques : machines textiles à Bourgoin (Isère)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Dauphinoise\\_Constructions\\_mecaniques.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Dauphinoise_Constructions_mecaniques.pdf)

---

SFFC  
(Le Journal des débats, 19 mai 1924)

La Société financière française et coloniale vient de porter son capital de 20 millions à 30 millions par une souscription réservée exclusivement à ses anciens actionnaires. Nous avons cité, il y a quelque temps, les considérations générales contenues dans le rapport présenté à la dernière assemblée générale, il nous reste à parler de la partie non moins intéressante de ce rapport, qui donne des détails sur l'activité de la Société elle-même et sur la marche des entreprises auxquelles elle s'est intéressée.

La Société des soieries F. Ducharne, constituée l'année dernière par les soins de la Société financière, a développé ses affaires de la façon la plus heureuse. Les collections qu'elle édite deux fois par année ont obtenu un grand succès et pour répondre à l'extension de ses ventes, la société a porté son capital de 6 à 10 millions. L'année présente s'annonce comme devant marquer de nouveaux progrès.

La Société Rateau\* a dû, elle aussi, augmenter son capital pour pouvoir exécuter des commandes importantes. Ayant grandi très vite, cette société ne possède pas encore de réserves assez larges pour alimenter sa trésorerie. Elle doit mener de front l'exécution de ses commandes et l'achèvement d'un outillage compliqué par la diversité même de ses travaux. Mais les bénéfices que lui assurent un carnet de commandes en constante et forte progression lui permettront de renforcer sa situation financière.

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer\* recueille les fruits de sa gestion sage et prudente. Elle va pouvoir rembourser à la fois la moitié des bons qu'elle avait émis et la moitié de son capital actions.

La Société financière a participé au placement des Bons décennaux 6 1/2 de la Société des matériaux de construction de la Loïne, entreprise qui possède de puissantes et modernes usines de chaux et ciment. Les actions de cette société ont été introduites aussi la cote officielle et, dit le rapport, elles constituent un placement intéressant pour les capitalistes patients. La Société financière a acquis, avec quelques maisons amies, la majorité des actions de la Société anonyme des publications périodiques (Imprimerie Desfossés)\*, une vieille maison parisienne en pleine prospérité, dont l'outillage sera encore perfectionné.

Le rapport parle ensuite des affaires d'électricité :

« Nous continuons à nous intéresser aux entreprises de production et de distribution d'électricité. Nous y voyons une des parties de l'outillage national qu'il importe le plus d'étendre, de renforcer, de mettre au point. La guerre nous a trouvés très en retard dans cet ordre de choses et il ne faut pas que ce retard subsiste.

Les hauts prix du charbon, pour lequel nous restons si largement tributaires de l'étranger, incitent à ne rien négliger pour produire et distribuer le maximum d'énergie électrique avec le minimum de consommation de combustible, et la différence est énorme suivant qu'une usine centrale est bien ou mal placée, bien ou mal équipée. Il n'y a peut-être pas d'industrie où il faille lutter davantage contre la routine comme aussi contre l'attachement irréfléchi de certains exploitants français pour leurs vieilles installations, leurs vieilles machines. La concentration de la production dans de grandes centrales bien placées, bien outillées, qu'elles soient, suivant le cas (et là encore un calcul rigoureux est à faire), thermiques ou hydrauliques, doit permettre la diffusion grandissante de l'électricité, la plus précieuse et la plus merveilleuse auxiliaire de l'activité humaine. Si l'on songe qu'il reste des villages à moins de 50 kilomètres de Paris qui ne sont encore raccordés à aucun réseau électrique, on mesurera la marge qu'il nous reste à remplir.

La Compagnie centrale d'énergie électrique et la Société algérienne d'éclairage et de force poursuivent fructueusement l'exécution de leurs programmes. La Compagnie algérienne\*, qui a porté son capital à 20 millions, n'a pas émis d'obligations et, avec ce capital, elle a, sans avoir reçu de subvention, couvert les départements d'Alger et d'Oran d'un vaste réseau de distribution qui s'accroît sans cesse par des raccordements. »

Le rapport esquisse en ces termes les progrès du développement de l'Indo-Chine au cours de la dernière année :

« Bien que la différence des monnaies oppose toujours à l'investissement des capitaux métropolitains une barrière, non pas infranchissable mais dangereuse, bien que la valeur très élevée, par rapport au franc, de la piastre indo-chinoise, si elle augmente sur le marché local la marge bénéficiaire, grève lourdement le prix de revient de beaucoup d'entreprises et contrarie notamment l'exportation sur le grand marché chinois des articles manufacturés, qui s'y trouvent concurrencées, parfois avantageusement malgré le fret, par les importations d'Europe, l'Indo-Chine ne cesse de mettre en œuvre les immenses ressources de son sol fertile et de son riche sous-sol, comme elle ne cesse de développer son commerce et sa jeune industrie. L'agglomération Saïgon-Cholon, qui ne formera plus bientôt qu'une seule ville, est une vaste ruche débordante d'activité tout au long de l'arroyo Chinois, qui la pénètre comme une artère vivifiante, rizeries et usines diverses se touchent, mises en communication facile avec le port, auquel un nouveau statut doit permettre de perfectionner ses transports intérieurs et d'améliorer son outillage s'il est avant tout l'emporium du riz, Saïgon voit aussi s'accroître d'année en année des exportations diverses, dont souvent, comme pour le caoutchouc, la haute valeur compense le faible tonnage. Voisin de la riche Cochinchine, le Cambodge marque en ce moment des progrès d'autant plus rapides qu'il était resté quelque peu en arrière ; sa capitale, Pnom-Penh, située sur le Mékong en un point jusqu'où peuvent remonter des bateaux de haute mer, est en passe de devenir un centre commercial important et une quantité croissante des riz de la région de Battambang viendra s'y faire charger à destination directe des pays acheteurs. Quant au Tonkin, il ajoute à l'ancienne richesse agricole de son delta toute une exploitation de richesses minières et d'incessantes créations d'industries de transformation ; Haïphong prend d'année en année davantage figure de cité industrielle et ce n'est pas le moindre étonnement de ceux qui remontent aujourd'hui le Cua-Cam, à quelques années d'un précédent voyage, de voir tout d'un coup surgir devant eux un paysage de cheminées d'usines.

Avec la participation des principales sociétés indochinoises et avec le concours du Crédit foncier d'Extrême-Orient, la Société financière a fondé le Crédit foncier de l'Indochine dont le capital initial de 6 millions a été porté presque aussitôt à 25 millions, Ce capital doit servir surtout de fonds de garantie et ne pas être, sauf pour certains achats de terrains, transporté en Indochine. C'est avec les ressources qu'il se procurera localement que le Crédit foncier de l'Indochine alimente ses opérations. Pour les prêts urbains, il se fait aussi constructeur. Quant aux prêts agricoles qu'il a l'intention de pratiquer largement, il ne pourra les développer avant qu'un régime foncier stable, qui est projeté, ne soit établi.

La Société financière a constitué aussi la Société des Sucrieries et raffineries de l'Indochine au capital de 10 millions. Jusqu'ici, l'Indochine a importé la presque totalité du sucre qu'elle consomme.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine qui, après des débuts difficiles, a pu répartir, pour 1922, 15 % à ses actionnaires, déclarera sans doute un dividende supérieur pour l'exercice 1923. Cet exemple, dit le rapport, doit être un encouragement pour les actionnaires des entreprises coloniales qui ont le plus souvent à surmonter, lors de leur établissement, de grandes difficultés. »

Nous arrêterons là l'analyse du rapport. Nous en avons assez dit pour montrer l'activité remarquable de la Société financière et coloniale et les résultats brillants qu'elle a déjà obtenus. De 850.000 fr. en 1922, ses bénéfices ont d'ailleurs passé à 4.739.000 fr. en 1923.

---

SFFC

(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1924)

Les actionnaires, réunis le 25 juin en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Octave Homberg, ont régularisé l'augmentation du capital social de 20 à 30 millions de francs, et modifié les statuts en conséquence.

---

Les relations commerciales entre l'Indochine et le Japon  
par Henry Fontanier,  
député du Cantal,  
secrétaire de la Commission des Affaires étrangères.  
(*Les Annales coloniales*, 30 octobre 1924)

Les négociations franco-japonaises au sujet du futur régime douanier de l'Indochine provoquent une protestation de la Société financière française et coloniale. Son président, M. Homberg, a exprimé dans *La Journée Industrielle*, les inquiétudes qu'elles lui causent.

Partant de ce principe que « charbonnier est maître chez soi », M. Homberg demande que l'on protège les exportations françaises en Indochine. « Notre patrie, dit-il, essaie de se relever en développant ses exportations... elle doit conserver les débouchés que lui offrent ses possessions coloniales », au moment où elle risque d'en perdre par suite du développement de l'Allemagne, développement qui est la condition indispensable de l'application du plan Dawes.

L'Indochine est la plus riche de nos possessions coloniales, non pas tant par l'épargne de ses habitants que par le pouvoir d'achat de sa monnaie locale. « Allons-nous renoncer à elle ? Admettre les importations japonaises en Indochine au bénéfice du tarif minimum serait, pour les exportateurs français, abandonner l'Indochine. »

Le prix de la main-d'œuvre, la proximité des deux pays, le fret rendent la concurrence japonaise pour ainsi dire invincible.

La question doit être envisagée à un autre point de vue, ajoute M. Homberg :

« Depuis plusieurs années — et 'c'est ici notre fierté et notre honneur —, de jeunes industries sont nées, grâce à nos efforts, sur la terre française d'Asie : nous avons édifié des usines de produits chimiques, de constructions mécaniques, des verreries, des distilleries, des sucreries, des savonneries, des papeteries. »

Toutes ces entreprises utilisent des ressources locales. Elles ont en vue de suffire à des besoins locaux, soit sur place pour les spécialités que la métropole ne fabrique pas, soit pour répondre à la demande des pays voisins, la Chine, par exemple, où nous sommes les concurrents loyaux du Japon. Nous avons eu beaucoup de mal pour établir aux portes de la Chine une base de départ : elle n'est pas faite pour deux.

Comme on s'en rend compte, on ne saurait opposer la production locale aux exportations métropolitaines ; elles ne se font aucunement concurrence, mais se prêtent un mutuel appui : en augmentant la richesse locale, en donnant à tous ceux qu'elle fait vivre un plus grand pouvoir d'achat, l'industrie indo-chinoise assure aux fabricants et exportateurs français des clients chaque jour plus nombreux et plus aisés. Industriels d'Indochine et exportateurs métropolitains doivent affirmer la communauté de leurs intérêts dans le même souci de la prospérité et de la grandeur nationale. »

Telle est la thèse de M. le Président de la Société financière française et coloniale, thèse logique, cohérente, mais qui ne nous paraît pas tenir suffisamment compte des faits et des conditions géographiques. Je développerai demain ce point capital, à mon avis.

(suite)

*(Les Annales coloniales, 30 octobre 1924)*

Les relations économiques entre les peuples dépendent beaucoup moins de la volonté des gouvernements que des lois de la nature, des traditions historiques ou affinités ethniques. La race, la civilisation, suivant les circonstances, rapprochent ou séparent les peuples.

Par la race de ses habitants, par leur vie matérielle et sociale, l'Indochine se rattache au grand domaine des civilisations d'Extrême-Orient. C'est vers ces pays-là, Japon et Chine, en particulier, que se dirigent ses échanges commerciaux. Japon, Chine, Indochine composent, suivant l'expression d'un de nos géographes les plus distingués, M. Demangeon, les pays du riz, lesquels constituent une véritable communauté économique.

Les statistiques nous le montrent avec une clarté qui ne peut laisser de doute. Dans les années qui viennent de s'écouler, 65 % des exportations indochinoises se dirigeaient vers l'Extrême-Orient, et 17 % seulement vers la France. Sur les importations, 58 % provenaient de l'Extrême-Orient, et 28 % de la France et de ses colonies.

Qu'il soit possible, désirable même, de modifier cette proportion en notre faveur, notamment en ce qui concerne les importations, c'est l'évidence même, mais nous ne pensons pas qu'un renversement complet de la situation doive se réaliser à notre profit.

Les dispositions douanières, il ne faut pas l'oublier, ne peuvent, ainsi que les règlements internationaux, faire dévier de leur direction naturelle, sous peine d'engendrer des malaises et des troubles profonds, les grands courants commerciaux. Ils sont tout au plus capables de les corriger.

Par une sorte de loi naturelle, à laquelle nous ne pouvons rien, en tout cas, fort peu de chose, l'Indochine est appelée à vivre dans l'orbite des grandes agglomérations humaines d'Extrême-Orient. La guerre n'a fait qu'aggraver cette situation qui est, pour beaucoup, un sujet d'inquiétude. Mais gardons-nous d'oublier, du reste, que les Anglais

constatent le même phénomène à propos de l'Australie, de l'Afrique du Sud et surtout du Canada.

Elle ne peut sacrifier les intérêts de la métropole à ceux de l'Indochine, ni faire l'inverse, et c'est pour la politique française un problème délicat mais non pas insoluble : elle doit s'attacher avec soin à accorder d'une façon équitable les uns et les autres.

---

Société financière française et coloniales  
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1924)

Cette société, dont le siège est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann, sollicite un permis exclusif de recherches de pétrole et de gaz combustibles, sur le territoire des communes d'Autignac, Saint-Geniès-le-Bas, Magalas, Puissalicon, Puimisson, Murviel et Pailhès (Hérault). Ce territoire comporte une superficie de 4.526 hectares.

---

Revue de la presse  
Les négociations franco-japonaises relatives  
au régime douanier de l'Indo-Chine  
Un entretien avec M. Octave Homberg  
par R. S.  
(*L'Écho annamite*, 15 décembre 1924)

*De la Journée Industrielle.*

La Japon sera-t-il admis, pour ses importations en Indochine, au bénéfice du tarif minimum ? Telle est la question que se posent avec inquiétude, non seulement les milieux coloniaux, mais encore les principaux centres de la production française, soucieux d'assurer l'avenir de nos exportations.

Nous avons voulu recueillir à ce sujet l'avis d'une personnalité incontestablement qualifiée. C'est à M. Octave Homberg, président de la Société financière française et coloniale, administrateur de plusieurs sociétés coloniales intéressées à la prospérité de l'Indo-Chine, que nous nous sommes adressé.

M. Homberg a bien voulu nous recevoir et nous faire les déclarations suivantes :

Avant tout, la presse française doit nettement déclarer que, dans l'attitude des Français d'Indochine vis-à-vis du Japon, il n'y a aucune xénophobie ; nos sentiments à l'égard de nos alliés d'hier, c'est une vive admiration pour leur courage, pour leur activité, pour leurs sentiments de discipline nationale dans la paix comme dans la guerre, devant une catastrophe sismique comme au combat, cette nation est toujours digne du même respect.

Mais il ne s'agit pas aujourd'hui d'écrire un livre d'histoire, il s'agit de rédiger un tarif douanier : aucun genre de littérature ne se prête moins à des développements sentimentaux. Voyez à ce sujet comment se comportent en fait les peuples les plus libre-échangistes de doctrine ; le Japon lui-même a donné en ces matières quelques preuves d'un égoïsme que la France ne saurait jamais appliquer avec une égale rigueur.

Quand il s'agit d'affaires, c'est le bon sens et non le sentiment qui nous inspirent les meilleurs conseils ; suivons les vieux proverbes français : Charbonnier est maître chez soi ; Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Les exportations françaises en Indochine ont besoin d'être protégées.

Voyons d'abord les rapports nécessaires entre la métropole et l'Indochine. La France a été dévastée, ruinée par une guerre dont le Japon n'a pas connu l'horreur sur son propre sol, et au cours de laquelle beaucoup de Japonais, en fournissant du matériel de guerre aux Alliés, n'ont pas moins bien servi leurs intérêts privés que l'intérêt général.

Notre patrie essaie de se relever en développant ses exportations. Au moment où, dans un esprit de solidarité mondiale, elle ouvre des crédits à ses propres débiteurs, elle n'ignore pas qu'elle risque ainsi de se fermer des débouchés. À tout le moins doit-elle conserver ceux que lui offrent ses possessions coloniales. L'une d'elles, l'Indo-Chine, est plus riche non pas tant par l'épargne de ses habitants que par le pouvoir d'achat de sa monnaie locale. Allons-nous renoncer à elle ?

Admettre les importations japonaises en Indo-Chine au bénéfice du tarif minimum serait, pour les exportateurs français, abandonner l'Indo-Chine. Sans disserter sur les prix de la main-d'œuvre japonaise, question controversée par les spécialistes, il n'est pas possible de discuter sur la question des frets.

Le Japon est quatre fois plus près de l'Indo-Chine que la France. Les compagnies de navigation japonaises sont étroitement dépendantes de puissants cartels qui les subventionnent. Aucune lutte ne serait possible pour nous.

Je sais bien que les Japonais nous disent, avec toute leur finesse si subtilement, si adroitement orientale : « Pourquoi redoutez-vous notre concurrence ? Vous savez bien que nous produisons seulement une abominable camelote, qui ne soutiendra jamais la comparaison avec le merveilleux fini des articles français ? En saturant de cette camelote les populations indo-chinoises, nous ne manquerons pas de les en dégoûter et d'éveiller chez elles le sens de la supériorité de votre fabrication. » Ah ! les bons apôtres ! On douterait de ces propos s'ils n'avaient été tenus à des voyageurs dignes de foi : c'est comme si, au moment où vous allez vous mettre à table devant un bon repas, un intrus venait s'asseoir en face de vous et vous dire : « Laissez-moi manger d'abord la moitié de votre déjeuner, afin d'exciter votre appétit ».

Les Japonais, le peuple le plus courtois du monde, nous jettent d'autres appâts ; ils nous proposent de créer en commun des sociétés franco-japonaises pour assurer la mise en valeur du pays. C'est une attention trop aimable ; la France commence à connaître l'intérêt des placements coloniaux.

Nous avons toujours trouvé dans la métropole les moyens nécessaires à nos entreprises et ce n'est pas lorsque toute notre politique coloniale est orientée, depuis le passage au pouvoir d'Albert Sarraut, le grand Indo-Chinois, vers la politique d'association étroite avec l'indigène, qu'il est indiqué d'admettre entre l'Annamite et nous un intermédiaire d'une race étrangère pour laquelle nos populations indigènes n'ont pas de sympathie.

Les jeunes industries de l'Indo-Chine ne méritent pas moins d'intérêt que les exportations de la métropole

Mais voici un autre point de vue digne d'une égale attention : depuis plusieurs années — et c'est ici notre fierté et notre honneur — de jeunes industries sont nées, grâce à nos efforts sur la terre française d'Asie ; nous avons édifié des usines de produits chimiques, de constructions mécaniques des verreries, des papeteries.

Toutes ces entreprises utilisent des ressources locales dont on a quelquefois exagéré l'abondance : la main d'œuvre, où il serait très périlleux de vouloir puiser inconsidérément en faveur d'autres plus déshéritées ; le charbon, dont le prix est et restera cher tant que l'outillage de nos mines ne sera pas plus développé.

Elles ont en vue de suffire à des besoins locaux, soit sur place pour des spécialités que la métropole ne fabrique pas, soit pour répondre à la demande de pays voisins, la Chine, par exemple, où nous sommes les concurrents loyaux du Japon. Nous avons eu beaucoup de mal pour établir aux portes de la Chine une base de départ : elle n'est pas faite pour deux.

Comme on s'en rend compte, on ne saurait opposer la production locale aux exportations métropolitaines ; elles ne se font aucunement concurrence, mais se prêtent un mutuel appui : en augmentant la richesse locale, en donnant à tous ceux qu'elle fait vivre un plus grand pouvoir d'achat, l'industrie indochinoise assure aux fabricants et exportateurs français, des clients chaque jour plus nombreux et plus aisés. Industriels d'Indo-Chine et exportateurs métropolitains doivent affirmer la communauté de leurs intérêts dans le même souci de la prospérité et de la grandeur nationales.

L'intérêt national de la question

Si la prospérité des entreprises indo-chinoises était menacée, ce serait toute la confiance de l'épargne française dans les richesses de notre domaine d'outre-mer qui se trouverait mise en question.

L'opinion s'en rend peut-être mieux compte que les bureaux du Quai-d'Orsay. Héritiers d'une longue tradition, formée depuis une époque où les colonies comptaient peu dans la politique internationale, certains fonctionnaires considèrent volontiers les intérêts coloniaux comme une monnaie d'échange dont ils peuvent disposer au profit de leurs conceptions de haute politique.

Nous avons eu récemment une preuve de cette erreur lorsqu'il fut question d'offrir à l'Ethiopie la moitié du port de Djibouti pour s'assurer de ses votes en notre faveur au Conseil de la Société des Nations. Un sursaut du bon sens français a interdit cette étrange combinaison. Nous espérons qu'il en sera de même dans la question présente : dans un régime, sous un gouvernement qui se prévalent de ne pas traiter dans l'ombre les intérêts nationaux, nous espérons que seront consultés, sur une question vitale pour l'Indo-Chine, les hommes qui ont fait sa fortune présente et préparé son avenir.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 avril 1925)

Les comptes de l'exercice 1924. de la Société financière française et coloniale, qui seront soumis à l'assemblée du 8 mai, accusent un ensemble de produits de 17.018.381 fr. contre 5.708.008 fr. précédemment et un bénéfice net disponible déduction faite des frais généraux et des amortissements de 13.413.262 fr. contre 4.739.281 fr. auquel s'ajoute un reliquat antérieur de 283.796 fr. Ainsi que prévu, le dividende sera porté de 60 à 80 fr. brut par action entièrement libérée et à 50 fr. brut par action libérée du quart.

---

SFFC  
(Le Journal des débats, 29 juin 1925)

L'assemblée des actionnaires de la Société financière française et coloniale, tenue le 8 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui se sont soldés par un bénéfice net de 13.413.262 fr., contre 4.739.281 francs pour 1923. Grâce à cette importante augmentation des bénéfices, le dividende a pu être fixé à 16 % contre 12 %, bien que la société ait eu à rémunérer 60.000 actions au lieu de 40.000 l'an dernier. Les actions libérées ont ainsi reçu 80 francs brut, et les actions libérées d'un quart 57 fr. 50. Cette répartition absorbe 3.705.125 francs.

Après affectation de 2.500.000 francs à la réserve spéciale et diverses autres dotations, il a été reporté à nouveau 5.617.523 francs, soit une somme supérieure au montant réparti sous forme de dividendes.

Rien ne peut, mieux que la comparaison des deux derniers bilans, donner une idée du développement de l'activité sociale

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE

Fr.	1923	1924
<b>PASSIF</b>		
Capital	20.000.000,00	30.000.000,00
Prime d'émission	1.700.000	11.700.000,00
Réserve légale	60.34620	297.310,29
Réserve spéciale	—	2.500.000,00
Créditeurs Paris		39.803.668,72
Créditeurs Saïgon	54.657.147,81	6.802.309,41
Acceptations	2.400.000,00	2.500.000,00
Comptes d'ordre	8.600.613,48	9.806.728,96
Bén. de l'exercice	4.739.281,99	13.413.262,65
Report antérieur	527.098,61	283.796,91
	<u>92.684.488,09</u>	<u>117.197.076,94</u>
<b>ACTIF</b>		
Immeuble à Paris.	—	2.344.354,95
Immeuble à Saïgon	1.900.000,00	1.997.541,51
Frais de constitut., augm. de capit., aménag. du siège	2	2
Actionnaires	11.677.125,00	16.414.500,00
Banquiers et caisse	19.122.691,61	12.313.667,46
Bons de la Déf. Nat. et du Très.	22.057.000,00	12.640.732,05
Portefeuille-titres	20.257.424,85	35.141.105,51
Compt. cour. Paris		21.424.174,63
Compt. cour. Saïgon		10.343.010,18
	9.990.765,22	
Comptes courants par acceptations	2.400.000,00	1.500.000,00
Comptes d'ordre	5.279.47941	3.077.988,65
	<u>92.684.488,09</u>	<u>117.197.076,94</u>

Au passif, le capital a passé de 20 à 30 millions, par suite de l'émission, effectuée en avril 1924, de 20.000 actions de 500 francs. Ces actions ayant été émises à 1.000 francs, la réserve constituée au moyen des primes d'émission s'est accrue de 10 millions. La création de la réserve spéciale avait été décidée par la précédente assemblée. Les comptes créditeurs représentent, en majeure partie, les dépôts des entreprises créées par la Société financière, ou dans lesquelles celle-ci est intéressée. La diminution de 8 millions enregistrée par ces comptes s'explique par les besoins de capitaux de ces diverses entreprises, Toute la progression du passif provient donc de l'accroissement des réserves propres de la Société, capital et réserves.

À l'actif, les immeubles ont passé de 1.900.000 francs à 4.341.806 francs, du fait des travaux de construction entrepris à Paris et à Saïgon.

Les deux principaux chapitres du bilan, le portefeuille-titres et les comptes courants débiteurs, sont en augmentation sensible. Le portefeuille a passé de 20.257.424 francs à 35.141.105 francs, par suite des nouvelles participations prises dans diverses affaires que nous mentionnerons plus loin. L'augmentation des comptes courants débiteurs provient, tout comme la diminution des comptes créditeurs, des besoins de capitaux des affaires dans lesquelles la Société financière est intéressée. Elle correspond à une contraction des sommes, en caisse ou en banque, et des bons du Trésor. Le compte actionnaires représente 16.414.500 francs de versements non appelés sur les actions ; c'est autant que le conseil pourrait consacrer, sans nouvelle augmentation de capital, au développement des affaires existantes ou à la création d'affaires nouvelles.

Après un exposé fort intéressant de la situation financière actuelle, le rapport du conseil d'administration passe en revue les nombreuses affaires que la société contrôle ou auxquelles elle est intéressée. Nous croyons devoir résumer ici les indications fournies au sujet de ces diverses entreprises.

Les intérêts de la Société financière ont été accrus dans la Société franco-belge de matériel de chemins de fer\*. Après une lutte opiniâtre, le conseil d'administration de cette entreprise a été remanié. Mais un amortissement sérieux a dû être pratiqué sur les titres achetés en 1924. L'industrie à laquelle se consacre cette entreprise est sujette à des crises dangereuses, mais le conseil estime qu'avec l'évolution imprimée à cette affaire et les progrès de l'industrie en général, cette société ne tardera pas à s'adapter et à donner des résultats excellents.

La Société des soieries F. Ducharne a poursuivi son développement et a pu élever son dividende de 18 à 22 %.

La Société Rateau a développé ses affaires et s'impose de plus en plus par ses spécialités (turbocompresseurs pour l'aviation, pompes Dabeg pour les locomotives, machines pour la marine). Les bénéfiques de 1924 accuseront des progrès satisfaisants pour les actionnaires.

La Société anonyme des publications périodiques (Imprimerie E. Desfossés)\* a vu en 1924 ses bénéfiques dépasser le montant du capital social, qui a été porté à 4 millions. Le dividende a été fixé à 65 %.

La Compagnie centrale d'énergie électrique a pu maintenir son dividende à 7 %, tout en effectuant des amortissements exceptionnellement importants.

La Société algérienne d'éclairage et de force a obtenu des bénéfiques nets supérieurs de 33 % à ceux de l'exercice précédent, et le dividende a été porté de 10 à 12 %.

Au cours de l'exercice 1924, la Société financière a créé, avec le concours d'un des principaux producteurs de papier à cigarettes, la Société nouvelle du Valdor\* [à Fontaine-de-Vaucluse]. Elle a introduit au marché officiel de Paris les actions de la Manufacture française de tapis et couvertures\*, dont le dividende sera certainement maintenu à 12 malgré l'augmentation du capital de 15 à 20 millions.

En participation avec MM. Lazard frères et la Pétrofina française, elle a pris l'initiative de demander un permis de recherches dans le département de l'Hérault, dans une zone où un sondage effectué par l'État avait provoqué des venues de pétrole intéressantes.

Pour témoigner de son intérêt pour la question du pétrole, la Société financière a pris une participation dans la Société [*sic* : Cie] française des pétroles [aujourd'hui Total] constituée à la demande de l'État par les principales banques et toutes les grandes sociétés s'occupant du pétrole. Cette société doit notamment gérer la participation reconnue à la France, en vertu du traité de paix, dans les gisements de Mésopotamie.

Les intérêts de la Société française en Indochine se sont également développés : il est d'ailleurs à remarquer qu'ils se diversifient au fur et à mesure que la richesse du pays s'accroît.

Le Crédit foncier de l'Indochine\* a développé ses opérations d'une manière remarquable. Par les soins de la Société financière, il vient d'ailleurs de procéder à l'augmentation de son capital de 25 à 30 millions.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine a porté en 1924 sa production à 1.100 tonnes, contre 990 tonnes en 1923. Grâce à la compression du prix de revient, les bénéfices permettront d'élever sensiblement le dividende qui avait été de 15 en 1922 et de 22 en 1923.

Les Sucrieries et raffineries de l'Indochine ont obtenu des résultats très satisfaisants pour un premier exercice d'exploitation.

La mise au point technique des installations de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO] a été terminée au cours de 1924. De même, l'usine de la Société des Verreries d'Extrême-Orient pourra être mise en marche à la fin de l'année.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a déclaré, pour 1923-24, un dividende de 20 contre 10 l'année précédente.

Les diverses sociétés d'électricité qui fonctionnent, tant en Cochinchine qu'au Cambodge et au Tonkin, ont toutes obtenu des résultats en progression marquée.

La Société des papeteries de l'Indochine continue à lutter contre les importations de papier métropolitain. La qualité des pâtes de bambou s'impose de plus en plus et le marché européen semble maintenant s'ouvrir pour ces pâtes.

La Société de Chalandage et de remorquage de l'Indochine portera cette année son dividende de 10 à 12 %.

Au cours de l'exercice 1924, la Société financière a constitué plusieurs nouvelles Sociétés, au nombre desquelles figurent la Société nouvelle des phosphates du Tonkin, au capital de 5.500.000 fr. ; la Société cotonnière de Saïgon, au capital de 6 millions de francs, qui vient d'être portée à 12 millions la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques.

Enfin, la Société financière a continué de porter son activité sur d'autres colonies, en dehors de l'Indochine.

C'est ainsi qu'elle a participé à la constitution de la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides\*.

La Société des Salines de Djibouti a terminé d'importantes installations qui sont appelées à donner une nouvelle impulsion à son exploitation. Le dividende de 1924 sera de 12 % contre 10 % précédemment.

La Société industrielle du Bas-Ogooué a recueilli les fruits de sa réorganisation financière. Les bénéfices de 1924 permettront à la fois de consolider la situation et de porter la répartition à 7 %.

---

Notre étude financière  
La Société financière française et coloniale  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

La Société financière française et coloniale remonte à la fin de 1920. Elle fut alors créée au capital de 5 millions, capital qui fut porté à 20 millions, puis, en juin 1924, à

30 millions. Le capital est divisé en 60.000 actions de 500 francs, dont 20.000 entièrement libérées et 40.000 libérées de 125 francs ; il n'y a donc que 15 millions de versés. D'autre part il n'existe ni parts de fondateur ni obligations.

La société est, comme son nom l'indique, une société financière, c'est-à-dire que son rôle est de créer des entreprises qu'elle étudie, qu'elle lance et qui la rémunèrent en parts de fondateur ou actions d'apport.

Le succès d'une telle société dépend donc, plus que dans une plantation ou une firme commerciale, de la valeur de ses administrateurs et de leur bonne fortune. Il s'agit pour eux, en effet, de créer non une entreprise, mais dix, vingt, trente, le plus possible.

Que, sur la quantité, il y ait des filiales qui ne marchent pas très bien, c'est fatal ; on ne saurait être omniscient ni être toujours également favorisé du sort. On peut dire que la Société financière française et coloniale a eu, depuis sa fondation, une chance rare et elle a eu généralement la main heureuse.

Nous passerons rapidement sur les participations françaises de la société qui ne rentrent qu'indirectement dans le cadre de nos préoccupations : Société franco-belge de matériel de chemin de fer, Soieries F. Ducharne, Société Rateau, Publications périodiques (Imprimerie E. Desfossés), Compagnie centrale d'énergie électrique, Société algérienne d'éclairage et de force, Société nouvelle du Valdor, Manufacture française de tapis, Société Vautheret, Gros et Laforge, telles sont les participations aussi diverses que nombreuses de la société.

À part la Société des Salines de Djibouti et la Société industrielle du Bas-Ogooué, les participations coloniales de la société sont en Indochine et c'est sur la progression de ses filiales indochinoises que l'on compte toujours lorsqu'on examine l'avenir de cette valeur. Passons-les en revue.

Au premier rang de ces filiales et de ces participations se placent la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, qui a produit l'an dernier plus de 1.200 tonnes de latex, et la Société indochinoise de cultures tropicales. Cette dernière a été vigoureusement poussée en Bourse et c'est incontestablement, une affaire d'avenir, mais quand rapporterait-elle ?

Le Crédit foncier de l'Indochine a été un moment en vedette. On n'en parle plus guère aujourd'hui et ce silence est surprenant, de même que la faiblesse de la valeur, car il y a beaucoup à faire en Indochine au point de vue financier.

Nous avons dit dans notre numéro du 5 janvier dernier ce que nous pensions des Sucreries et raffineries d'Indochine ; depuis, le titre et la part ont sérieusement monté, mais nous n'avons rien à retrancher de ce que nous avons dit.

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient s'est heurtée dès le début à des difficultés matérielle imprévues et il est difficile de lui témoigner une grande confiance.

Les Papeteries de l'Indochine, après avoir longtemps végété, malgré la présence à sa tête de l'homme remarquable qu'est M. Bouvier, paraissent sortir de leur marasme. La Société de chalandage et de remorquage de l'Indochine, la Société d'entreprises de dragages et de travaux publics, la Société des Ateliers maritimes de Haïphong, la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin sont en assez bonne posture et ont la faveur de certains capitalistes français.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, les Corps gras d'Extrême-Orient, la Cotonnière de Saïgon, sont des affaires d'avenir.

La Société des Établissements L. Delignon, qui exploite en Annam des usines de moulinage, filature et tissage de la soie, donne des résultats satisfaisants.

Intrinsèquement, la majeure partie de ces affaires sont bonnes. Elles ont été bien conçues, elles sont moins bien menées, car si un seul homme a pu les créer toutes successivement, il ne peut les diriger en même temps. Et surtout — c'est le plus grand reproche que leur font les Français d'Indochine — ces affaires sont surcapitalisées. Certaines ne peuvent, en mettant les choses au mieux, donner de dividendes fructueux avant plusieurs années, et elles sont déjà capitalisées au-dessus de ces dividendes. La

corde restera-t-elle tendue pendant plusieurs années sans casser ? Il est permis, sans être pessimiste, d'en douter et l'on se demande avec inquiétude la répercussion qu'aurait demain une valorisation du franc (d'où la baisse de la piastre) sur ces titres que l'on ne cesse de pousser en invoquant leur valeur or.

Quoi qu'il en soit, la plupart de ces valeurs ne cessent de monter dans des proportions étonnantes. L'énorme portefeuille de la société augmente donc chaque jour de valeur et elle peut réaliser des opérations très rémunératrices, puisqu'elle contrôle toutes ces valeurs. Étant donné la faveur persistante que rencontrent les filiales et les participations de la société, nous ne pouvons que la recommander même, aux cours actuels ; d'autant que l'on parle d'une nouvelle augmentation de capital qui se ferait dans des conditions très intéressantes.

Le bilan de 1925 se balance par 178.747.204 francs et le compte de profits et pertes par 22.075.486 francs.

Le portefeuille « titres » est porté au bilan pour 49.238.000 francs ; les réserves atteignent 17.668.000 francs. Le bénéfice net a atteint 16.380.709 francs, soit près de 3 millions de plus qu'en 1924, ce qui va permettre de porter le dividende de 80 à 100 francs. Cependant, les bénéfices n'ont augmenté cette année que de 22 % contre 183 % en 1924 ; de plus, alors qu'on a réduit à 1 franc les frais de constitution de mobilier, on a porté dans l'actif du bilan pour 4.429.000 francs les immeubles de Paris évalués 2.344.000 en 1924 et pour 6.488.000 francs les immeubles de Saïgon précédemment portés pour 1.997.000 francs.

En résumé, nous conseillons nettement l'achat, mais il ne faut pas perdre la valeur de vue.

---

La Société financière française et coloniale  
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 février 1926)

Les comptes du dernier exercice de la Société Financière française et Coloniale, que nous avons publiés dans notre numéro du 8 février, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 23 courant. Rappelons que les produits bruts de l'exercice 1925 atteignaient 22.075.486 francs contre 17.018.381 fr. 72 précédemment et que le bénéfice net se présentait lui aussi en augmentation sur le précédent, s'élevant à 16.380.709 fr. et portant le solde disponible total à 21.998.132 fr.

On trouvera d'ailleurs ci-dessous, comparé au précédent, le compte de profits et pertes approuvé par l'assemblée :

	1924	1925
DOIT		
Frais généraux et amortissements	3.605 119 07	5.694 777 77
Solde bénéficiaire	13.413.262 65	16.330.709 10
	<u>17.018.381 72</u>	<u>22.075.486 87</u>
AVOIR		
Intérêts, commissions et profits divers	17.018.381 72	22.075.486 87
	<u>17.018.381 72</u>	<u>22.075.486 87</u>

Il convient de noter que ces résultats, qui ont permis à l'assemblée de porter le dividende de 80 à 100 fr., tout eu affectant plus de 14 millions aux réserves, ont été obtenus avec un capital de 30 millions sur lequel 15.252.230 fr. seulement ont été versés. On se rendra mieux compte de la progression régulière et ininterrompue des résultats acquis par la Compagnie, en consultant le tableau suivant :

Ex.	Bénéf. brut	Bénéf. net	Réserves	Divid.
	(En milliers de fr.)			(En fr.)
1921	535	356	191	35 00
1922	1.308	850	586	40 00
1923	5.708	4.739	4.780	60 00
1924	17.018	13.119	23.284	80 00
1925	22.075	16.380	33.174	100 00

Après quelques considérations sur la situation générale du pays, et les exagérations fiscales, le rapport signale l'accroissement de 25 % des comptes courants et l'augmentation du mouvement général de caisse qui a doublé. Cette extension des services se trouvera, d'ailleurs, facilitée par la prise de possession du nouveau siège social de l'ancien Hôtel Nadar qui sera terminé vers la fin de l'année. Le rapport passe ensuite en revue les diverses participations.

\*  
\* \* \*

Parmi les entreprises métropolitaines, la Société franco-belge de Matériel de Chemin de fer a pu opérer un redressement industriel complet. Les marchés nouveaux lui assureront une notable marge bénéficiaire. Des commandes considérables ont été prises en Angleterre et une entente, dont les résultats seront probablement très fructueux, a été conclue pour une longue période avec la plus importante maison anglaise de construction de locomotives. L'amélioration de la situation a été telle qu'elle permet au conseil d'avancer au 1<sup>er</sup> avril prochain le second remboursement sur le capital qui ne devait être effectué que le 31 décembre.

La Société des Soieries F. Ducharne a vu s'affirmer, pendant l'exercice 1925, le succès de ses productions en France, en Angleterre, aux États-Unis. Les résultats bénéficiaires marqueront certainement une importante progression par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice 1925 de la Société Rateau s'est traduit par un progrès décisif, grâce à l'application rigoureuse d'un programme de compression des dépenses et de réduction des frais généraux minutieusement établi. Le dividende sera probablement maintenu cette année encore à un taux relativement peu élevé, mais, grâce à l'amélioration de sa trésorerie, la Société sera prochainement en mesure de financer par ses propres moyens l'intégralité des travaux qu'elle entreprend et par là de profiter elle-même de la totalité de ses bénéfices.

Malgré une sévère concurrence, la Société anonyme de Publications périodiques (Imprimeries E. Desfossés) a obtenu cette année encore des résultats appréciables ; elle a enregistré pour l'année 1926 des commandes très importantes. Ses nouvelles installations, entrées en service il y a quelques mois, ont augmenté notablement sa

capacité de production, et la réduction du pourcentage des frais généraux qui en résulte permettra sans doute une nouvelle progression de bénéfices.

La Compagnie Centrale d'Énergie Électrique a enregistré en 1925 des plus-values de bénéfices notables dues au développement de ses ventes de courant. La concession dont elle est titulaire à Rouen a été prorogée jusqu'en 1965. Un groupe de 10.000 kilowatts a été mis en service cette année à la centrale du Grand-Quevilly et une nouvelle unité, plus puissante encore, va être mise en commande. Pour financer ses installations nouvelles, la Société vient de procéder avec un plein succès à une augmentation de son capital qui a été portée de 25 à 35 millions de francs.

La Société Algérienne d'Éclairage et de Force a également continué à progresser de la façon la plus satisfaisante. Les régions desservies par ses artères de distribution sont en plein développement et les ventes de courant augmentent très rapidement. Pour y satisfaire, la Société procède à d'importantes extensions ; elle va commencer l'édification à Alger, sur l'un des terre-pleins du nouveau port, d'une centrale tout à fait moderne.

La Société nouvelle du Valdor a commencé à profiter de l'activité considérable qui s'est produite dans le courant de l'année 1925 sur le marché mondial du papier à cigarettes.

Le premier exercice de la Société anonyme des Établissements Vautheret, Gros et Laforge\* vient de se terminer. Les résultats bénéficiaires de l'exercice ne sont pas encore exactement déterminés, mais ils sont importants et la Société a pu mettre en paiement, dès le 20 octobre dernier, un acompte de 8 %, soit 20 fr. brut par action.

À la fin de l'année 1924, une participation importante a été prise dans une société de fabrication de matériel textile, la Société dauphinoise de constructions mécaniques. Cette société, qui a connu à ses débuts de sérieuses difficultés, est actuellement complètement réorganisée. La production de l'usine a dépassé, durant le quatrième trimestre de 1925, la production mensuelle de 300 métiers, ce qui classe la société comme l'une des principales entreprises françaises de construction de matériel textile.

Le sondage effectué dans l'Hérault n'ayant pas donné de résultats positifs, les recherches ont été abandonnées.

\*

\* \*

Parmi les agences coloniales, l'agence de Saïgon, ouverte depuis près de trois ans maintenant, a développé considérablement ses opérations pendant le dernier semestre de 1925. Le nouvel immeuble dans lequel elle va installer ses services, lui permettra encore de se développer. D'autre part, la société prépare la création d'une nouvelle agence à Haïphong.

Le Crédit foncier de l'Indochine a poursuivi sans arrêt son remarquable développement. Le montant des prêts hypothécaires en cours au 1<sup>er</sup> janvier 1926 représente plus de 5 millions de piastres, soit près de 80 millions de francs. Par ailleurs, ses opérations immobilières ont également progressé et le Crédit foncier de l'Indochine possède, à l'heure actuelle, de vastes terrains très bien situés dont certains se sont déjà notablement valorisés depuis qu'ils appartiennent à la Société. Bien que les comptes de l'exercice 1925 ne soient pas arrêtés, les résultats seront certainement satisfaisants et il est d'ores et déjà certain qu'il sera possible de faire une répartition, non seulement aux actionnaires, mais aussi aux porteurs de parts bénéficiaires. Malheureusement, cette première répartition aux parts sera intégralement absorbée par les droits fiscaux.

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a bénéficié au maximum des circonstances très favorables du marché du caoutchouc pendant l'année écoulée. Un acompte de 40 fr. pour les actions et de 101 fr. 50 pour les parts, a été mis en paiement en décembre 1925 et il est très probable que le solde de la répartition pour

l'exercice sera supérieur à cet acompte, bien que le conseil d'administration de la Société ait l'intention de continuer à employer une partie notable des bénéficiaires à de vastes extensions. La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a porté, en septembre, son capital de 10 à 12 millions, à des conditions très avantageuses pour les actionnaires anciens, en vue de prendre une participation importante dans la Société indochinoise de Cultures tropicales.

Cette seconde société, créée par la Compagnie en juin 1925, au capital de 8 millions de francs, a porté son capital, en décembre 1925, à 20 millions. Tout en exploitant et développant un domaine déjà productif à Xacat, elle se propose non seulement de planter des hévéas, mais également de créer d'autres cultures à rendement plus rapide et échelonné, telle que les plantes à parfum, la canne à sucre et le café. En préparant de longue main, bien avant le boom qui s'est produit sur le caoutchouc, le programme qu'elle veut réaliser, elle a pris une avance notable dont elle ne manquera pas de profiter.

La Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indo-Chine, qui désire porter tout son effort sur la fabrication du sucre, a trouvé dans la Société indo-chinoise des Cultures tropicales un auxiliaire précieux qui va la débarrasser du souci de la culture de la canne. Les résultats de l'exercice 1925 marqueront un progrès sensible sur ceux de l'exercice précédent et permettront, après deux ans seulement d'exploitation, de donner aux actions le dividende statutaire, les parts n'étant pas encore rémunérées. Sur l'exercice en cours, il est encore impossible de conclure, le prix de la réalisation du sucre ne pouvant être prévu.

La Société Cotonnière de Saïgon a porté au mois de mai son capital de 6 à 12 millions de francs, afin de donner à ses installations industrielles une première ampleur. L'usine construite à Saïgon, dans la presqu'île de Khanh-Hoï, a été mise en route en décembre dernier, et il est très probable que l'exercice 1926 permettra à la Société d'enregistrer des premiers résultats intéressants.

La Société des Corps Gras d'Extrême-Orient a terminé la mise au point de ses fabrications. Grâce à ses bas prix de revient, la Société exporte également avec profit, en France et en Belgique, une quantité notable de ses produits.

La Société des Grands Hôtels Indochinois vient d'obtenir l'autorisation de commencer la construction à Pnom-Penh d'un hôtel judicieusement aménagé. Elle exploite entre-temps l'Hôtel Continental, à Saïgon, et une série d'hôtels et bungalows situés dans les diverses stations climatiques de la colonie.

La Société française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics a porté son dividende à 25 % pour l'exercice 1924-1925, contre 20 % en 1922-24. Elle paraît en bonne posture pour un nouveau contrat de travaux de dragages en Cochinchine, dont l'appel d'offres a eu lieu en août 1925, et pour lequel l'administration n'a pas encore choisi entre elle et ses concurrents. Son département « Entreprises générales » a fait en 1925 un chiffre d'affaires très important.

Les Sociétés d'Electricité ont continué à se développer aussi bien en Cochinchine et au Cambodge que dans le Delta tonkinois ; les résultats qu'elles ont obtenus sont partout en progression.

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, qui a rencontré en Chine de sérieuses difficultés, a pu, heureusement, par ailleurs, se créer de nouveaux débouchés aux îles Philippines, aux Indes Néerlandaises et au Siam. La réalisation de son programme d'extension doublera sa capacité de production.

L'usine d'Haiphong de la Société des Verreries d'Extrême-Orient a été mise en marche en novembre 1924. En même temps l'organisation commerciale a été parachevée et la société possède déjà d'importants débouchés. Le capital a été porté de 5 à 10 millions, ce qui a permis de couvrir les dépenses d'installation.

Au cours de 1925, la Société Indochinoise de Charbonnages et des Mines Métallurgiques [*sic : métalliques*] a poursuivi la reconnaissance et la mise en valeur de

ses gisements de charbon et de zinc pour le développement desquels elle a commencé une centrale de 700 kwts.

Le premier exercice de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin a été des plus satisfaisants et les résultats permettront, après amortissements, la distribution aux actions d'un dividende supérieur à 7 %.

On escompte une augmentation notable du dividende de la Société de Chalandage et Remorquage en Indo-Chine dont la flotte a été augmentée de plusieurs unités au cours de l'exercice.

Les demandes pressantes de la clientèle de la Société des Papeteries de l'Indo-Chine qui, après avoir surmonté un grand nombre de difficultés, entre maintenant dans une période de résultats positifs, nécessiteront un accroissement sensible des installations, ce qui obligera la Société à une augmentation de capital.

L'Imprimerie d'Extrême-Orient, qui développe régulièrement ses affaires au comptant, projette de porter son capital de 1.200.000 à 2.400.000 fr. par incorporation des réserves.

Quant à la Société des Établissements Delignon, elle a obtenu des résultats intéressants qui lui permettent de maintenir son dividende, en dépit de l'augmentation de son capital passé de 1.200.000 à 2 millions 400.000 fr.

Les autres filiales de la Société dans les autres colonies que l'Indo-Chine : Compagnie des Nouvelles Hébrides, Société du Bas-Ogooué, Salines de Djibouti ont vu, elles aussi, leur activité s'accroître au cours de l'exercice.

Les résultats obtenus en Indo-Chine par la Société ont incité le Conseil à étudier des projets d'extension dans les autres colonies françaises et plus particulièrement en Afrique du Nord, à Madagascar et au Gabon. Pour se procurer les ressources nécessaires à cette opération, il s'est fait autoriser par l'assemblée extraordinaire qui a suivi la précédente, à porter le capital de 30 à 50 millions par la création de 20.000 actions de numéraire.

Ajoutons qu'auparavant, l'assemblée avait donné *quitus* de leur gestion à MM. Provôt et Grammont, anciens administrateurs, et élu M. Worms administrateur pour une durée de six ans.

## NOMINATIONS

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1926)

David Weill et Raymond Philippe, associés de la maison Lazard frères et C<sup>ie</sup>, ont prié M. O. Homberg, président du conseil d'administration de la Société financière française et coloniale, d'accepter leurs démissions d'administrateurs de cette société. Cette décision a été prise à la suite d'une divergence de vues entre M. Octave Homberg et ses collègues sur l'organisation de la société. Mais elle n'implique en aucune façon que les liens qui se sont créés entre les deux groupes, au cours d'une très amicale collaboration, se trouvent entièrement dénoués de ce fait. MM. Lazard frères et C<sup>ie</sup>, tout en renonçant à assumer dorénavant un rôle actif dans la Société financière, ont en effet l'intention de garder un intérêt important dans le capital de cette société. Ont été nommés administrateurs de cette société MM. Camille Barrère, ancien ambassadeur [en Italie (1897-1924)], administrateur de la Cie du canal de Suez ; Léon Boulle, administrateur délégué de la Compagnie générale française des tramways ; Gabriel Cordier, régent de la Banque de France, président du P.-L.-M.

Sur MM. Barrère, Boulle et Cordier, voir [Qui êtes-vous ?](#)

Notes et réflexions  
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1926)

Depuis quelques semaines, le ton de la presse a bien changé à l'égard de M. Octave Homberg. Naguère encore, les principaux journaux financiers accueillaienent en bonne place les articles où il traitait les grands problèmes de l'heure ; les affaires coloniales qu'il patronne connaissaient en Bourse une fortune étourdissante ; on attendait une hausse formidable sur les actions de la Société financière et coloniale.

La crise est venue, les valeurs du groupe ont payé comme les autres un large tribut à la baisse ; cela est normal ; mais M. Homberg écrit de moins en moins ; on critique la politique de la Société financière et coloniale.

Pourquoi ce revirement ? Faut-il en chercher la cause dans la brouille survenue tout d'un coup entre M. Homberg et la Banque Lazard, qui a enlevé à M. Homberg certains appuis, lui a fermé les portes d'un grand quotidien financier [pas identifié lequel d'après *Vénalité du journalisme financier* de Jeanneney] et a rendu muettes un peu partout les trompettes de la renommée ? Faut-il incriminer l'entourage immédiat qui, par maladresse ou ignorance, ne sait pas ménager à M. Homberg toutes les sympathies dont un financier a toujours besoin ?

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Journal des finances*, 25 février 1927)

Nous apprenons que le bilan qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire est fort bon. M. Homberg ne manquera pas de vouloir démontrer à la première occasion que l'abandon du groupe Lazard n'a pas compromis l'essor de cette affaire.

Dernier cours : 2.890

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

L'action libérée de la Société financière française et coloniale s'est distinguée par sa bonne tenue à 2.925. Elle a été secondée par la publication des résultats de l'exercice 1926 qui se traduisent par un bénéfice brut de 37.841.694 francs au lieu de 22.075.486 francs en 1925. Déduction faite des frais généraux et de 8.952.072 francs consacrés aux amortissements, le bénéfice net s'établit à 23.385.611 francs au lieu de 16.380.769 fr. Le conseil d'administration a l'intention de proposer une répartition de 125 fr. par action contre 100 fr. pour 1925. Dans ces conditions, le dividende aux actions, la réserve légale et les tantièmes absorberaient, environ 14 millions. Le conseil proposerait en outre de porter 5 millions à la réserve spéciale, qui s'élèverait ainsi à 15 millions, et 3 millions à la réserve immobilière, dont le montant atteindrait 5 millions. Compte tenu du report de l'exercice 1925 qui s'élève à 7.600.000 fr., le report à nouveau s'élèverait à plus de 9 millions.



## Société Financière Française & Coloniale

*Siège social* : 96<sup>bis</sup>, Boulevard Haussmann — PARIS

Capital 50.000.000 de francs

Président et Administrateur-Délégué : M. O. HOMBERG

### Opérations traitées par l'Agence de Saigon

25, Boulevard de la Somme (angle place Gambetta)

Ouverture de comptes courants à vue, en piastres et francs — Dépôts de fonds à terme et à préavis. Transmission et exécution d'ordres de bourse sur tous marchés — Conservation de titres, girance de portefeuilles — Avances sur titres en piastres et en

francs — Location de coffres-forts — Transferts de fonds par câble et par courrier — Emission de chèques et lettres de crédit — Escompte et recouvrement d'effets libres ou documentaires et toutes opérations de banque.

Correspondants dans toutes les grandes places financières, notamment MM. LAZARD Frères à Londres et New-York.

<http://belleindochine.free.fr/sommaire.htm>

Publicités parues dans *Extrême-Asie*, revue indochinoise illustrée, sous le haut patronage du gouvernement général de l'Indochine, n° 10, avril 1927.  
La façade de la Société financière française et coloniale est toujours reconnaissable de nos jours, à Saigon.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exercice 1926, le sixième depuis la fondation de votre société.

Les résultats obtenus nous permettront, cette année encore, de vous proposer une élévation appréciable du dividende. Vous voudrez bien vous rappeler que, sans interruption, depuis que votre société existe, ce dividende a été augmenté d'année en année et cela malgré l'accroissement continu de votre capital. Alors qu'en six ans, le capital social passait de cinq à cinquante millions — dont un peu plus de la moitié seulement a été effectivement versé —, le dividende s'est élevé de 7 % à 25 % pour les actions entièrement libérées. C'est, en effet, ce dernier chiffre, en augmentation de 5 % sur le dernier dividende, que nous vous proposerons tout à l'heure. Il est, d'ailleurs, à remarquer que, pour les actions libérées d'un quart, la répartition s'élèvera cette année à 82 % du capital effectivement versé, répartition en augmentation de 20 % sur la précédente.

D'autre part, les réserves, après l'approbation des comptes qui vont vous être soumis, s'élèveront globalement — sans faire intervenir les primes d'émission, mais compte tenu du report à nouveau — à 32 millions de francs, c'est-à-dire à un chiffre sensiblement supérieur au capital effectivement versé, et, en y ajoutant les primes, à 71 millions, c'est-à-dire à près d'une fois et demie votre capital nominal.

Sans vouloir établir aucune comparaison — car nous savons à quelles difficultés ont à faire face toutes les entreprises, particulièrement dans les époques troublées au point de vue économique que nous traversons ; car nous n'ignorons pas non plus que le succès n'est pas toujours en rapport avec les efforts dépenses et le talent même mis en œuvre — nous constatons, avec une satisfaction légitime, une telle progression qui souligne, mieux que tout commentaire, la vitalité de votre société, qui prouve aussi qu'elle a répondu à une conception juste et qu'elle remplit un rôle utile.

Notre satisfaction, en effet, n'est pas faite seulement du sentiment d'avoir bien servi vos intérêts, mais aussi de la conviction que nous avons travaillé dans l'intérêt général du pays, en accomplissant le programme qu'avait tracé notre fondateur dans la dénomination sociale elle-même : aider au relèvement financier du pays éprouvé par une guerre dévastatrice, en poursuivant et en intensifiant la mise en valeur de nos ressources métropolitaines et coloniales.

Ce redressement général de notre situation s'est poursuivi durant l'année 1926 qui a été cependant, au point de vue financier, plus troublée qu'aucune autre depuis la guerre. À cet égard, les deux semestres de l'année écoulée marquent une opposition frappante qui a permis de comparer le relèvement de notre change, après une dépréciation excessive et que seule pouvait expliquer une panique irraisonnée, à une victoire de la Marne sur le terrain financier.

Toute cette histoire est encore trop présente à vos esprits pour qu'il soit besoin de l'évoquer. L'équilibre budgétaire enfin réalisée — autant qu'il parut l'être dans l'instabilité monétaire — grâce à un héroïque effort fiscal ; le rapatriement, qu'il faut souhaiter voir s'accélérer, des capitaux criminellement évadés ; la consolidation volontaire de la dette flottante qui se poursuit grâce à un juste retour de la confiance envers les engagements de l'État ; tous ces heureux symptômes marquent le retour progressif à la santé de notre organisme financier. On peut dire qu'une seule maladie l'affecte encore gravement, c'est le mal monétaire que seule une stabilisation définitive, c'est-à-dire légale, de notre monnaie nous paraît pouvoir guérir. Tout à été dit sur les

méfais de l'instabilité monétaire, avec laquelle il n'y a pas de base assurée par le travail productif, pas de sécurité pour l'épargne, pas de moralité pour les contrats, pas d'ordre ni de régularité pour les budgets privés aussi bien que pour celui de l'État. Une telle situation est si grave, si dangereuse par elle-même, qu'on doit en sortir dès qu'on le peut, et sans attendre que toutes les conditions idéales et théoriques de l'opération de salut soient remplies au maximum. Une solution, peut-être moins parfaite, mais rapide, nous semble de beaucoup préférable à une solution reculée, dans l'espoir — qui risque d'ailleurs d'être trompeur — qu'elle serait plus tard plus satisfaisante. Ce qui surtout nous paraîtrait vain, et même néfaste, ce serait de s'attarder dans cette périlleuse instabilité en caressant la pensée d'une revalorisation beaucoup plus accentuée — d'aucuns la rêvent même intégrale — de la monnaie. Il suffit d'analyser une telle conception pour constater combien elle est chimérique et combien, si déjà elle n'était pas telle, elle se révélerait décevante à l'application. La dette de l'État, qui se revaloriserait en même temps que la monnaie, deviendrait un poids insupportable : pour en assurer le service, tout le fruit du travail et une bonne partie de l'épargne se trouveraient confisqués : où serait, dans la paralysie générale qui en résulterait, l'avantage même du rentier et croit-on que, seul, il pourrait toucher son coupon intact et revalorisé dans un pays où les sources mêmes de la productivité se trouveraient taries ? On ne dira jamais assez que la monnaie n'est pas la richesse, mais avant tout la mesure des biens, et qu'elle doit, par suite, avoir les qualités d'une bonne mesure qui se résume en la fixité. On ne dira jamais assez non plus que la stabilisation n'est pas la faillite (celle-ci existe depuis longtemps, hélas ! par suite de l'inévitable dépréciation monétaire), mais bien le concordat qui mettra fin à la faillite, en permettant la reprise, sur des bases désormais assurées, du travail productif qui, seul, est créateur de richesses. Ce n'est pas en allongeant ou en raccourcissant un mètre qu'on change quelque chose aux étoffes que l'on mesure ; c'est seulement en fabriquant de nouvelles.

Sans doute le taux de stabilisation de la monnaie importe pour la répartition des biens ; aussi la fixation de ce taux doit-elle s'inspirer des principes d'un bon concordat, être un compromis aussi équitable que possible entre les intérêts de l'épargne et ceux du travail productif, mais sans oublier que l'essentiel est d'assurer des conditions suffisantes à ce travail créateur de richesses nouvelles, sans lesquelles l'épargne elle-même fondra bien vite comme neige au soleil.

Est-ce trop demander au bon sens comme au patriotisme de tous les Français qu'ils s'entendent enfin sur les conditions d'un tel concordat, que le commerce et l'industrie réclament de la façon la plus pressante ? Et puisque assurément l'union et la concorde des citoyens sont les conditions morales nécessaires à la réussite d'une opération aussi capitale que la stabilisation monétaire, n'attendons pas que de telles conditions, si heureusement réunies mais qui restent précaires dans un pays où la politique ne perd jamais ses droits, aient disparu pour faire le pas décisif, À quoi nous servira d'avoir poussé un peu plus loin les conditions purement techniques, d'avoir par exemple consolidé un peu plus de dette flottante, si cette grande condition morale, la plus essentielle de toutes, c'est-à-dire la confiance, s'est dans l'intervalle affaiblie ?

Ces considérations, qui ne s'inspirent d'aucun parti-pris, qui ne comportent assurément aucune arrière-pensée politique, que nous dicte seulement une conviction profonde, nous poussent à exprimer le vœu qu'à la stabilité de fait, nécessairement précaire et qui, par suite de cette précarité même, ne produit pas tous ses véritables effets (on le voit par la répugnance du commerce et de l'industrie à s'engager), succède enfin, et sans tarder davantage, la stabilisation officielle et définitive qui fera du franc une monnaie saine, une monnaie utile, une monnaie digne de la France au travail.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le graphique des changes au cours de 1926 pour mesurer les difficultés sans précédents auxquelles ont eu à faire face toutes les entreprises, pour s'apercevoir que celles mêmes qui redoutent et évitent par-dessus tout

la spéculation en ont, malgré elles, subi les contrecoups. Il a fallu une gestion plus attentive et plus prudente que jamais, et nous devons nous féliciter que les sociétés de notre groupe aient traversé heureusement une période aussi délicate. La plupart d'entre elles ont accentué leurs progrès et beaucoup se sont même trouvées en mesure d'augmenter leurs répartitions. Quelques-unes, spécialement parmi les sociétés coloniales, sont encore dans la période des débuts, comme nous ne l'avons jamais dissimulé, c'est surtout dans les pays neufs et encore presque pas industrialisés que les débuts sont le plus souvent laborieux. Il y faut tout créer et parfois de toutes pièces ; il y faut aussi compter avec des difficultés de personnel qui sont plus aiguës et ont plus de conséquences. Par contre, une fois bien assises, ces entreprises ont souvent un essor plus grand et donnent des résultats plus larges que celles qui sont soumises à l'âpre concurrence des vieux pays.

Comme de coutume, nous allons passer en revue les principales des affaires de notre groupe et vous donner sur chacune d'elles les renseignements qui vous permettent, chaque année, d'en suivre la marche. D'autre part, nous vous rendrons compte de nos créations nouvelles et du développement de nos affaires de banque qui ont marqué un accroissement sensible et particulièrement satisfaisant.

En effet, et bien que nos différents services trop à l'étroit dans les locaux que nous occupons encore boulevard Haussmann n'aient pu se développer aussi vite que l'eût exigé l'accroissement de nos affaires, toutes les branches de notre activité bancaire ont très largement progressé.

Il ne paraît pas douteux que les facilités nouvelles que nous pourrons offrir à notre clientèle quand nous aurons pris possession de notre nouveau siège social n'aient sur le développement de nos affaires de banque le plus heureux résultat.

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer a continué à améliorer sa situation, ainsi que nous vous l'avons fait prévoir dans le précédent rapport. Le dividende, qui était en 1925 de 25 francs, a pu être porté, en 1926, à 50 francs.

La Société a traversé, dans de bonnes conditions, la période si difficile de 1926 où les hausses considérables de la main d'œuvre, des matières et des charges fiscales venaient faire fondre les marges bénéficiaires des marchés à prix fermes, libellés en monnaies française et belge, Les commandes à l'exportation, que nous vous signalions l'an dernier et dont le total dépassait largement 200.000 livres sterling, ont heureusement permis de compenser l'effet des perturbations indiquées plus haut. L'exercice 1926-1927 s'annonce favorable et les perspectives de travail sont meilleures en ce qui concerne les réseaux français. La situation de cette entreprise reste d'autant plus forte qu'elle n'a à rémunérer qu'un capital égal à son capital d'avant-guerre et qu'une gestion prudente a constitué de larges réserves et pratiqué des amortissements considérables.

La Société des Soieries F. Ducharne\* a continué, en 1926, à se développer de la façon la plus satisfaisante : les résultats de cet exercice marqueront une importante progression sur ceux de l'exercice précédent déjà particulièrement favorables.

Les produits de luxe fabriqués par la Société continuent à jouir d'une vogue méritée et si la crise générale qui affecte l'industrie française a amené un ralentissement, d'ailleurs peu important, dans les commandes de la clientèle française, par contre les sociétés filiales en Angleterre et surtout aux États-Unis poursuivent brillamment leur marche ascendante. Le goût français, qui reste sûr tout en étant délibérément moderne, s'affirme dans ces belles soieries et porte au delà des frontières un témoignage du génie artistique de notre pays.

La Société anonyme des Établissements Vautheret, Gros et Laforge\* s'est adjoint, en mai 1926, de nouvelles usines et ateliers à Chauffailles (Saône-et-Loire). L'augmentation ainsi obtenue du nombre des métiers utilisés a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaires supérieur de 15 % à celui de l'exercice précédent. Le développement des ventes s'est heureusement répercuté sur les résultats bénéficiaires qui seront très probablement en plus-value notable sur ceux de 1925. Grâce à une politique prudente

suivie pour l'achat de ses matières premières et à certaines restrictions apportées depuis quelques mois à la production, la Société a été relativement peu affectée par la crise subie depuis décembre dernier par l'industrie des soieries lyonnaises, et elle est prête à repartir, avec l'ensemble de ses moyens de production améliorés et complétés, dès que la reprise se produira. Diverses combinaisons sont, en ce moment même, à l'étude qui compléteront l'organisation de la Société et étendront encore ses moyens d'action.

Nous nous félicitons d'avoir pu apporter, par notre participation active à ces deux affaires, une contribution importante au développement de cette magnifique industrie nationale qu'est la soierie lyonnaise.

La Société Rateau\* a continué, au cours de l'exercice, à développer notablement son chiffre d'affaires. Ses succès techniques, déjà si remarquables les années précédentes, se sont encore affirmés et ce sont ses machines qui ont permis d'obtenir le record de vitesse sur mer et les records du monde d'altitude en avion.

La diversité et l'importance de ses spécialités ont donné à la Société Rateau le privilège de rester peu atteinte par les crises et il semble que, cette fois encore, elle conservera ce précieux avantage.

L'effort financier que fait la Société sur elle-même depuis deux ans, en vue d'améliorer sa trésorerie, a été poursuivi malgré les fluctuations des changes et le développement des moyens de production. Dans l'ensemble, l'exercice 1926, dont les résultats bénéficiaires s'annoncent favorablement, marquera pour la société Rateau d'importants progrès au point de vue industriel comme au point de vue financier et l'on voit approcher le moment où, après avoir sagement constitué un fonds de roulement autonome, elle pourra se montrer plus libérale dans ses répartitions.

La Société anonyme de publications périodiques, grâce à la situation particulièrement solide de l'affaire et à la prudence qui a caractérisé, pendant de longues années, la gestion du conseil, a pu surmonter sans à-coups les difficultés qui ont surgi pendant l'année 1926 dans la plupart des branches de l'industrie et du commerce et qui ont eu une répercussion forcée dans le domaine de l'imprimerie. La Société, qui a achevé la mise au point de ses nouvelles installations, a étendu le champ de son activité en s'assurant, en dehors des travaux de publicité dans lesquels elle s'est spécialisée, des débouchés importants. C'est pour faire face au développement de son programme, qu'elle vient de porter son capital de 4 à 8 millions de francs. Toutefois, l'âpreté de la concurrence ne cesse de réduire, dans cette industrie, les marges bénéficiaires et la réduction constante du prix de revient est, plus que jamais, une condition du succès. Le doublement du capital aura nécessairement sa répercussion sur le montant du dividende et les fluctuations énormes dans le prix du papier exigeront, cette année, des mesures particulières de prudence. Mais il suffit de se reporter au bilan de cette vieille affaire pour voir sur quelles bases solides elle repose.

La Manufacture française de tapis et couvertures, dont nous avons introduit les titres au Marché officiel, à la fin de l'année 1924, a poursuivi et développé son exploitation de la façon la plus satisfaisante. Bien que gérée avec une très grande prudence, la société va pouvoir distribuer pour 1926, un dividende de 16 %, en augmentation de 3 % sur celui distribué pour 1925. Là aussi prévalent de sages traditions dont le bilan porte les traces.

Les exploitations de la Compagnie centrale d'énergie électrique ont continué à se développer normalement en 1926 et les résultats obtenus marquent une nouvelle progression.

L'usine de Grand-Quevilly, qui dessert la région de Rouen, va porter à 60.000 kilowatts sa puissance installée, ce qui lui permettra de faire face aux demandes de courant toujours croissantes qu'elle reçoit ; sa production a dépassé, en 1926, 90 millions de kilowatts-heure, en augmentation de 12 % sur celle de 1925. Dans le département de l'Indre, les ventes de courant sont également en accroissement notable sur l'an dernier.

La Société algérienne d'éclairage et de force a poursuivi l'extension de ses distributions dans les départements d'Alger et d'Oran. Elle est en train de réaliser la construction d'une nouvelle usine sur le port d'Alger et sa centrale d'Oran a dû être pourvue d'un groupe de 6.000 kilowatts pour satisfaire aux besoins considérablement accrus de la région.

Les résultats de la Société nouvelle du Valdor\* marquent, pour l'exercice 1926, un progrès sensible sur ceux de l'exercice 1925, qui avait été, nous le rappelons, son premier exercice social.

Le matériel a subi de nombreuses améliorations, qui ont retenti sensiblement sur la qualité et la variété des fabrications ; en même temps, les prix de revient ont été abaissés par l'installation d'une puissante centrale actionnée par des moteurs Diesel.

Le carnet de commandes de cette affaire n'a pas cessé d'être largement garni, même pendant la période de crise de la fin de l'année, et sa clientèle s'étend considérablement. Il est inutile de rappeler que la fabrication des papiers à cigarettes est, pour ainsi dire, un monopole français, et que les affaires de ce genre se trouvent plus à l'abri que d'autres d'une crise industrielle et commerciale, en raison de l'étendue et de la variété de leurs marchés. La Société des Papeteries du Valdor, dont les usines sont bien placées et dont les produits peuvent rivaliser avec ceux des marques les plus en vogue, se présente aujourd'hui comme une affaire d'avenir.

Nous vous avons signalé, dans notre dernier rapport, que nous avons pris une participation importante dans la Société dauphinoise de constructions mécaniques et procédé à la réorganisation de cette société. Cette réorganisation a produit ses fruits, et, durant l'année 1926, la Société dauphinoise de constructions mécaniques a pu maintenir une production mensuelle moyenne de près de 910 métiers avec une marge bénéficiaire très satisfaisante. Mais cette société, qui fabrique du matériel pour les industries textiles qui ont été durement touchées par la crise industrielle, a vu se ralentir notablement, ces derniers mois, les commandes qui lui étaient passées, et il est vraisemblable que le conseil décidera, par prudence, d'affecter à des réserves les bénéfices réalisés en 1926. Quant à l'exercice 1927, il dépendra de la durée de la crise qui sévit encore dans l'industrie textile.

La Société financière française et coloniale a pris, dans le courant de 1926, le contrôle de la Société Le Caoutchouc industriel\*, société au capital de 1.000.000 de francs qui fabrique, dans une usine située aux environs de Marseille, toute la gamme des objets en caoutchouc, à l'exclusion des pneumatiques. Cette entreprise, dont les fabrications sont très appréciées par une clientèle fidèlement attachée, donne des bénéfices notables et réguliers et constitue ainsi pour nous, malgré les charges fiscales accablantes qui résultent de telles participations, un placement bien rémunérateur ; en outre, elle peut devenir très intéressante pour nos sociétés productrices de caoutchouc tant en traitant une partie de leur production qu'en leur permettant de procéder industriellement à des expériences sur les applications nouvelles du caoutchouc.

Comme vous le voyez, toutes nos affaires métropolitaines, sans aucune exception, sont en grands progrès. Sans doute, elles ont fait l'objet d'un choix sévère et constituent une sélection. Mais nous sommes heureux de trouver, dans un tel fait, la confirmation que notre industrie nationale, en dépit de conditions souvent si difficiles, à repris — là où elle est bien conduite — une marche progressive. Le public qui s'est, sans raisons valables, beaucoup trop détourné des bonnes valeurs françaises, devrait enfin s'apercevoir qu'il y a là pour lui des occasions de placements sûrs et rémunérateurs.

\*

\* \*

Notre agence de Saïgon s'est définitivement installée dans notre immeuble de la place Gambetta, où sont également groupés les services de plusieurs de nos sociétés.

Nous pouvons y offrir à notre clientèle le maximum de commodités pour accomplir toutes les opérations bancaires qui l'intéressent : nous comptons déjà à Saïgon un noyau de clients choisis et fiables qui grossit tous les jours. Aussi, notre agence a obtenu, pendant l'année 1926, de brillants résultats, qui, nous l'espérons, s'amélioreront encore dans les années qui vont venir.

Par ailleurs, notre agence a rempli à notre entière satisfaction le rôle que nous lui avons dévolu d'effectuer toutes les opérations financières de nos sociétés indochinoises, de contrôler leur gestion et de centraliser leur comptabilité, Elle nous a, de plus, apporté un concours précieux pour l'étude et la constitution des affaires nouvelles que notre société a créées en Indochine.

La construction de notre immeuble d'Haïphong est commencée depuis plusieurs mois et activement poussée ; nous comptons nous y installer dans le courant de 1928 mais il est probable que, sans attendre son achèvement, nous serons amenés, en raison du développement pris par nos affaires au Tonkin, à ouvrir à la fin de cette année une agence à Haïphong dans un local provisoire, ainsi que nous l'avons fait à Saïgon en 1923.

Le Credit foncier de l'Indochine\* a poursuivi, au cours de l'exercice écoulé, son développement régulier et rapide. La faveur rencontrée auprès du public, aussi bien européen qu'annamite ou chinois, prouve que les services rendus à la Colonie par cet établissement sont justement appréciés.

Le volume des prêts hypothécaires, malgré le jeu régulier des remboursements, est en progression très marquée.

Les opérations immobilières de la société ont également donné de bons résultats, bien que la plus grosse partie de l'actif immobilier soit composée de terrains nus qui ne donnent pas de revenus et acquièrent petit à petit une plus-value dont il n'est pas fait état : quelques terrains seulement ont été revendus avec de substantiels bénéfices et, d'autre part, les immeubles de rapport, dont la construction avait été entreprise à Saïgon et à Haïphong, sont maintenant achevés et ont commencé à donner des revenus appréciables qui ne peuvent que s'accroître.

Les bureaux d'architectes de la Société ont toujours la faveur du public, et ils sont maintenant chargés de la construction de presque tous les immeubles particuliers de quelque importance élevés en Indochine.

Les bénéfices de l'exercice 1928 sont satisfaisants et surtout encourageants par la progression des opérations de prêt ; mais nous n'avons jamais dissimulé qu'à ses débuts, une société de crédit foncier devait plus songer à consolider sa situation qu'à grossir ses répartitions.

Bien que les résultats définitifs de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine pour l'exercice 1926 ne soient pas encore connus, il est certain dès à présent qu'ils seront plus brillants encore que ceux de l'exercice précédent, ce qui a permis à la Société de payer au mois de décembre dernier un acompte de 55 francs par action de 100 francs et de 147 fr. 69 par part.

Les extensions réalisées chaque année par cette affaire, depuis 1922, sur sa magnifique plantation de Loc-Ninh ne sont pas encore en période de rapport. La récolte est donc restée à peu près la même que pendant les précédents exercices, mais la Société a vendu sa production de 1926 à des cours particulièrement favorables.

Il est bon de signaler que, pendant l'exercice 1926, elle a encore défriché et planté plus de 800 hectares de caoutchouc et que l'expérience de ses directeurs et l'activité de sa main-d'œuvre lui ont permis d'atteindre des prix de revient à l'hectare exceptionnellement avantageux.

La Société indochinoise des cultures tropicales a réalisé, et au delà, au cours de l'exercice 1926, le programme d'extensions qu'elle s'était tracé. En effet, elle a mis en valeur, dans ses différents domaines, 2.000 hectares nouveaux, ce qui porte les surfaces actuellement plantées à 3.100 hectares dont 1.000 hectares sont en plein rapport.

Cette affaire dispose de cadres excellents et d'une main-d'œuvre suffisamment abondante, en dépit des difficultés de recrutement dont souffrent depuis quelque temps toutes les plantations de Cochinchine.

Elle porte évidemment son plus gros effort sur les plantations de caoutchouc, mais sans négliger d'autres cultures intéressantes : en effet, elle a planté, en 1926, 200 hectares de plus de lemon-grass ; elle a créé une plantation de café dans la région de Dalat et elle commence également la culture du thé dans cette même région où elle possède une concession qui paraît réunir des conditions extrêmement favorables à cet arbuste. Enfin, le domaine qu'elle possède sur le Vaïco à Hiep Hoa et qui comprend une plantation de canne à sucre en rapport, sera entièrement mis en valeur en trois étapes et alimentera l'usine toute voisine de la Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine.

Elle poursuit, d'ailleurs, en même temps, des essais de cultures nouvelles, mais ceux-ci demanderont à être décidés après un examen sérieux, et suivis, d'ailleurs, avec beaucoup de soin. C'est pourquoi la Société financière française et coloniale a créé à Saïgon, avec le concours des diverses sociétés de culture de son groupe, un service technique spécial qui a déjà donné, au cours de l'exercice dernier, des résultats très satisfaisants et qui est complété par un laboratoire spécialement installé pour les études botaniques et agronomiques.

Il entre dans le programme de la Société des Cultures tropicales de constituer peu à peu, lorsque ses diverses plantations auront fait leurs preuves, des filiales qui reprendront une partie de ses domaines et en poursuivront la mise en valeur et l'exploitation.

En conformité avec ce programme, une première société, la Société des Caoutchoucs de Binh-Loc, au capital de 1 million de piastres, a été constituée au début de 1927 pour la reprise de l'importante plantation de Binh-Loc, située dans la région d'Anloc, à quelques kilomètres du chemin de fer.

Composée entièrement de magnifiques terres rouges, cette plantation, dont la superficie est de 3.300 hectares — dont 300 hectares sont déjà plantés — est entièrement aménagée. Elle est pourvue d'un cadre expérimenté et des effectifs suffisants en main-d'œuvre de bonne qualité.

Les actionnaires de cette société ne doivent jamais perdre de vue qu'elle est essentiellement une affaire d'avenir, Ceux de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine ont attendu longtemps avant de voir leur patience récompensée, mais elle l'a été magnifiquement. Tout le possible sera fait pour réduire dans ce nouveau cas la période d'attente mais on ne peut faire violence à la nature. D'autre part, l'essentiel est d'établir les plantations au plus bas prix de revient possible afin de conserver une marge bénéficiaire même dans les périodes de bas cours des produits. Une telle politique, que le conseil ne manquera pas de recommander, est de nature à valoriser les titres, mieux que des répartitions prématurées.

La seconde campagne sucrière de la Société des Sucrieries et raffineries de l'Indochine a donné des résultats satisfaisants qui auraient permis de répartir un dividende pour l'année 1925, mais la campagne suivante, terminée en juin 1926, a été beaucoup moins favorable, d'une part en raison des difficultés inhérentes à la mise au point du matériel nouveau installé à l'usine de Hiep-Hoa, et surtout à cause des inondations graves qui ont sévi dans la région du Vaïco et réduit à presque rien la récolte de cannes. Le conseil de La Société a donc décidé de ne faire aucune répartition pour l'exercice 1925 afin de constituer une réserve permettant de parer au déficit de l'exercice 1926 qui sera, d'ailleurs, moindre qu'on aurait pu le craindre.

L'usine a été révisée et complétée pendant le second semestre de 1926 et une nouvelle campagne vient de commencer dans des conditions qui, beaucoup plus satisfaisantes au point de vue technique, ont malheureusement été contrariées par les conditions atmosphériques, contre lesquelles toute habileté est impuissante ; de

nouvelles inondations anormales ont réduit la récolte en quantité et, en même temps affaibli la teneur en sucre.

Les usines de la Société cotonnière de Saïgon\* sont maintenant entièrement terminées ; l'énergie électrique employée aux machines n'a pas donné le moindre mécompte et les moteurs ne souffrent nullement des conditions climatériques. La filature fournit des filés qui trouvent leur débouché aussi bien sur le marché local que sur les différentes places d'Extrême-Orient ; leur qualité leur a valu dès le début la préférence de la clientèle chinoise. Le tissage, dont tous les métiers ont déjà battu, donne également satisfaction. Toutefois, certaines difficultés de main-d'œuvre ont beaucoup ralenti sa production. La Société a commencé la construction de maisons ouvrières, ce qui lui permettra de fixer près de l'usine le noyau de main-d'œuvre spécialisée dont elle a besoin. Il y a là un retard qui ne présente rien d'inquiétant pour l'avenir, mais qui affectera, plus qu'on ne l'avait prévu, les premiers exercices.

D'autre part, la Société cotonnière de Saïgon a une participation dans le Syndicat d'exploitation du jute en Indochine. Les essais poursuivis depuis plusieurs années ont montré que le jute pousse en Cochinchine dans des conditions aussi favorables qu'aux Indes, Toutefois, l'étude des conditions de cette culture et des meilleurs procédés à adopter pour le traitements de la fibre nécessiteront encore des essais minutieux avant que l'on puisse envisager une production industrielle et la construction d'une sacherie.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a encore accru son dividende pour l'exercice 1925-1926 et distribué 30 % à ses actionnaires contre 25 % en 1924-1925 et 20 % en 1923-24.

L'administration des Travaux publics, ayant cru devoir modifier le programme des travaux de dragages en Cochinchine, a demandé de nouvelles propositions aux concurrents qui avaient déposé des offres en août 1925. Ce retard onéreux pour la Colonie elle-même n'est pas sans gêner aussi la Société qui travaille sous un régime provisoire défavorable. Alors que depuis 1904, elle exécute ses travaux à l'entière satisfaction de tous et qu'elle a contribué si directement, si puissamment à l'enrichissement de la Colonie, elle pouvait vraiment espérer qu'on tiendrait compte des services rendus. L'appel à la concurrence ne peut que démontrer combien elle est mieux placée que quiconque, ayant expérience, cadres et matériel, pour répondre aux besoins et y répondre sans ménager de déceptions à la Colonie.

Le département « Entreprise générale » de la Société a développé sensiblement son chiffre d'affaires et a créé une agence au Tonkin où un certain nombre de travaux importants lui ont déjà été confiés.

Le développement des sociétés d'électricité établies en Indochine s'est poursuivi très favorablement pendant l'année 1926. Les ventes de courant augmentent constamment dans les différents pays de l'Union indochinoise et ont amené un accroissement correspondant des moyens de production : au Tonkin, la Société indochinoise d'électricité a procédé à la mise en route de son importante centrale de Nam-Dinh ; en outre, elle prépare l'installation d'une unité puissante à Haïphong.

En Cochinchine, le développement économique considérable des provinces de l'Ouest, qui est en grande partie la conséquence des travaux de dragages dont nous venons de parler, nous a conduits à constituer à Saïgon, avec le concours de la Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indochine et de l'Énergie électrique indochinoise, une nouvelle société de distribution, la Société coloniale d'éclairage et d'énergie\*. Cette société, déjà établie dans les villes de Cantho, de Soctrang et de Baclieu, va prochainement installer une centrale unique importante qui desservira ces trois provinces et sera un facteur nouveau de la prospérité de cette région qui est l'un des plus riches greniers à riz de l'Indochine.

Vous voyez que sur ce terrain aussi, nous ne ménageons pas nos efforts pour aider au développement de notre colonie d'Extrême-Orient.

Mais qu'il nous soit permis de faire remarquer, une fois de plus, combien cette tâche serait facilitée par l'octroi de concessions d'une plus longue durée. Une politique plus libérale en même temps que plus prévoyante de la part des concédants mettrait les sociétés d'électricité en mesure d'aller de l'avant plus hardiment encore et de faire profiter leurs clients de conditions meilleures.

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient\* a terminé, au début de l'année 1926, les installations nouvelles destinées à lui permettre de doubler sa capacité de production. Une partie de ces installations a été mise en marche de façon satisfaisante dans le courant de l'année.

L'activité commerciale de la Société continue à être relativement satisfaisante en Indochine, mais le marché local étant insuffisant pour absorber la production qu'il a été nécessaire de réaliser pour obtenir un prix de revient convenable, la vente d'une partie de cette production sur les marchés voisins, et notamment en Chine, est absolument nécessaire pour assurer l'équilibre de l'affaire.

Aussi la situation présente de la Chine a-t-elle sur les affaires de la Société une répercussion directe et désastreuse.

Si aucune amélioration ne peut être obtenue dans les ventes à l'exportation, il faudra peut-être envisager la fermeture momentanée de l'usine plutôt que d'accumuler de mois en mois des déficits d'exploitation.

L'étude de cette grave question fait l'objet d'une inspection qui se poursuit présentement en Extrême-Orient. Nous espérons encore qu'une adaptation aux conditions troublées de cette partie du monde pourra être trouvée.

En tous cas, qu'il s'agisse d'une mise en sommeil provisoire ou d'une exploitation réorganisée, nous ne ménagerons pas notre concours à cette entreprise, à laquelle nous avons déjà fait réaliser des profits accessoires importants qui sont venus atténuer ses pertes.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient\* a mis en marche son usine de Haïphong au début de 1926 et a obtenu immédiatement, grâce à la perfection de son outillage, des produits parfaits, ce qui est d'autant plus remarquable que, même en Europe, la mise en route d'une verrerie nouvelle exige presque toujours une longue période de mise au point.

Les verres à vitre fabriqués par la société sont très supérieurs aux produits d'importation constitués généralement par les rebuts des usines belges. Aussi la progression des ventes suit une progression très marquée, dépassant même la production pour les derniers mois. De même, la bouteillerie a fonctionné dès le début de façon parfaite et en présence des débouchés très importants qui lui sont offerts, la Société a procédé à l'installation de nouvelles machines qui seront mises en marche très prochainement et permettront de tripler la production actuelle.

Malheureusement, cette industrie dépend plus qu'aucune autre encore du personnel, et pour une affaire lointaine, le personnel spécialisé est difficile à trouver. De très grosses difficultés ont surgi de ce chef et une réorganisation presque immédiate a dû être effectuée.

Le trouble qui en est résulté a provoqué des incidents qui ont contrarié cette belle marche technique. Mais il ne vous échappera pas que des difficultés de ce genre — si fâcheuses soient-elles — se résolvent toujours avec du sang-froid et de la fermeté et ne sont aucunement de nature à compromettre l'avenir d'une affaire bien conçue, bien réalisée et dont les possibilités se révèlent de plus en plus larges.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques a continué, en même temps que l'exploitation des Charbonnages de Phan Mé et des gisements de zinc de Langhit, les recherches destinées à reconnaître l'étendue et la richesse de ses gisements. Bien qu'exécutée avec un matériel précaire et gênée par des pluies exceptionnellement abondantes, l'exploitation a donné une marge bénéficiaire notable qui permet d'augurer favorablement des résultats ultérieurs.

Par ailleurs, les travaux de recherches ont donné, en 1926, des résultats très satisfaisants, démontrant la continuité du gisement en profondeur et l'existence de couches nouvelles contenant un tonnage très important de charbon maigre.

Dans ces conditions, il est probable que la Société lèvera la promesse de vente qu'elle possède sur les mines de Phan Mé et de Langhit et qu'elle procèdera à une augmentation de capital destinée à lui procurer les moyens nécessaires pour une mise en valeur qui paraît devoir donner de très beaux résultats.

Les résultats satisfaisants obtenus par la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin\* durant son deuxième exercice, du 1<sup>er</sup> octobre 1925 au 30 septembre 1926, ont entièrement confirmé les indications favorables que nous vous avons déjà données sur le développement rapide de cette Société. Malgré les ravages causés au Tonkin par les inondations et qui ont empêché la mise en culture de nombreuses rizières, les ventes se sont accrues de 20 % d'un exercice au suivant.

Les bénéfices ont accusé une progression bien supérieure et ont permis, après des amortissements qui dépassent 20 % du capital de la Société, de distribuer un dividende de 16 %.

D'autre part, la Société s'est assurée la possession d'importants gisements au Cambodge ; elle compte les mettre en exploitation dès que le besoin s'en fera sentir en créant à Saïgon une nouvelle usine de traitement des phosphates. Les riziculteurs et les planteurs indochinois se rendent chaque jour mieux compte des avantages qu'ils peuvent retirer de l'emploi des engrais phosphatés et les débouchés de la Société sont susceptibles de s'élargir rapidement.

La Société financière française et coloniale a participé, avec un groupe comprenant entre autres la Banque de l'Indochine, la Banque Demachy et la Société des Étains et Wolframs du Tonkin, à la constitution de la Société des mines d'or de Bao-Lac. Cette Société, au capital de 750.000 piastres indochinoises, a pour objet l'exploitation d'importants gisements aurifères, prospectés depuis plusieurs années déjà au Tonkin dans la région de Ban-Man. Le montage du matériel nécessaire est en cours et l'exploitation commencera vraisemblablement dans le courant de 1928. Cette affaire paraît, d'après les derniers renseignements reçus, devoir répondre entièrement aux espérances conçues lors de sa constitution.

Malgré les inondations exceptionnelles qui se sont produites au Tonkin pendant tout l'été dernier et qui ont fortement entravé la navigation fluviale et rendu son exploitation plus onéreuse, la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine a obtenu des résultats encore satisfaisants qui lui permettront vraisemblablement de maintenir, pour l'exercice qui vient de se terminer, une répartition égale où très peu inférieure à la précédente.

Cette société vient, d'étendre son activité à l'Annam en se rendant acquéreur du matériel et de la clientèle d'une entreprise d'acconage et de transports fluviaux à Tourane [Dérobert et Fiard].

La Société des Papeteries de l'Indochine\* se développe régulièrement et progressivement. Grâce à des modifications dans ses machines et à l'installation de plusieurs appareils nouveaux, elle a pu se consacrer de plus en plus à la fabrication des papiers indigènes, notamment des papiers de culte, des papiers chinois, etc. Elle trouve pour ces sortes nouvelles des débouchés intéressants et rémunérateurs dans toute l'Indochine où elle est seule en mesure de réaliser à la machine ces fabrications qui, jusqu'à présent, se faisaient exclusivement à la main. On peut donc augurer favorablement de l'avenir de cette affaire qui repose sur des bases particulièrement saines et sûres, car ses immobilisations réalisées aux meilleurs prix d'avant-guerre ont une valeur bien supérieure à son faible capital de 2.500.000 francs.

L'Imprimerie d'Extrême-Orient\* a poursuivi au Tonkin dans les meilleures conditions ses affaires d'imprimerie et de librairie.

Sa réputation, justifiée par la qualité remarquable de ses productions, s'étend non seulement en Extrême-Orient, mais en France même, où de nombreux visiteurs ont pu admirer au stand de notre société, pendant l'exposition du caoutchouc, des éditions admirables exécutées sur de magnifiques papiers de bambou.

Il est, d'ores et déjà, presque certain que l'exercice qui se terminera le 30 juin prochain laissera des bénéfices notablement supérieurs au précédent exercice.

La Société anonyme des Établissements L. Delignon\* a continué à obtenir, en 1926, des résultats satisfaisants.

Les ventes, qui avaient atteint pendant le premier semestre des chiffres record, ont naturellement fléchi pendant les derniers mois, mais le chiffre total reste très notablement supérieur à celui du précédent exercice.

Par ailleurs, la Société, poursuivant l'œuvre très intéressante qu'elle a entreprise d'accord avec le Protectorat d'Annam pour améliorer les cocons indigènes, a distribué plus de 3 millions de pontes sélectionnées qui ont été accueillies avec empressement par les éleveurs annamites de vers à soie : la richesse soyeuse des cotons en résultant marque déjà un progrès très appréciable. Il convient de signaler particulièrement au passage cette heureuse collaboration de l'initiative privée et de l'administration pour le plus grand bien de la population indigène et de la colonie.

Bien que, cette année, les pluies anormales, et même extraordinaires, qui ont sévi sur la Côte française des Somalis aient considérablement entravé, pendant plusieurs mois, la production de sel de la Société des Salines de Djibouti, cette affaire donnera, pour l'exercice 1927, des résultats très satisfaisants.

En effet, les mauvaises récoltes ont été compensées en partie par l'extension méthodique et rationnelle des salines actuelles.

D'autre part, les ventes ont été effectuées à des prix rémunérateurs en Abyssinie, dans l'océan Indien et même à Calcutta, en dépit de la politique inexplicable suivie par certains concurrents sur le marché des Indes, qui consiste à pratiquer la baisse des prix au moment même où la demande de sel est la plus forte dans le Bengale et dans tout l'Est du pays.

Nous pouvons vous dire, d'ores et déjà, que grâce à des négociations qui viennent d'aboutir, la Société va pouvoir augmenter considérablement sa production: elle est, d'ailleurs, assurée de vendre avantageusement tous ses produits car le sel n'arrive jamais en quantité suffisante sur les marchés qu'elle dessert.

Au mois de mai 1926, nous avons fondé, avec le concours de la Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston et de la Central Mining, la Société des minerais de la Grande Île\*. Cette Société, la première de notre groupe dont l'activité s'exerce à Madagascar, s'est rendue acquéreur d'un ensemble de gisements de micas dont la production atteint déjà 80 % des quantités totales extraites par la Grande Île.

Bien que son activité ait été limitée au début à la vente des micas extraits par ses prédécesseurs, le bénéfice réalisé par cette vente permettra vraisemblablement dès cette année, la distribution de l'intérêt statutaire des actions. À ces bénéfices viendront s'ajouter au cours des exercices suivants les produits de l'exploitation proprement dite.

D'autre part, un personnel technique éprouvé a été mis à la tête de l'exploitation à Madagascar et son action permettra l'accroissement de la production des gisements et un meilleur traitement des micas sur place, susceptible de réduire considérablement les déchets. On peut donc considérer que l'avenir de cette société présente des perspectives favorables ; la qualité de ses produits est connue et hautement appréciée sur le marché mondial du mica et, d'autre part, il est peu probable qu'une crise vienne affecter le cours de ce produit dont les applications se développent constamment, dans l'industrie électrique notamment.

D'autre part, deux très importantes affaires de graphite de Madagascar ont récemment fusionné sous notre patronage et la Société des minerais de la Grande Île,

dont le personnel de direction avait, pendant plusieurs mois, procédé sur place aux études qui ont permis d'arriver à cet accord, a reçu en contrepartie de son concours une rémunération importante.

Vous voyez, Messieurs, combien la constitution de cette affaire a été saine et avec quelle prudence nous nous y sommes intéressés, et y avons intéressé le public à notre suite puisqu'il s'agissait de reprendre une entreprise fonctionnant normalement depuis plusieurs années, C'est donc sur des résultats acquis et non sur des espérances que nous avons basé notre jugement.

Si nous avons fait coter les titres de la Société, c'est parce que celle-ci a été connue du grand public dès sa constitution et que les résultats obtenus par nos prédécesseurs eux-mêmes — sans parler du prix qu'on attachait à notre intervention pour les améliorer encore — ont motivé des demandes extrêmement nombreuses. Dans ces conditions, nous avons cru préférable, plutôt que de laisser commettre sous le manteau des exagérations incontrôlables, de permettre aux transactions de s'opérer au grand jour, à la Cote Officielle, sous le contrôle de la Compagnie des agents de change.

Notre intervention ne s'est exercée que pour maintenir, suivant notre pratique constante, un cours d'introduction aussi modéré que possible et qui, d'ailleurs, à été remarquablement ratifié par la suite puisque, depuis près de six mois, et en dépit de la baisse générale de cette catégorie de valeurs, les cours pratiqués ne se sont pas écartés de plus de 10 à 15 % de ce cours d'introduction.

Aussi notre surprise at-elle été profonde de voir confondre un instant, en des circonstances que vous n'aurez pas oubliées, une telle affaire avec d'autres qui ne se traitent point avec tant de scrupules. Vraiment, le souci avec lequel nous prenons en toutes circonstances les intérêts de l'épargne, le soin sévère avec lequel nous étudions les affaires, l'application que nous mettons ensuite à les gérer ou à les contrôler, l'appui que nous n'hésitons jamais à leur donner dans les moments difficiles, auraient pu nous épargner une si outrageante confusion

Qu'on se reporte aux rapports si complets et d'une entière franchise que nous vous présentons depuis que votre société existe, qu'on examine la liste déjà longue de nos affaires, qu'on suive la remarquable progression des résultats obtenus dans presque tous les cas, on constatera que nous avons toujours eu souci d'associer le public à notre activité et de le faire bénéficier dans la plus large mesure de notre propre discernement. Nous suivons les affaires que nous créons, nous ne cessons pas d'y défendre les intérêts de ceux qui s'y sont engagés à notre suite ; toutes nos filiales sont gérées avec le même scrupule que la société mère elle-même. Le public, d'ailleurs, le reconnaît en englobant dans la même confiance toutes les affaires de notre groupe, parce qu'il sait qu'un même esprit les anime, une même méthode les contrôle. Il sait combien il est difficile sur le vaste champ des affaires de discerner le bon grain de l'ivraie, Aussi est-ce au patronage qu'il s'attache et si nous savons le prix de cette confiance, nous en sentons aussi le poids.

C'est pourquoi, si exceptionnelle qu'elle ait été, l'erreur commise ainsi à notre préjudice nous a été sensible. Nous avons cru devoir y revenir — encore que nous l'ayons relevée au moment où elle s'est produite — parce qu'il ne faudrait pas beaucoup d'injustices criantes de ce genre pour décourager à bon droit ceux qui, comme nous, avons conscience de le faire, défendent avant leurs intérêts propres les capitaux qui leur sont confiés et qui travaillent à cette mise en valeur des colonies, que tout le monde réclame, non dans le seul souci du gain, mais aussi et surtout dans l'intérêt national.

Étendant progressivement l'intérêt qu'elle prend dans le développement de nos possessions d'Afrique, notre société a pris une importante participation dans la Société des Comptoirs sénégalais, dont le capital est de 20.500.000 francs et qui est établie au Sénégal et à la Côte d'Ivoire.

Avec ses comptoirs répartis jusque dans l'arrière-pays, ses magasins généraux aux ports d'embarquement, ses moyens de transports, ses services d'achat et de vente en Europe, son personnel rompu aux affaires coloniales, la Société des Comptoirs sénégalais\* constitue un instrument commercial de premier ordre, tant pour l'achat à l'indigène de produits tels que les arachides, l'huile de palme, le caoutchouc, le coton, le kapok, que pour l'écoulement dans la colonie de marchandises importées de toutes sortes. Des projets sont à l'étude pour l'extension de l'affaire dans les colonies voisines, telles que la Guinée et le Soudan, de même que dans le territoire sous mandat du Cameroun.

Les résultats obtenus en 1926 par la Société anonyme industrielle du Bas-Ogooué dans le domaine de son activité propre marquent de nouveaux progrès sur ceux de l'exercice précédent. Les ventes de bois laissent un profit nettement plus élevé et le chiffre d'affaires des factoreries a encore augmenté. Par contre, la Société n'a rien retiré de ses participations dans les entreprises franco-norvégiennes de pêche à la baleine qui ont été très gênées par une concurrence déloyale exercée sur les lieux de pêche par des baleiniers de contrebande. Malgré cette circonstance défavorable, et qu'on peut espérer exceptionnelle, tout fait prévoir que les résultats financiers de l'exercice 1926 seront comparables à ceux du précédent.

[Bilan]

\*  
\* \*

À la suite de divergences de vues que, malgré notre bonne volonté réciproque, nous n'avons pu complètement aplanir, les représentants de MM. Lazard frères dans notre conseil, MM. David Weill et Raymond Philippe, ont donné leur démission d'administrateurs. Nous nous sommes séparés d'eux, ainsi que de M. Hypolite Worms, non pas seulement amialement, mais tout à fait amicalement, et nous vous prions de remercier avec nous ces messieurs et particulièrement MM. David Weill et Philippe, qui travaillaient avec nous depuis l'origine de la société, du concours dévoué qu'ils ont apporté à nos affaires, Par une résolution spéciale, nous vous demanderons de donner aux administrateurs démissionnaires quitus de leur gestion.

Nous avons complété aussitôt notre conseil en appelant à siéger parmi nous, sous réserve de votre ratification, M. Camille Barrère, ambassadeur de France et administrateurs du Canal de Suez ; M. Léon Boule, administrateur délégué de la Compagnie Générale Française de tramways et qui était déjà l'un de nos représentants dans le conseil de la Société franco-belge des chemins de fer ; M. Gabriel Cordier, régent de la Banque de France et président de la Compagnie P.L.M.

Les hautes situations occupées par ces messieurs, leur indiscutable compétence en même temps que leur notoriété nous dispensent d'insister sur la grande valeur du concours qu'à des titres divers, ils nous apporteront pour la gestion de vos affaires. Nous sommes assurés que vous ratifierez nos choix avec empressement.

Conformément à la loi de 1867, nous vous rendrons compte verbalement des affaires que notre Société a traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles plusieurs de vos administrateurs possèdent des intérêts. Ces affaires consistent d'ailleurs principalement en affaires courantes de banque.

Nous vous demandons de renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi précitée.

L'un de vos commissaires aux comptes, M. Alexandre Beurton, qui appartient à la maison Lazard, nous a fait savoir qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat. Un groupe important d'actionnaires a suggéré son remplacement par M. Jean

Thierry <sup>6</sup>. Si vous voulez bien vous rallier à cette proposition, M. Thierry serait chargé, conjointement avec M. Gaston Paitel, qui est rééligible, d'examiner les comptes relatifs à l'exercice en cours et de vous en faire le rapport lors de la prochaine assemblée générale.

---

FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1927)

Sans les événements d'Extrême-Orient et le malaise causé par les récents débats parlementaires, on peut affirmer que l'action Financière Française et Coloniale, trust des meilleures affaires indochinoises, vaudrait au bas mot 50 % de plus que son dernier cours (2.815).

On manque d'éléments pour calculer de façon précise la valeur boursière du portefeuille, porté au bilan, pour un peu plus de 80 millions. Mais il va de soi que si l'on faisait état des cours pratiqués sur certaines vedettes, on entreverrait des chiffres effarants. Par rapport au dividende déclaré de 125 francs, qui n'absorbe guère plus de la moitié des profits avoués, la capitalisation est extrêmement modérée. En mettant le titre en portefeuille, on bénéficie du magnifique essor des filiales tout en évitant le choc en retour que pourrait faire craindre l'achat direct des entreprises contrôlées, à la suite des anticipations spéculatives commises sur la plupart d'entre elles.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*L'Œuvre*, 26 mars 1927)  
(*Le Petit Journal*, 27 mars 1927)  
(*Le Gaulois*, 1<sup>er</sup> avril 1927)

Cette société a tenu son assemblée générale ordinaire le 22 mars dernier sous la présidence de son fondateur, M. Octave Homberg. Celui-ci, dans une allocution pleine d'autorité et vivement applaudie fait remarquer quelle injustice il y aurait à étendre à toutes les sociétés coloniales sérieuses le discrédit qu'ont pu encourir certaines affaires. Et il a souligné de quelle importance est pour le pays la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer.

Le rapport du conseil d'administration montre que, sur un bilan total de 238.377.945 (en accroissement de 60 millions sur celui de l'année précédente), les bénéfices nets s'élèvent à fr. : 23.385. De leur côté, les réserves, y compris le report à nouveau, atteignent 71 millions. Les dividendes bruts sont fixés à 125 fr. par action complètement libérée et à 102 fr. 50 c. par action libérée d'un quart : ils représentent respectivement 25 % et 82 % des sommes versées.

L'assemblée ratifie le remplacement de trois administrateurs démissionnaires par MM. Camille Barrère, ambassadeur de France, administrateur du « Canal de Suez », Léon Boule, administrateur délégué de la « Compagnie générale française de tramways », Gabriel Cordier, régent de la « Banque de France », président de la compagnie P.-L.-M.

---

---

<sup>6</sup> Jean Thierry (1887-1977) : administrateur (1920), puis président (1928) de l'Union commerciale indochinoise et africaine. Voir [encadré](#).

Cours, conférences et réunions  
À l'École de pratique coloniale.  
(*Le Journal des débats*, 8 avril 1927)

Poursuivant la série des grandes conférences de vulgarisation coloniale, qui a été brillamment ouverte le mois dernier, l'École de pratique coloniale, dont le directeur des études est M. le gouverneur des colonies Guy, agrégé de l'Université, entendra ce soir, à 20 h. 30, 6, rue Littré (6<sup>e</sup>), M. Deloncle, chef du service des études à la Société financière française et coloniale. L'éminent écrivain traitera le sujet : « Le coton, grande matière première coloniale. »

---

SATAM\*  
(*Le Journal des finances*, 6 mai 1927)

S. A. T. A. M. est la contraction, selon la formule nouvelle, de la raison sociale : Société anonyme pour tous appareillages mécaniques. Cette entreprise, dont les titres, qui ont fait, vers la fin de 1926, leur apparition à Paris, sur le marché libre, viennent d'être introduits à la cote officielle sous le patronage de la Société financière française et coloniale [SFFC], a pour objet les travaux mécaniques en général. Elle s'est surtout livrée jusqu'ici à la fabrication des appareils distributeurs d'essence [volucompteurs] et viendrait d'aborder celle des appareils de chauffage à huiles lourdes. [...]

Il paraît que les résultats de 1926 sont satisfaisants. Il faut en accepter l'augure ; mais pourquoi le dernier rapport de la Société financière française et coloniale [SFFC], dans sa revue si complète des affaires patronnées par elle, ne dit-il rien de S. A. T. A. M. ? [...]

Les actions et les parts S. A. T. A. M. qui ont fait leur apparition sur le marché libre à 800 et à 1.250 fr. respectivement, se traitent actuellement au parquet à 1.040 et 2.338. Ce sont des cours qui ne valent, semble-t-il, que par le patronage de la Société financière française et coloniale [SFFC]. Sur ces bases, l'entreprise est capitalisée à 88 millions environ. Ce semble beaucoup.

---

Le groupe Octave Homberg à l'exposition du caoutchouc  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1927)

En face de la Porte d'honneur du Grand Palais, encadré par l'exposition du gouvernement général de l'Indochine, s'élève, décoré avec une sobre élégance, le stand des sociétés fondées par le groupe Octave Homberg. Ce stand résume pour le visiteur un magnifique effort d'intelligence, d'organisation, de capitaux et, dans cette exposition internationale, il présente une des plus belles pages de l'effort français dans la France d'Asie.

Les principales sociétés dont on admire les produits au stand du groupe Octave Homberg sont : la Société des caoutchoucs de l'Indochine, dont les magnifiques plantations de Loc-Ninh dépassent en superficie l'étendue de la Ville de Paris et produisent chaque année, à elles seules, plus du 1/8 du caoutchouc exporté par l'Indochine. Près d'elle, sa sœur cadette, la Société indochinoise des cultures tropicales [SICT], qui met en valeur, en Cochinchine et dans le Sud-Annam, 30.000 hectares de concessions où s'élèvent de magnifiques plantations d'hévéas, de théiers, de caféiers, de canne à sucre, et où des centaines d'hectares sont consacrés à la verveine pour ravitailler la parfumerie française. Ces produits voisinent avec le sucre cristallisé des Sucreries et raffineries de l'Indochine, qui a fondé l'industrie sucrière en Cochinchine et

dont l'usine peut produire 40.000 sacs par an d'un sucre particulièrement apprécié sur le marché indochinois. Les soieries exposées par la Société des Établissements Delignon\* (elle produit par an, dans ses quatre usines, 25.000 kg. de soie grège et 300.000 mètres de tissus), représentent excellemment les produits achevés de cette célèbre maison. Une série d'élégants flacons contiennent les diverses productions de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], qui a inauguré en Asie Française la grande industrie chimique avec sa sœur, les Verreries d'Extrême-Orient, celles-ci d'une capacité de production de 5 millions de bouteilles et de 500.000 mètres carrés de verre à vitre par an. La Société des papeteries de l'Indochine et l'Imprimerie d'Extrême-Orient exposent les magnifiques ouvrages sortis de leurs presses, imprimés sur leurs papiers. La Société des phosphates du Tonkin est représentée par ses engrais, réduits par l'usine d'Haïphong en poudre si fine que le sol des rizières peut les assimiler directement, et gagner de ce fait un accroissement de rendement égal à 60 et 80 % par hectare.

Il faudrait citer aussi les charbons de l'Indochine de charbonnages et mines métalliques, les mines des Minerais de la Grande-Île, les sels venus des Salines de Djibouti et les échantillons de tant d'autres richesses coloniales mises en valeur par l'initiative et les capitaux du groupe Octave Homberg. Mais il convient de se borner et de quitter ce stand, un des plus beaux exemples de l'effort colonial français,

N.D.L.R. — Parfait, très bien, mais il serait bon de faire ressortir que de toutes ces créations M. Octave Homberg n'a eu l'initiative que dans un nombre de cas très restreint. Il serait souverainement injuste de lui attribuer, à lui, le mérite de la création de tant d'entreprises et d'industries œuvres de courageux pionniers.

---

Société **financière française** et coloniale  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)  
[résumé du rapport donné intégralement par *L'Information financière*]

Le 22 mars dernier s'est tenue l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société financière française et coloniale, sous la présidence de M. Octave Homberg.

Les résultats obtenus pendant l'exercice 1926 ont permis au conseil de proposer, cette année encore, une augmentation appréciable du dividende, lequel, sans interruption, a été accru d'année en année, et cela malgré l'élévation du capital. En effet, alors qu'en six ans le capital social passait de 5 à 50 millions, le dividende est monté de 7 % à 25 % pour les actions entièrement libérées. Il est d'ailleurs à remarquer que, pour les actions libérées d'un quart, la répartition atteindra cette année, 82 % du capital versé, en progression de 20 % sur la précédente.

D'autre part, les réserves s'élèveront globalement, en tenant compte du report à nouveau, à 32 millions de francs, c'est-à-dire à un chiffre sensiblement supérieur au capital effectivement versé, et, en y ajoutant les primes d'émission, à 71 millions, ce qui représente près d'une fois et demie le capital social.

En passant en revue les principales des affaires de la « Société financière française et coloniale », qui constitue, à vrai dire, un consortium ayant des intérêts en France et à l'étranger nous donnerons sur chacune d'elles quelques renseignements qui permettront à nos lecteurs d'en suivre la marche.

Parmi les affaires métropolitaines, la Société franco-belge du matériel de chemins de fer\* a continué à améliorer sa situation. Le dividende, qui était en 1925 de 25 francs, a pu être porté, en 1926, à 50 francs.

La Société des soieries F. Ducharme\* n'a pas cessé, en 1926, de se développer de la façon la plus satisfaisante ; les résultats de cet exercice marqueront une importante progression sur ceux de l'exercice précédent déjà particulièrement favorables.

La Société anonyme des Établissements Vautheret, Gros et Laforge\* s'est adjoint, en mai 1926, de nouvelles usines et ateliers à Chauffailles (Saône-et-Loire). L'augmentation ainsi obtenue du nombre des métiers utilisés pour l'industrie de la soierie a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaires supérieur de 75 % à celui de l'exercice précédent.

La Société Rateau\* a continué, au cours de l'exercice, à s'étendre et à se développer. Ses succès techniques, déjà si remarquables les années précédentes, se sont encore affirmés et ce sont ses machines qui ont permis d'obtenir le record de vitesse sur mer et les records du monde d'altitude en avion.

La Société anonyme de Publications périodiques\*, grâce à sa situation particulièrement solide, a pu surmonter sans à-coups les difficultés qui ont surgi pendant l'année 1926 et qui ont eu une répercussion forcée dans le domaine de l'imprimerie.

La Manufacture française de tapis et couvertures\*, dont la Société financière a introduit les titres au Marché officiel, à la fin de l'année 1924, a poursuivi et développé son exploitation et va pouvoir distribuer pour 1926 un dividende de 16 % en augmentation de 3 % sur celui de 1925.

Les exploitations de la Compagnie centrale d'énergie électrique\* marquent, en 1926, une nouvelle progression. L'usine de Grand-Quevilly, qui dessert la région de Rouen, va porter à 69.000 kilowatts sa puissance installée ; sa production a dépassé, en 1926, 90 millions de kilowattheures, en augmentation de 12 % sur celle de 1925.

La Société algérienne d'éclairage et de force\* a poursuivi l'extension de ses distributions dans les départements d'Alger et d'Oran. Elle édifie actuellement une nouvelle usine sur le port d'Alger et sa centrale d'Oran a dû être pourvue d'un groupe de 6.000 kilowatts pour satisfaire aux besoins considérablement accrus de la région.

Les résultats de la Société nouvelle du Valdor\* pour le papier à cigarettes marquent, durant l'exercice 1926, un progrès sensible sur ceux de l'exercice 1925, qui avait été, nous le rappelons, son premier exercice social. Signalons aussi que la « Société financière française et coloniale » a pris une participation importante dans la Société dauphinoise de constructions mécaniques\* [à Bourgoin (Isère)] et procédé à la réorganisation de cette société, laquelle, en 1926, a pu maintenir une production mensuelle moyenne de près de 300 métiers pour les industries textiles.

Elle a également pris, dans le courant de 1926, le contrôle de la Société Le Caoutchouc industriel\*, société au capital de un million de francs qui fabrique, dans une usine aux environs de Marseille, toute la gamme des objets en caoutchouc, à l'exclusion des pneumatiques. Cette entreprise donne des bénéfices notables et réguliers.

L'agence de la Société financière à Saïgon a été définitivement installée dans son immeuble de la place Gambetta, où sont également groupés les services de plusieurs de ses sociétés [filiales]. Cette installation lui permet d'offrir à sa clientèle le maximum de commodités pour accomplir toutes les opérations bancaires qui l'intéressent.

Le Crédit foncier de l'Indochine\* a poursuivi, au cours de l'exercice écoulé, son développement régulier et rapide. La faveur rencontrée auprès du public, aussi bien européen qu'annamite ou chinois, prouve que les services rendus à la Colonie par cet établissement sont justement appréciés.

Bien que les résultats définitifs de la Société des caoutchoucs de l'Indochine pour l'exercice 1926 ne soient pas encore connus, il est certain dès à présent qu'ils seront plus brillants encore que ceux de l'exercice précédent, ce qui a permis à la Société de payer au mois de décembre dernier un acompte de 55 francs par action de 100 francs et de 147 fr. 69 par part.

La Société indochinoise des cultures tropicales\* a réalisé, et au-delà, au cours de l'exercice 1926, le programme d'extension qu'elle s'était tracé. En effet, elle a mis en valeur, dans ses différents domaines, 2.000 hectares nouveaux, ce qui porte les surfaces

actuellement plantées en caoutchouc, lemongrass, caféier, thé, canne à sucre, etc., à 3.100 hectares dont 1.000 hectares en plein rapport.

En conformité avec ce programme, une première société, la Société des caoutchoucs de Binh-Loc\*, au capital de 1 million de piastres, a été constituée au début de 1927 pour la reprise de cette importante plantation de 3.590 hectares. Elle est pourvue d'un cadre expérimenté et d'effectifs suffisants en main-d'œuvre de bonne qualité. Cette société est essentiellement une affaire d'avenir.

La seconde campagne sucrière de la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine\* a donné des résultats satisfaisants en 1925, mais beaucoup moins favorables en 1926 à cause des inondations graves qui ont sévi dans la région du Vaïco et réduit à presque rien la récolte de cannes.

Les usines de la Société cotonnière de Saïgon\* sont maintenant entièrement terminées ; la filature fournit des filés qui trouvent leur débouché aussi bien sur le marché local que sur les différentes places d'Extrême-Orient. D'autre part, cette Société a pris une participation dans le Syndicat d'Exploitation du Jute en Indochine. Les essais poursuivis ont montré que le jute pousse en Cochinchine dans des conditions aussi favorables qu'aux Indes.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a encore accru son dividende pour l'exercice 1925-1926 et distribué 30 % à ses actionnaires contre 25 % en 1924 et 1925.

Les sociétés d'électricité établies dans les différents pays de l'Union Indochinoise ont développé leurs moyens de production ; au Tonkin, la Société indochinoise d'électricité a procédé à la mise en route de son importante centrale de Nam-Dinh ; en Cochinchine, l'essor économique considérable des provinces de l'Ouest, a conduit la « Société financière française et coloniale » à constituer à Saïgon, avec le concours de la Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine et de l'Énergie électrique indochinoise, une nouvelle société de distribution, la Société coloniale d'éclairage et d'énergie\*.

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient\* a terminé au début de l'année 1926 les installations nouvelles destinées à doubler sa capacité de production.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient\* a mis en marche son usine de Haïphong au début de 1926 et a obtenu immédiatement, grâce à la perfection de son outillage, des produits parfaits ; cette société a devant elle un bel avenir.

La Société Indochinoise de Charbonnage et de Mines Métalliques a continué, en même temps que l'exploitation des Charbonnages de Phan-Mé et des gisements de zinc de Languit, les recherches destinées à reconnaître l'étendue et la richesse de ses gisements.

Les résultats satisfaisants obtenus par la Société nouvelle des phosphates du Tonkin durant son deuxième exercice ont confirmé les indications données sur le développement rapide de cette Société.

La « Société financière et coloniale » a participé avec un groupe comprenant entre autres la Banque de l'Indochine, la Banque Demachy et la Société des étains et wolfram du Tonkin [EWT], à la constitution de la Société des mines d'or de Bao-Lac\*, au capital de 750.000 piastres indochinoises. Cette affaire paraît devoir répondre aux espérances conçues lors de sa constitution.

La Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC] distribuera pour l'exercice écoulé une répartition à peu près égale à la précédente.

La Société des papeteries de l'Indochine se développe régulièrement et progressivement, ainsi que l'Imprimerie d'Extrême-Orient. La Société anonyme des Établissements L. Delignon\* pour l'amélioration des cocons de vers à soie a continué à obtenir, en 1926, des résultats très satisfaisants.

Bien que, cette année, les pluies anormales qui ont sévi sur la Côte française des Somalis aient considérablement entravé la production du sel de la Société des Salines de Djibouti, cette affaire donnera, pour l'exercice 1927, de bons résultats. La Société des

minerais de la Grande-Île\* s'est rendue acquéreur d'un ensemble de gisements de micas dont la production atteint déjà 80 % des quantités totales extraites par Madagascar ; le bénéfice de l'exercice permettra dès cette année la distribution de l'intérêt statutaire des actions.

Étendant progressivement son rôle dans le développement de nos possessions d'Afrique, la « Société financière française et coloniale » a pris une importante participation dans la Société des Comptoirs Sénégalais\*, dont le capital est de 20.500.000 francs et qui est établie au Sénégal et à la Côte-d'Ivoire. Cette société constitue un instrument commercial de premier ordre, tant pour l'achat de produits tels que les arachides, l'huile de palme, le caoutchouc, le coton, le kapok, que pour l'écoulement dans la colonie de marchandises importées de toutes sortes. Enfin, les résultats obtenus en 1926 par la Société anonyme industrielle du Bas-Ogooué marquent de nouveaux progrès sur ceux de l'exercice précédent. Les ventes de bois laissent un profit nettement plus élevé et le chiffre d'affaires des factoreries a encore augmenté.

Le bilan au 31 décembre 1926, que nous analysons, se totalise par 238.377.905 fr. 43 contre 178.749.204 fr. 85 au 31 décembre 1925. Cette importante augmentation reflète le développement progressif et continu des affaires de la Société financière.

Au compte de profits et pertes, le bénéfice net du sixième exercice social s'élève à 23.385.611 francs 34. En y ajoutant le report à nouveau du précédent exercice soit 7.687.014 fr. 83 on obtient une somme de 31.072 626 fr. 17 qui a été répartie comme suit :

#### Répartition exercice 1926 (En francs)

Réserve légale 5 %	1.169.280 56
Premier dividende 6 %	1.305 881 53
Tantième au conseil 10 %	2.091.044 52
Deuxième dividende 19 %	9.500.000 00
Réserve spéciale	5.000.000 00
Réserve immobilière	3.000.000 00
Report à nouveau	9.006.419.16
Total	31.072.626 17

Le dividende pour l'exercice 1926 a été fixé à 125 francs par action entièrement libérée contre 100 francs pour l'exercice 1925 ; et 102 fr. 50 pour les actions libérées du premier quart contre 77 fr. 50 l'année dernière, soit 82 % des sommes versées sur ces actions. Ces dividendes seront payables au siège social de la Société financière française et coloniale, 96 bis, boulevard Haussmann à Paris, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1927, sous déduction des impôts, sur présentation des certificats nominatifs pour estampillage et contre remise du coupon n° 8 pour les litres au porteur.

Ajoutons qu'une allocution très remarquable de M. Octave Homberg a souligné, à l'issue de l'assemblée, les progrès de la société et les brillantes perspectives qui s'ouvrent à elle.

F. MODAU

L'Économiste européen.

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1927)

Les actionnaires se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 1927, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration.

L'assemblée a reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital qui a été décidée par l'assemblée extraordinaire du 3 juin 1927.

Cette augmentation, qui a porté le capital social de la société de 50 millions à 60 millions de francs, a été réalisée par la création et l'émission au pair de 100.000 actions de numéraires, dites actions B, d'une valeur nominale de 100 francs chacune. Ces actions sont et demeureront obligatoirement nominatives, et, sauf le cas d'héritage en ligne directe, elles ne pourront être transmises qu'avec l'agrément du conseil d'administration.

L'augmentation de capital se trouve ainsi définitivement réalisée ainsi que les modifications des statuts qui en sont la conséquence.

---

Société financière française et coloniale  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 septembre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 3 juin a décidé l'augmentation du capital de 50 à 60 millions, par création de 100.000 actions de 100 fr., dites R, ayant un droit de vote, quintuple de celui des actions anciennes, actions A.

Les actions B seront émises au pair une action B pour une action A. Les actions B auront droit à l'intérêt statutaire de 6 % après les actions A et à un vingt-cinquième du superdividende.

Le but est de consolider la situation actuelle de la société et d'empêcher que ries groupes étrangers ne s'assurent, par des achats massifs de titres, une part prépondérante dans sa gestion.

---

Dans la Phynance coloniale  
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1927)

Notre confrère *Commentaires*, dont les échos documentés sont toujours utiles à lire et à retenir, publie sur deux des sociétés dont M. Octave Homberg est l'animateur, les échos suivants :

La guigne

M. Octave Homberg serait-il un mauvais fétiche ? Certain agent de change méridional commencerait à le croire. Il avait mis tout son avoir et celui de sa clientèle sur les espoirs de l'auteur de *l'Illusoire Richesse*.

Hélas ! Il vient, lui aussi, de perdre ses derrières illusions. On liquide sa charge et il va aller tenter fortune sur la Côte-d'Ivoire.

Qui sait ? Il en reviendra peut-être avec des affaires, maintenant qu'il sait comment on les fait.

Déception

[...] Actuellement, actions et parts « Verreries d'Extrême-Orient\* » sont à peu près invendables. [...] Cela prouve que la méthode Homberg est mauvaise, [sinon] pour M. Homberg et ses amis, du moins pour les entreprises coloniales en général.

---

S.A.F. Paris-Maroc  
au cap. de 60 MF  
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8<sup>e</sup>  
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

Pdt Gustave Gompel à l'AG, 20 mai 1927 :  
La SFFC, dont nous sommes toujours un important actionnaire, a porté son dividende de 20 à 25 %.

---



Coll. Serge Volper

**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE**  
Société anonyme au capital social de soixante millions de fr.  
divisé en 100.000 actions "A" de 500 fr. chacune  
et 100.000 actions "B" de 100 francs chacune

---

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Jacques Baudrier, notaire à Paris, le 9 novembre 1920, modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 26 juillet 1921, 9 août 1921, 14 juin 1922, 23 décembre 1922, 12 avril 1923, 25 juin 1924, 23 février 1926, 27 mai 1926, 3 juin et 13 septembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 27 octobre 1927

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D' ACTIONS NOMINATIVES "B" DE CENTS FRANCS  
libérées du quart

Monsieur Benoist Joseph

3, avenue Gloria, Nice (Alpes-M<sup>mes</sup>)

est inscrit sur les registres de la société pour une action "B" libérée du quart.

Jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1927

Un administrateur : Octave Homberg

Un administrateur

Par délégation du conseil : ?

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

LES FINANCIERS CIVILISATEURS

M. OCTAVE HOMBERG,

par Louis LAUNAY

*(L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 21 janvier 1928)*

M. Octave Homberg, qui fait beaucoup parler de lui, ambitionne la place du sacristain. Il espère être président de la Banque de l'Indochine.

Il le mérite... Il le mérite par l'ampleur de ses appétits, par son inconsciente mégalomanie, par ses tares de dégénérescence qui font de lui le Colonial type, qualifié, n'est-ce pas, pour prêcher l'élévation morale et le développement physique aux indigènes !

Ancien secrétaire d'ambassade, ancien président de la Commission des changes (*Qui* é. v. ? 1924 et *P. Bleu*, 5 déc. 1922), M. Octave Homberg a eu l'ascension rapide. Mais on sait que toutes les grandes fortunes sont honnêtes. Sans doute, sa SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE n'a pas été indifférente aux charmes voilés des opérations de change ; on dit que M. Octave Homberg a su tirer parti de ses... connaissances acquises à la Commission des changes, et défendra avec valeur son pays et son portefeuille.... Comme on est heureux ! La Société financière française et coloniale, qui a un capital nominal de 50 millions sur lequel 26 millions 662.000 fr. étaient versés au 31 décembre 1926, a gagné en 1926 net VINGT TROIS MILLIONS 385.000 fr., SOIT PRÈS DE CENT POUR CENT (*Vie fin.*, 23 mars 1927) <sup>7</sup>.

[Suit la liste des filiales coloniales de la SFFC.]

Mais, M. Octave Homberg a tort de déclarer que le rapport de la Société financière française et coloniale contient la liste complète des affaires auxquelles il est intéressé ; c'est faux. M. Octave Homberg pourrait-il, si ce n'est pas une erreur ou un mensonge impudent, dire à quelle date il a cessé d'être administrateur des sociétés suivantes :

---

<sup>7</sup> Ce sont, avec M. Octave Homberg, président, notamment M. Camille Barrière, membre de l'Institut, ambassadeur de France, M. Gabriel Cordier, régent de la Banque de France (*Vie fin.*, cit. *Diplomatie, finance*)!

Ch. de fer franco-éthiopien de Djibouti-Addis-Abeba (*Ann. Ch.*, 1927) ;  
Cie générale du Maroc (*dito*) ;  
Ciments Portland de l'Indochine (*dito*) ;  
Ports marocains de Mehedia, Kénitra et Rabat-Salé (*Ann. S. E. F.*, 1927) ;  
Anthracites du Tonkin (*dito*) ;  
Central Mining (*dito*) ;  
Tabacs de l'Indo-Chine (*Ann. France-Ext.-Or.*, 1923), etc.

Nous ne parlons que des affaires coloniales.

(suite et fin)

(*L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois*, 21 janvier 1928)

M. Octave Homberg est épaulé [CQFD] dans ses opérations par un précieux frère [*sic* : *cousin*], M. André Homberg, président de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et administrateur, lui aussi, de la Banque de l'Indochine (*Ann. Ch.*, 1927).

La Société générale, qui est une de nos quatre grandes banques de dépôts, sert de pompe à capitaux au groupe Homberg [CQFD]. ON S'EXPLIQUE POURQUOI L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE, EN FRANCE, QUAND IL NE S'AGIT PAS DES MAGNATS, TROUVENT AVEC PEINE ESCOMPTE OU COMMANDITES : L'ARGENT DE LA FRANCE A, DEPUIS LA GUERRE, LA LÈPRE COLONIALE.

M. Octave Homberg a de hautes visées, on dit même des prétentions à gouverner. Ce n'est pas une raison parce que Napoléon était, paraît-il, épileptique, pour que l'épilepsie implique nécessairement le génie politique.

(*Bourse et République*)

---

(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

L'action libérée de la Société financière française et coloniale à 2.700 n'a pas accueilli, comme on aurait pu l'espérer, la publication des premiers renseignements cependant très satisfaisants, concernant les résultats de l'exercice clos. Les bénéfices réalisés en 1927, malgré d'importants amortissements, s'élèvent, en effet, à 25.255.967 fr. contre 23 millions 385.611 fr. en 1926. Il est vrai que le conseil ne profitera pas de cette augmentation pour accroître à nouveau le dividende qui restera fixé à 25 %, soit 125 fr. pour l'action libérée et 102 fr. 50 pour l'action libérée du quart. Les circonstances incitent à la prudence ; d'ailleurs, les actionnaires peuvent un peu patienter, leur revenu, depuis six ans n'ayant jamais cessé jusqu'ici de s'accroître. L'interruption momentanée de cette ascension permettra de reporter à nouveau près de 12 millions de francs, après large dotation des réserves qui, y compris ce solde, ressortiront à plus de 82 millions pour un capital de 60 millions, dont la moitié seulement a été effectivement versée. Avec de telles ressources, on peut attendre sans inquiétude les moins bonnes années. Ajoutons, qu'en participation avec l'Union parisienne, la Banque commerciale de l'Afrique et la Commerciale de l'Ouest-Africain [SCOA], la Société financière française et coloniale va créer prochainement le Crédit foncier de l'Ouest-Africain\*, au capital de 25 millions.

---

Publicité

(*L'Économiste colonial illustré*, mars 1928)

Société financière française et coloniale  
Société anonyme au capital de 60.000.000 de francs  
Siège social : 51, rue d'Anjou, Paris

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Octave HOMBERG, président ;  
Camille BARRÈRE [anc. ambassadeur], administrateur [Suez] ;  
Léon BOULLE ;  
René BOUVIER<sup>8</sup> ;  
Gabriel CORDIER.

#### AGENCES

Saïgon, 32, boulevard de la Somme [réoccupé par la Banque franco-chinoise]  
Haïphong, boulevard Bonnal  
Hanoï, boulevard Francis-Garnier (ouverture dans le courant de 1928)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
Location de coffres-forts à Paris, Saïgon, Haïphong

Légendes

STATUE DE L'INDOCHINE  
HALL DU SIÈGE SOCIALE À PARIS

HALL DE L'AGENCE DE SAÏGON

Une organisation spéciale permet à la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE d'exécuter dans les meilleures conditions, pour le compte de sa clientèle indochinoise, toutes les opérations de Banque et de Bourse sur la place de Paris et sur les principales places étrangères.

#### SFFC

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mars 1928)

La Financière française et coloniale, depuis longtemps stagnante, a poussé elle aussi sa pointe. Cette pointe a sans doute été déclenchée par la hausse des trois valeurs d'électricité que la Financière patronne et dont elle a un grand nombre de titres en portefeuille.

De plus, M. Homberg avait, l'an dernier, un peu trop fait parler de lui ; ses ambitions démesurées faisaient sourire beaucoup de gens et inquiétaient sa clientèle, qui se demandait ce qu'un homme si occupé à écrire et à parler pouvait réserver de temps à ses affaires.

Cette année, après la publication de la lettre de M. Pierre Hamp, il paraît impossible qu'Homberg puisse se présenter où que ce soit et ça rassure les gens.

---

<sup>8</sup> René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913) et membre à ce titre du Conseil supérieur des colonies (1921). Chevalier de la Légion d'honneur (1923). Il semble être entré peu après à la Société financière française et coloniale (secrétaire général des Salines de Djibouti en mai 1924).

Rappelons que la Financière a touché déjà le cours de 3 600 ; elle peut donc encore monter, mais elle ne le fera peut-être pas, car **plusieurs de ses filiales battent de l'aile**, notamment l'Industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], dont les actions de 500 francs valent 83 francs et dont les parts, achetées par les gogos 900 francs et plus, ont depuis longtemps disparu de la cote.

Il y a aussi les Sucrieries et raffineries de l'Indochine (Hiêp-Hoà), qui ne sont pas très, très brillantes, et la Cotonnière de Saïgon, et les Papeteries, et les Cultures tropicales. Hum !

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 mars 1928)

Les intérêts, commissions et profits divers de l'exercice 1927 de la Société Financière française et Coloniale ont été de 41.809.821 fr. contre 37.841.694 francs. Les bénéfices nets sont de 25.254.967 francs contre 23.385.611 fr. Ce chiffre s'entend après déduction des frais généraux (5.368.497 fr. contre 5.504.010 francs) et des amortissements et provisions (11.186.356 fr. contre 9.952.072 fr.). Y compris le report antérieur, le solde distribuable est de 34.261.368 fr. contre 31.072.625 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 30 mars de maintenir le dividende à 25 %, soit 125 fr. par action libérée et 102 fr. 50 par action libérée du quart.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928  
(L'Information financière, économique et politique, 2 avril 1928)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 30 mars, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Jouselin et le baron Louis Goury du Roslan, comme scrutateurs, et de M. Toché, directeur de la société, comme secrétaire.

889 actionnaires étaient présents ou représentés, possédant 49.611 actions A et 80.672 actions B.

Lecture a été donnée par M. le président du rapport du conseil d'administration, dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exercice 1927, le septième depuis la fondation de votre société.

Nous avons le plaisir de vous réunir, pour la première fois, dans l'immeuble social que nous avons fait construire avec le souci d'introduire, dans le cadre de la belle architecture française, des motifs évocateurs de ces colonies qui font désormais intégralement partie de notre pays et où nous exerçons une si grande part de notre activité. Vous aurez certainement apprécié l'incontestable réussite de cette œuvre qui fait grand honneur à notre architecte et aux artistes qui ont travaillé avec lui.

En outre, les commodités pratiques que nous a apportées cette installation nous ont permis déjà, en peu de mois, de donner une extension sensible à notre clientèle et, en particulier, d'ouvrir un service de comptes spéciaux qui procure aux titulaires de ces comptes les plus grandes facilités pour gérer leur portefeuille et qui leur permet

également de s'intéresser, dans des conditions particulièrement favorables, aux affaires que nous créons.

Par ailleurs, nous avons ajouté, par une innovation que nous croyons heureuse, aux services ordinaires d'un établissement financier, des organes de travail et de recherches — laboratoires et ateliers — qui rendent à plusieurs de nos sociétés filiales des services précieux et qui ont déjà acquis assez de réputation pour travailler utilement pour des tiers à la pleine satisfaction de ceux-ci.

Cette installation marque évidemment une date dans l'existence de notre jeune société, dont la croissance a été si rapide. Il s'en faut d'ailleurs que nous ayons à enregistrer un temps d'arrêt : si en effet, nos aménagements actuels répondent aux prévisions que nous avons pu former lorsque nous les avons décidés, ils se trouvent déjà en retard sur celles que nos récents progrès nous amènent à envisager pour un très prochain avenir. Aussi, pour ne pas trouver pris au dépourvu, avons nous fait récemment l'acquisition d'un immeuble voisin, situé au coin de la rue Pasquier et de la rue des Mathurins, et où nous établirons, dès que les travaux déjà commencés seront terminés, une annexe de notre installation principale.

Les chiffres du bilan que nous vous présentons vous seront la preuve manifeste que nous n'obéissons dans cette installation matérielle à aucun esprit de mégalomanie et que nous ne sommes nullement atteints de cette « maladie de la pierre » que l'on a parfois reproché à quelques sociétés.

En effet, notre bilan, qui se balançait au 1<sup>er</sup> janvier 1927 sur le chiffre de 238 millions de francs atteint, au 1<sup>er</sup> janvier 1928, le chiffre de 359.657.000 francs, soit une augmentation de 121 millions de francs. Nous avons le plaisir d'ajouter qu'à ce volume considérablement accru de notre chiffre d'affaires a correspondu également une augmentation appréciable de nos bénéfices, puisque ceux-ci, tels que les accuse le bilan après des amortissements et des provisions particulièrement importantes cette année, ont passé de 23.400.000 à 25 millions de francs environ.

En dépit de cette augmentation de bénéfices, nous ne vous proposerons pas cette année une nouvelle augmentation du dividende. Vous voudrez bien vous rappeler, en effet, que nous n'avons cessé pendant six années, d'augmenter d'année en année ledit dividende, ce qui l'a porté déjà au chiffre élevé de 25 % pour les actions entièrement libérées et de 82 % pour les actions libérées d'un quart. Il nous a paru qu'il serait sage de marquer à ce niveau un palier, que nous espérons d'ailleurs momentanément, et d'employer le surplus disponible des bénéfices à fortifier des réserves qui, dans une Société financière comme la nôtre, appelée à patronner de nombreuses affaires, industrielles et commerciales, tant aux colonies que dans la métropole, ne sauraient jamais devenir excessives. Lesdites réserves, si vous voulez bien approuver les comptes que nous vous soumettrons, s'élèveront désormais à 83 millions environ, en y comprenant le report à nouveau. Certes, c'est déjà là un chiffre respectable pour une Société qui possède en outre, comme ressource supplémentaire, toute la partie non encore appelée sur le capital social, soit plus de 27 millions de francs, mais toute Société faisant appel au crédit doit offrir des garanties aussi surabondantes que possible et il ne vous échappera pas que ce sera pour les actionnaires eux-mêmes un précieux avantage dans l'avenir que de voir la Société travailler avec un capital réduit, grossi de bénéfices sagement réservés. Les dividendes futurs auront de ce fait une élasticité beaucoup plus grande.

Dans nos précédents rapports, qui avaient trait à des époques particulièrement troublées, nous vous avons exposé à la fois nos préoccupations et nos vues sur la situation des finances publiques de la France. Ce nous est aujourd'hui un agréable devoir de saluer le merveilleux rétablissement qui s'est opéré si rapidement dans ce domaine, grâce au retour de la confiance chez le public, provoqué lui-même par la sage politique suivie par le gouvernement d'Union nationale. Sans doute l'œuvre commencée est-elle encore loin d'être achevée, mais l'équilibre budgétaire a été

rigoureusement maintenu et l'aménagement de la dette publique a été poursuivi avec une remarquable ténacité.

La disparition des bons à très court terme a libéré le Trésor Public de redoutables menaces, et le loyer de l'argent — encore qu'il demeure anormalement élevé pour les emprunts à long terme a pu être abaissé dans des proportions très notables, ce qui profite à l'État aussi bien qu'au commerce et à l'industrie.

Quant au change de notre monnaie nationale, il a été stabilisé de fait et notre activité économique s'est trouvée purgée ainsi d'un élément malsain qui y avait introduit, qu'on le voulût ou non, le plus déplorable esprit d'agiotage.

Cet heureux ensemble de circonstances a également permis d'abolir la loi sur l'exportation des capitaux qui était demeurée comme un regrettable vestige de la législation de guerre et qui empêchait notre marché financier de reprendre dans le monde la place de premier rang qu'il mérite d'occuper. Mais, comme notre gouvernement lui-même l'a loyalement reconnu, en matière financière, l'œuvre reste précaire tant qu'elle n'est pas achevée, et c'est cet achèvement qui sera la tâche de la prochaine législature. Souhaitons que le peuple français fasse, lors des élections prochaines, preuve d'assez de bon sens pour que l'Union nationale, si nécessaire, et dont nul ne peut, de bonne foi, contester les bienfaits, demeure maintenue et que l'esprit réalisateur continue à l'emporter sur la passion politique pure. En particulier, la stabilité de fait de la monnaie devra être remplacée par une stabilisation légale pourvue des garanties en or, sur une nouvelle base, en ce qui concerne les échanges extérieurs, la circulation du métal à l'intérieur d'un pays devant être désormais considérée comme un luxe futile. Qu'on n'objecte pas que la stabilité de fait de la monnaie rend les mêmes services que la stabilisation légale, car alors que la stabilité de fait est nécessairement précaire et exige pour être maintenue une vigilance toujours en éveil et parfois même l'emploi de moyens anormaux, la stabilisation légale, au contraire, une fois décidée, se fortifie d'elle-même par la confiance accrue qu'elle inspire, la mise en déroute de toute spéculation adverse, les longs engagements qu'elle permet et les mouvements de capitaux qu'elle provoque.

Dans la Métropole même, les affaires ont été à peu près normales, encore que l'industrie et le commerce se soient plaints d'un certain ralentissement de la consommation dû, non pas, comme on le prétend souvent à la légère, à la cherté intrinsèque de la vie, puisque le coût de la vie en France reste sensiblement inférieur à ce qu'il est dans les pays voisins, mais à la diminution du pouvoir d'achat de notre monnaie dont beaucoup n'ont pas encore pris leur parti, à une adaptation encore imparfaite, au nouvel état de choses et surtout au fardeau des impôts dans l'ensemble, en effet, les prélèvements fiscaux sur les produits de l'activité nationale sont beaucoup plus élevés en France que dans tous les pays, non seulement qu'en Amérique, ce qui est normal vu l'enrichissement prodigieux de ce pays, mais qu'en Angleterre, qu'en Italie même et, ce qui est tout à fait scandaleux, qu'en Allemagne. Parmi tant d'injustices que la guerre a laissées derrière elle, il n'en est pas peut-être de plus monstrueuse que l'impudente violation de cet article, pourtant si naturel, du Traité de Versailles, qui avait stipulé qu'en aucun cas le fardeau du contribuable français ne pourrait dépasser celui du contribuable allemand.

Mais plutôt que de se lamenter sur de telles injustices, si criantes soient-elles, il convient de chercher virilement à utiliser pour le pays tous les moyens de relèvement, et parmi ceux-ci, il n'en est pas peut-être de plus efficace et en même temps de plus à notre portée que la mise en valeur de nos admirables colonies. C'est, d'ailleurs, ce qu'avait prévu, lorsqu'il l'a fondée au lendemain de la guerre, le créateur de votre Société, ainsi que l'atteste le titre même qu'il avait choisi pour elle.

Dans cet ordre d'idées, nous avons continué à développer notre activité, non seulement dans cette merveilleuse Indochine vers laquelle nous étions dirigés d'abord,

mais aussi à Madagascar et dans l'Afrique Occidentale Française où nous avons pris de nouveaux intérêts.

Nous vous renseignerons plus loin, comme de coutume, sur la situation de nos diverses filiales, mais nous voudrions, auparavant, vous dire quelques mots de l'esprit de méthode et de suite qu'il nous paraît nécessaire d'apporter dans cette activité coloniale.

Il ne vous aura pas échappé, en effet, que le public se montre quelque peu versatile et capricieux dans son goût pour les entreprises coloniales : tantôt il se porte vers elles avec un enthousiasme dont se trouvent plutôt embarrassés les promoteurs raisonnables et conscients de leur responsabilité ; tantôt, au contraire, il s'en détourne et il suffit pour cela de quelque attaque du parti communiste, ennemi constant de tout ce qui peut contribuer à la grandeur du pays, contre « ces requins et ces exploiters de l'indigène » que sont, à ses yeux, les coloniaux,

Or, ce qui importe pour mener à bien cette grande tâche qu'est la mise en valeur des colonies, c'est avant tout de la méthode, de l'esprit de suite et de la ténacité dans la réalisation des programmes. Beaucoup de personnes paraissent encore croire que les colonies sont des eldorados où la richesse peut se cueillir sans efforts, comme ces fruits merveilleux que fait mûrir, sans jardinier, le soleil des tropiques, Aussi leur déception est-elle grande quand les entreprises coloniales ne donnent pas tout de suite des résultats magnifiques et l'emportant de beaucoup sur ceux des entreprises métropolitaines.

Nous avons conscience, pour notre part, de ne jamais avoir entretenu de pareilles illusions : les affaires coloniales sont souvent plus difficiles que les affaires métropolitaines ; nous vous rappelions l'année dernière que, surtout quand il s'agit d'industrie, une entreprise nouvelle manque du support et du concours qu'elle trouverait dans un pays déjà industrialisé, chez toutes les entreprises complémentaires appelées naturellement à lui servir soit de fournisseur, soit de client. En outre, les difficultés de surveillance et de contrôle sont accrues considérablement par la distance ; les questions de personnel deviennent souvent angoissantes par la nécessité de pourvoir inopinément à un remplacement ; enfin, l'appréciation, à la fois des prix de revient et des débouchés, se trouve d'autant plus délicate que les termes de comparaison font défaut.

Pour toutes ces raisons, la mise sur pied d'une affaire coloniale exige souvent de plus longs délais qu'on ne l'aurait supposé. Les maladies de croissance sont plus fréquentes et ce n'est qu'après quelques tâtonnements que l'entreprise trouve son équilibre définitif. C'est pour cela que la politique de notre société a toujours été de réaliser aux colonies des affaires qui soient complémentaires les unes des autres, de les grouper pour qu'elles puissent s'étayer réciproquement, être les unes par rapport aux autres à la fois fournisseur et client et enfin pour atténuer par ces groupements mêmes la charge des frais généraux, faciliter la surveillance, procurer même, par un personnel parfois interchangeable, des facilités de direction et des ressources en cas de besoin C'est pourquoi aussi nous ne nous laissons pas décourager si telle ou telle entreprise connaît des difficultés passagères, et, en pareille occurrence, notre Société financière ne ménage ni son concours moral ni son concours matériel. L'exemple du passé prouve d'ailleurs que la plupart des Sociétés coloniales qui sont aujourd'hui les plus prospères ont connu de ces moments de crise. Elles s'en sont presque toujours relevées quand leur conception était saine, leur direction capable et persévérante.

Vous verrez, par notre revue habituelle, que quelques-unes des sociétés de notre groupe traversent, pour l'une ou l'autre des raisons que nous venons de citer, une période plus ou moins délicate, mais pour aucune, il n'y a lieu de trop s'alarmer et le nombre même de celles qui ne sont pas présentement en pleine prospérité reste bien petit par rapport à l'ensemble. Dans la plupart des cas, en effet, vous pourrez constater que ces entreprises ont marqué de nouveaux et très appréciables progrès.

Nous vous parlerons d'abord, suivant notre coutume, de nos sociétés métropolitaines :

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer, dont nous vous avons signalé les progrès dans nos précédents rapports, a continué à obtenir de brillants résultats et se trouve actuellement dans une situation en tous points satisfaisante.

Le dividende du dernier exercice a pu être porté à 65 francs contre 50 francs pour l'exercice précédent et l'exercice en cours permet d'espérer un nouveau progrès.

Par ailleurs, la Société a constitué, avec le concours de puissants groupements anglais et belges, la « Société anglo-franco-belge de matériel de chemins de fer » qui assure désormais l'exploitation de l'usine que la société possédait en Belgique. La cession de cette usine a renforcé la situation financière de la Société Franco-Belge et lui a permis de nouer des liens intéressants avec les industries anglaise et belge.

La Société des Soieries F. Ducharne\*, grâce à la prudence de sa gestion et à l'activité qu'elle exerce à l'étranger par ses filiales de Londres et de New York, a pu traverser, sans dommage, la crise sérieuse qui a affecté l'an passé l'industrie lyonnaise de la soierie.

Les résultats de 1927 sont analogues à ceux de l'année précédente et la Société sort de cette crise avec une situation encore plus assurée.

Les produits de luxe qu'elle fabrique trouvent auprès de sa clientèle mondiale un succès qui continue chaque jour à s'affirmer et permet d'escompter l'avenir le plus brillant.

Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge\* ont procédé, en 1927, à une augmentation de capital pour reprendre l'actif et le fonds de commerce de la « Société Gros Million », société de vente de soieries qui disposait d'une vaste organisation commerciale en France et à l'étranger et possédait également en Savoie des usines de fabrication de tulle ; cette reprise permettra une extension importante des ventes de la Société.

Les résultats de l'exercice 1927 seront voisins de ceux de l'exercice précédent ; en effet, la crise de l'industrie de la soie n'a été subie par la Société que dans une faible mesure, grâce à la prudence de sa politique d'achat et grâce à la puissance et à la souplesse de son organisation qui, dans le domaine industriel comme sur le terrain commercial, lui permet de lutter avantageusement contre la concurrence.

Le développement de la Société Rateau\* s'est poursuivi pendant l'année dernière, sans que la crise dont a souffert l'industrie de la construction mécanique en ait ralenti le rythme ; c'est qu'en effet, la qualité des appareils de la Société, qui résulte autant de la valeur scientifique de leur conception que du fini de leur exécution, lui confère une situation privilégiée sur le marché national comme à l'exportation. Pour ne mentionner que le département Marine, la Société s'est vu attribuer dans les derniers programmes de la marine nationale française une part prépondérante des machines auxiliaires et même la totalité pour certaines catégories ; des fournitures analogues très importantes ont été également faites à des marines étrangères.

Les résultats financiers de l'exercice sont en progression par rapport à ceux du précédent, mais le Conseil poursuivra sans doute, cette année encore, la politique de prudence qui lui a permis de redresser la situation financière de la société en constituant un fonds de roulement autonome et proposera vraisemblablement soit le maintien du dividende, soit une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

La prudence dont avait fait preuve le conseil de la Société anonyme de Publications périodiques\* en réduisant le dividende de l'exercice 1926 pour renforcer la situation financière de la Société, a porté ses fruits ; en effet, l'exercice 1927 a laissé des bénéfices qui permettront de servir au capital, malgré qu'il ait été doublé, un dividende supérieur à celui qui avait été réparti l'année dernière aux actions de l'ancien capital.

On peut avoir foi dans l'avenir de cette affaire qui possède maintenant une situation financière très saine et dont la clientèle s'accroît chaque jour en raison de la haute

qualité de ses fabrications, due autant à la valeur de son personnel qu'à la perfection de son matériel.

La Manufacture française de tapis et couvertures a obtenu, en 1927, de très bons résultats qui permettront de maintenir selon toutes probabilités le dividende de 10 % distribué l'année précédente.

La Société a développé ses ateliers de Beauvais, Tourcoing, Roubaix et Mouscron et elle a apporté à son organisation technique et à son matériel des perfectionnements notables. Ses fabrications, notamment ses tapisseries mécaniques, ses couvertures de voyage et d'automobiles, sont de plus en plus appréciées du public, notamment ses tapisseries mécaniques, ses couvertures de voyage et d'automobiles, sont de plus en plus appréciées du public.

Pour donner une idée de son activité, nous vous dirons que les tapis qu'elle a fabriqués en 1927 auraient permis de poser un chemin de 70 centimètres de large de Paris à Sivas, au cœur de l'Asie Mineure, et qu'on aurait pu, avec les couvertures sorties de ses usines, garnir tous les lits d'une ville de 160.000 habitants.

Les effets de la crise industrielle qui a affecté les régions desservies par la Compagnie centrale d'énergie électrique ont été heureusement compensés par le développement des distributions et par la progression des ventes d'éclairage. Aussi, la Société a-t-elle pu porter le dividende de l'exercice 1927 à 12 %, bien que le capital ait été en cours d'année élevé de 35 à 45 millions de francs.

La Société algérienne d'éclairage et de force, qui a porté en 1927 son capital de 30 à 40 millions, a également subi le contre-coup du ralentissement général de l'activité industrielle. De plus, une partie de sa clientèle agricole a été sérieusement éprouvée, dans le département d'Oran, par des circonstances atmosphériques exceptionnellement défavorables. Le développement constant des réseaux marque une amélioration appréciable par rapport à ceux de 1926. Si le dividende reste maintenu à son chiffre précédent, cela tient à la préoccupation du conseil de solder par les bénéfices une partie du prix de la nouvelle centrale d'Alger, de manière à n'avoir à rémunérer dans l'avenir qu'un capital réduit.

L'année 1921 a été marquée pour la Société nouvelle du Valdor par une réorganisation de ses fabrications qui lui permet maintenant de produire les qualités de papier à cigarettes les meilleures, celles qui ont toujours un marché régulier et large et laissent en même temps la plus forte marge bénéficiaire.

La baisse des prix du papier à cigarettes, qui a atteint en 1927 près de 30 % par rapport aux plus hauts cours, a réduit les bénéfices réalisés pendant le dernier exercice, mais, depuis quelques mois, la Société a réussi, grâce aux améliorations apportées à son outillage, à s'assurer d'importants marchés qui donnent un travail intensif à ses plus puissantes machines à papier. Il est donc à présumer qu'à moins d'un nouveau fléchissement des prix de vente, l'exercice en cours sera largement bénéficiaire.

Nous vous avons signalé l'année dernière que la crise des industries textiles avait, à la fin de 1926, gêné la Société dauphinoise de constructions mécaniques.

Cette crise s'est prolongée pendant l'année 1927 et les achats de matériel neuf ont été extrêmement réduits, en sorte que la Société dauphinoise, qui est spécialisée dans la fabrication de métiers à tisser, a dû restreindre son activité au minimum. Elle a pu heureusement comprimé parallèlement ses frais généraux, ce qui lui a permis d'équilibrer à peu près ses recettes et ses dépenses. Entre-temps, elle a poursuivi l'étude et la mise au point de son matériel, ce qui lui permettra de repartir avec tous ses moyens dès que la reprise des affaires se manifesterá.

La Société Le Caoutchouc industriel\* a été très active pendant tout l'exercice et malgré la baisse sensible [du prix des articles en caoutchouc] manufacturé, due au fléchissement du cours du caoutchouc matière, elle a réalisé le même chiffre d'affaires qu'en 1926.

Ses bénéfices ont été notablement plus élevés et ils permettront d'augmenter sensiblement le dividende des actions et des parts de fondateur. Ses titres ont été introduits à la Bourse de Marseille et y font l'objet d'actives transactions.

Cette entreprise est le type des affaires locales d'importance moyenne qui, travaillant avec une main d'œuvre attachée, des frais généraux réduits, donnent à leur capital une rémunération large et stable ; notre Société est toujours heureuse de s'intéresser à de telles affaires et de prêter son concours à leur développement. C'est dans cet ordre d'idées que nous avons pris, l'année dernière, une participation dans la Société anonyme des Établissements Pierre Bluche.

Cette société, au capital de 1 million de francs, exploite à Montpellier une fabrique de bas de soie de luxe. Malgré la crise dont l'industrie en général, et plus particulièrement l'industrie de luxe, a eu à souffrir, au cours de l'année 1927, la Société des Établissements Pierre Bluche — en raison de la qualité de ses fabrications — n'a pas vu son chiffre d'affaires baisser. Son carnet de commandes est resté largement alimenté et les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 1927 permettront la distribution d'un dividende des plus satisfaisants.

\*  
\*     \*

L'activité de notre agence de Saïgon s'est notablement développée pendant l'année 1927 ; les opérations traitées à ses guichets avec la clientèle locale se sont considérablement accrues et les profits qu'elle réalise commencent à former un appoint intéressant dans l'ensemble de nos bénéfices.

Nous avons ouvert le 15 novembre dernier une agence à Haïphong, dans les locaux occupés par le Crédit foncier de l'Indochine ; elle sera transférée au mois de juin dans notre immeuble du boulevard Bonnal dont les travaux ont été très activement poussés et qui paraît devoir être aussi réussi que celui de Saïgon.

En raison des dimensions de cet immeuble, nous y domicilierons les Sociétés de notre groupe ayant un siège administratif à Haïphong et nous pourrions même faire des locations à des tiers. Nous vous signalons à cette occasion que notre immeuble de Saïgon, dont certains avaient trouvé les dimensions un peu audacieuses, est aujourd'hui presque complètement occupé et que nous avons dû même construire une annexe qui a été louée avant son achèvement. Les loyers que nous encaissons rémunèrent à un taux avantageux les capitaux que nous avons investis dans ces immeubles.

En outre, nos terrains achetés en 1923 et 1924 ont acquis une importante plus-value et nous estimons que la marge de hausse à prévoir est encore plus forte que celle qui est réalisée.

Nous comptons poursuivre dans le courant de l'année 1928 l'installation de notre Société en Indochine, par l'ouverture de deux sous-agences à Hanoi et à Pnom-Penh.

Le développement du Crédit foncier de l'Indochine ne s'est pas ralenti au cours du dernier exercice. La mise en application du nouveau régime foncier a permis à la Société de s'orienter vers les prêts agricoles qui offrent un champ immense à son activité.

La valorisation des vastes domaines acquis par le Crédit foncier de l'Indochine, dès son installation, est déjà très sensible, et bien qu'il ne rentre pas dans la politique suivie par cette société de revendre immédiatement ses terrains, les quelques cessions qui ont été faites et qui ont porté sur les lots les moins intéressants ont laissé une marge de bénéfices importante.

Le succès des bureaux d'architectes ne s'est pas démenti et les nombreux et importants travaux qui leur sont confiés et qui nécessitent sans cesse l'envoi de nouveaux agents en renfort, constituent le meilleur témoignage de l'estime dans laquelle ils sont tenus.

Le Crédit foncier de l'Indochine a créé en Indochine, au cours de l'exercice, 500.000 piastres d'obligations. Cette opération, qui constituait un essai, a montré que l'on ne pouvait pas envisager, pour le moment, une émission importante d'obligations en Indochine et, dans ces conditions, pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes de prêts dont il était l'objet, le Crédit foncier de l'Indochine a été amené à procéder, à la fin de l'exercice, à une augmentation de son capital social de 50 à 110 millions de francs : cette opération s'est effectuée avec un plein succès.

Bien que les comptes de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, pour l'exercice 1927, ne soient pas encore arrêtés, nous pouvons dire que les résultats demeurent satisfaisants, en dépit de la basse profonde du prix du caoutchouc depuis le début de l'année 1927.

Ses bénéficiaires ont été heureusement influencés par un léger accroissement de la récolte, par les bas prix de revient qui ont subi de nouvelles compressions et par l'heureuse politique suivie pour les ventes. Un acompte de 10 francs par action a été mis en paiement au mois de décembre.

Bien que la Société envisage pour le présent exercice la généralisation de la saignée alternée sur tout son domaine, la récolte ne diminuera que faiblement, car les nouvelles extensions créées par la Société depuis 1922 vont entrer peu à peu en rapport.

Cette affaire, en raison de ses conditions avantageuses d'exploitation, des larges amortissements pratiqués sur ses immobilisations jouit d'une position très forte au moment où le marché du caoutchouc passe par une crise grave dont nous vous parlerons plus loin.

D'ailleurs, la plantation de Loc-Ninh, comme deux des plantations de la Société indochinoise des Cultures tropicales, va bénéficier tout particulièrement de la construction du chemin de fer de Thudaumot à Loc-Ninh, enfin décidé, qui entraînera pour cette affaire une sérieuse économie sur le coût des transports.

La Société indochinoise des Cultures tropicales a réalisé, au cours de l'exercice 1927, un nouvel et très important effort, puisque les ouvertures effectuées se chiffrent pour le dernier exercice par 2.100 hectares .

Les surfaces mises en valeur au 31 décembre 1927 s'élèvent à 5.215 hectares :

- 3.294 hectares pour l'hévéa ;
- 530 hectares pour la canne à sucre ;
- 940 hectares pour la verveine ;
- 401 hectares pour le café ;
- 50 hectares pour le thé.

Bien que le caoutchouc soit prédominant, on voit que la Société a développé ses autres plantations afin d'obtenir des résultats plus rapides et de diviser ses risques.

Cette Société terminera l'exécution de son programme primitif pendant le présent exercice. Elle ne peut que se féliciter de s'être mise à l'œuvre très activement sur les importants domaines dont elle avait su s'assurer la possession avant le rush qui s'est produit sur les plantations il y a deux ans. Elle a ainsi évité les difficultés de recrutement que l'on rencontre actuellement en Cochinchine et qui résultent, d'une part du grand nombre d'affaires nouvelles qui se sont créées et, d'autre part, d'une réglementation étroite et gênante qui a entravé le recrutement et l'a rendu beaucoup plus coûteux.

En outre, l'expérience montre que la Société a eu raison de voir grand, car toute affaire de plantations comporte des frais généraux inévitables résultant de la création de routes, de villages, du recrutement de la main-d'œuvre, des achats de matériel de motoculture. Ces dépenses grèvent d'autant moins lourdement chaque hectare planté que l'on peut les répartir sur une vaste surface mise en valeur. C'est ce qu'a fait la Société Indochinoise des Cultures Tropicales, et tous ceux qui reviennent d'Indochine et

ont vu son œuvre se montrent frappés de l'ampleur des résultats obtenus et de la rapidité avec laquelle le travail a été exécuté.

Nous avons signalé l'année dernière que la Société Indochinoise des Cultures Tropicales avait fondé, au début de 1927, une filiale : la Société des Caoutchoucs de Binh-Loc, à laquelle elle avait cédé une importante plantation située dans la région d'An-Loc.

La Société des Caoutchoucs de Binh-Loc a réalisé l'année dernière une importante ouverture de 430 hectares dans les terrains tout particulièrement riches qu'elle possède et où les hévéas croissent plus rapidement et sont plus beaux que partout ailleurs.

Comme le domaine de la Société est constitué par un large plateau, très peu accidenté, elle a pu pratiquer dans des conditions intéressantes la motoculture, tant pour le défrichement que pour l'entretien de sa jeune plantation et la destruction du « tranh », cette herbe à racines profondes qui est le plus sérieux ennemi des jeunes hévéas.

Nous ne pouvons, après vous avoir parlé de ces grandes sociétés dont l'objet principal est la production du caoutchouc, nous abstenir de vous dire quelques mots de la baisse actuelle des cours du caoutchouc matière.

Vous savez que le marché de ce produit est artificiellement manœuvré par les acheteurs américains qui se sont étroitement coalisés pour essayer d'acquérir au meilleur compte une matière dont l'industrie de leur pays consomme chaque année d'énormes quantités. Les vendeurs, au contraire, opèrent en ordre dispersé et n'ont pas su, jusqu'ici, répondre par des manœuvres concertées aux attaques des acheteurs.

La portée du plan Steverson, qui était la défense imaginée par le gouvernement britannique pour éviter l'avalanche des cours du caoutchouc, est très difficile à déterminer ; a-t-il réellement réduit les quantités de caoutchouc exportées de Malaisie ou a-t-il seulement été le paravent qui a dissimulé la baisse de production de plantations épuisées ? On ne le sait pas exactement, mais en tout cas, l'effet moral qu'il a produit a été considérable et il serait très fâcheux qu'il fût aboli.

A-t-on actuellement touché le fond de la baisse ? C'est bien difficile à dire quand on est en face d'un marché aussi influencé par la spéculation : en tout cas, ce qui est certain, c'est que les cours actuels vont assainir le marché en arrêtant la production des caoutchoucs indigènes de mauvaise qualité ; la disparition des concurrents mal outillés profitera aux planteurs sérieux, à ceux qui ont eu, en constituant leurs plantations, le souci d'arriver à réduire leurs prix de revient. C'est la raison pour laquelle nous gardons entière notre foi dans le bel avenir de nos affaires de caoutchouc ; là encore, ainsi que nous vous l'avons dit au début de cet exposé, il faut de l'esprit de suite et de la ténacité. C'est dans les périodes de crise, comme celle que nous traversons, que ces qualités sont le plus nécessaires.

La Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine possède maintenant une usine complètement au point et un personnel éprouvé, mais elle a encore souffert pendant la campagne 1926-1927 de l'insuffisance des livraisons de cannes à sucre.

Les indigènes qui possèdent sur les bords du Vaïco des plantations de cannes, largement suffisantes en temps normal pour alimenter l'usine, ont vu leurs récoltes compromises par de graves inondations ; de plus, certains d'entre eux, rompant les contrats passés, ont livré leurs cannes à une sucrerie chinoise concurrente.

Cette situation a amené la Société à s'assurer un apport de cannes supplémentaire ; il sera fourni par la Société indochinoise des Cultures tropicales qui exploite maintenant la plantation de Hiep-Hoa ; cette année a été consacrée à la préparation des terrains et à la confection des boutures, mais on peut espérer que l'année prochaine, les livraisons de cannes provenant de Hiep-Hoa seront importantes.

Toutes ces difficultés ont retardé le moment où l'activité de la Société se traduira par la distribution de dividendes, mais nous conservons toute notre confiance dans l'avenir de cette affaire, pour laquelle, tant du côté agricole par la fourniture de cannes

provenant d'une Société amie, que du côté industriel par la mise au point et la surveillance rigoureuse de l'usinage, nous avons déjà tant travaillé.

La Société cotonnière de Saïgon a poursuivi pendant l'année 1927 la mise au point de ses usines dont la production a régulièrement augmenté et serait des plus satisfaisantes, si les difficultés de main-d'œuvre que nous vous signalions l'année dernière étaient tout à fait surmontées ; de grands progrès ont été faits cependant à ce point de vue et l'avenir de la Société serait assuré, et même brillant, si la menace d'une concurrence japonaise en Indochine même ne mettait obstacle au développement des ventes.

Il est regrettable que, pour obtenir des avantages diplomatiques, probablement illusoires, notre gouvernement ait cru devoir accorder au Japon des avantages douaniers excessifs, puisqu'ils risquent de gêner le développement de la jeune industrie indochinoise, et surtout des avantages supérieurs à ceux que le Japon lui-même demandait, puisqu'il avait expressément spécifié qu'il ne réclamait de tarif préférentiel que pour l'importation en Indochine des produits qui n'étaient ni fabriqués dans la colonie ni importés de la métropole.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a continué à développer méthodiquement, son activité : le chiffre des bénéfices obtenus, pour son exercice 1926-1927, dépasse tous ceux atteints dans la passé. Ces résultats auraient permis d'envisager une augmentation du dividende si, pour renforcer une situation brillante, les réserves n'avaient été portées de 8 10 millions de francs, chiffre égal à celui du capital social.

En attendant la ratification définitive d'un nouveau contrat de dragages en Cochinchine, qui est déjà approuvé sans réserves par l'administration de la colonie, un avenant provisoire assure à la Société des Dragages un programme de travaux suffisant, Le danger d'une spécialisation trop complète de la Société dans les dragages proprement dits est d'ailleurs corrigé par le développement de son département « Entreprise générale » dont le chiffre d'affaires a progressé de remarquable et qui vient de créer à nouvelle agence s'ajoutent à celles de Saïgon, Pnom-Penh et Dalat.

Nous vous avons signalé l'année dernière la constitution de la Société Coloniale d'éclairage et d'énergie\*, qui est concessionnaire de la distribution d'électricité dans les trois provinces de Cantho, Soctrang et Baclieu, qui sont les plus riches régions rizicoles du sud de la Cochinchine. L'exploitation des petites centrales qui ont été rachetées à l'administration a donné, au cours de l'exercice 1927, des résultats satisfaisants.

De plus, l'important programme de travaux neufs comportant la création d'une centrale unique à Cantho et l'établissement d'une ligne de transport de force devant relier tous les centres concédés à l'usine de Cantho se poursuit dans de bonnes conditions et sera achevé dans les délais prévus, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1928. Il n'est pas douteux que le rapide développement de ces provinces, qui est encore bien loin d'avoir atteint son maximum, ne réserve un brillant avenir à cette jeune entreprise dans laquelle nous avons pris un important intérêt.

Nous vous avons indiqué l'année dernière qu'une enquête était en cours en Indochine pour l'examen de la situation de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient\*.

Cette enquête a montré qu'il était préférable de suspendre temporairement les fabrications tant que les débouchés en Chine, qui sont indispensables à l'équilibre de l'affaire, ne seraient pas à nouveau ouverts dans les conditions de sécurité suffisantes, L'usine a donc été arrêtée au mois de juillet 1923.

Vous savez que la situation en Chine ne s'est pas améliorée, en sorte qu'il est impossible de prévoir le moment où l'exploitation pourra reprendre. Afin de ne pas laisser le matériel spécial et délicat employé dans cette industrie se détériorer ou se démoder, le conseil a décidé de réaliser tout l'appareillage qui pouvait être enlevé, sans nuire à une remise en route ultérieure de l'usine.

On continue à étudier s'il est opportun d'utiliser les bâtiments existants pour reprendre une industrie d'un autre ordre, ce que leur emplacement très favorable au bord même du Cua-Cam rend possible. En tout cas, après une expérience aussi décevante et aussi coûteuse que celle qui a été faite avec la fabrication des produits chlorés, la Société ne s'engagera qu'à coup sûr. En tout état de cause, les actionnaires n'ont pas lieu de s'alarmer outre mesure, car, en mettant les choses au pire et en supposant qu'il soit nécessaire de liquider la Société, son actif, comprenant des titres et des terrains dont la valeur a augmenté dans des proportions considérables, permettrait, une fois toutes dettes réglées et tous litiges tranchés, de faire aux actions une répartition très appréciable.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient\*, après un départ excellent qui avait légitimé les meilleures espérances, et dont les glaces et les bouteilles fabriquées à Haïphong avaient été exposées au Grand Palais, à l'exposition du caoutchouc, dans le pavillon réunissant toutes les sociétés de notre groupe, a éprouvé de très graves difficultés techniques qui ont compromis momentanément le fonctionnement de l'usine et ont nécessité une réorganisation complète.

Le personnel dirigeant en Extrême-Orient, qui n'avait pas exactement tenu son siège social au courant de la situation et qui n'avait pas exécuté les instructions qui lui avaient été envoyées, a été remplacé au début de 1927.

En même temps que se produisaient ces incidents de fabrication, la Société était gênée au point de vue commercial, d'abord par le fait que des commandes de bouteilles très importantes promises par la Régie indochinoise étaient différées « sine die » et, en outre, par une crise générale sur le marché des verres à vitres qui a amené jusqu'en Extrême-Orient une baisse profonde des prix.

Tout cela a nécessairement causé à la Société des pertes importantes qu'il eût été long de combler, même en admettant, ce que les derniers renseignements parvenus laissent espérer, que le fonctionnement régulier de l'usine soit désormais assuré. Aussi, avons-nous cru de bonne politique et conforme aux intérêts bien entendus de notre Société, de faire remise à la Société des Verreries d'une partie de son passif envers nous, moyennant certaines contreparties qui nous ont été données par les principaux promoteurs et actionnaires de cette Société.

La Société des Verreries, dont la situation se trouvera ainsi assainie, pourra, avec une augmentation de capital d'un faible montant, se procurer les fonds nécessaires à la reconstitution de ses stocks et de son fonds de roulement et disposer d'un instrument de travail complètement corrigé et remis au point. En même temps, la participation que nous avons dans cette affaire sera d'une valeur mieux consolidée.

L'avenir de l'entreprise dépendra évidemment des débouchés qu'elle trouvera en Extrême-Orient, mais de ce côté aussi, la situation s'améliore, car une entente entre les producteurs européens de verre va permettre de mettre les prix de vente dans le monde entier en rapport plus normal avec les prix de revient.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques a levé, en 1927, la promesse de vente qu'elle possédait sur les charbonnages de Phan-Me et les mines de zinc de Lang-Hit.

La Société a poursuivi très activement la mise en valeur du domaine minier qui lui appartient désormais en propre ; des installations nouvelles importantes destinées à développer dans une large mesure sa capacité de production, sont en voie d'achèvement. D'autre part, les travaux de recherches ont confirmé entièrement, au cours de cette année, les indications favorables que nous vous avons déjà données sur l'importance des gisements de zinc et de charbon acquis par la société.

Dès que le développement de son outillage minier sera achevé, ce qui est une question de quelques mois, cette affaire entrera dans une phase nouvelle, et la richesse de ses gisements permet d'augurer très favorablement de son avenir.

Le fonctionnement industriel de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin\* s'est poursuivi d'une manière satisfaisante au cours de l'exercice 1927, malgré l'influence défavorable qu'ont eu sur les ventes de phosphates les inondations si violentes qui ravagèrent le delta tonkinois à l'automne 1926, et ruinèrent les populations agricoles des régions éprouvées.

La régression des ventes de la Société au Tonkin a été heureusement compensée dans une large mesure par l'accroissement des ventes en Cochinchine, ce qui montre que le développement de cette affaire aurait suivi, dans des circonstances normales, la progression régulière que nous escomptions.

Nous vous avons fait connaître dans notre précédent rapport que cette société s'était assurée la possession d'importants gisements de phosphates au Cambodge. Ces gisements viennent d'être prospectés d'une manière complète et la campagne de recherches s'est terminée par des résultats encourageants. Aussi, la Société envisage, dans un avenir rapproché, la construction d'une usine en Cochinchine, ce qui permettra d'atteindre dans des conditions bien meilleures le marché de cette région, qui offre à l'écoulement du phosphate des possibilités considérables.

Nous vous avons signalé l'importante participation que nous avons prise il y a deux ans, au moment de sa fondation, dans la Société des mines d'or de Bao-Lac.

Cette affaire, dont la préparation a été menée avec une méthode et un soin remarquables, va très prochainement commencer l'exploitation de ses gisements aurifères. En effet, les essais de la centrale électrique qu'elle a dû construire à proximité des gisements sont à peu près terminés et un monitor va pouvoir être mis en marche dans le courant d'avril. Une grande drague est en cours de montage et on espère qu'elle commencera à fonctionner au début du second semestre de cette année.

La Société anonyme de Chalandage et remorquage de l'Indochine a souffert en 1927 de la crise commerciale due à l'appauvrissement général du Tonkin par suite des inondations dont nous vous avons déjà montré le retentissement sur les résultats de la Société des phosphates du Tonkin.

Cette crise a eu pour conséquences une diminution de l'activité commerciale générale, et, par conséquent, une réduction des transports.

De plus, la mise en service par la Société des Charbonnages du Tonkin de nouveaux moyens d'embarquement qui permettent aux navires de mer de charger directement le charbon à quai, a privé la Société d'une partie de son fret habituel et il en est résulté une assez sérieuse diminution des bénéfices au Tonkin. Par contre, l'entreprise d'acconage et de transports fluviaux de Tourane, reprise par la Société en 1926, a donné des résultats très satisfaisants.

Les bénéfices totaux de l'exercice seront en notable diminution sur ceux de 1926, mais l'avenir de la Société nous paraît cependant assuré, car l'ensemble de circonstances défavorables qui a pesé sur ses recettes est exceptionnel et, d'autre part, le développement général du Tonkin ne peut qu'avoir des conséquences heureuses pour une entreprise de ce genre.

La Société des Papeteries de l'Indochine a porté, pendant l'année 1927, son capital de 2.500.000 fr. à 5 millions de francs, opération qui lui permet d'assurer désormais elle-même sa trésorerie.

Cette société, que gênaient les importations de papiers européens, s'oriente de plus en plus vers la fabrication de papiers annamites et chinois qui ont un large marché, et peuvent se vendre à des prix rémunérateurs.

Cette affaire, qui se développe progressivement et qui a su s'adapter aux demandes de la clientèle locale, nous paraît être une affaire d'avenir et les dividendes déjà distribués sont certainement susceptibles de progression.

Les bénéfices réalisés par l'Imprimerie d'Extrême-Orient pendant l'exercice clos le 30 juin 1927 ont permis de maintenir un dividende de 125 francs par action, bien que le capital ait été doublé par une distribution d'actions gratuites.

Cette société ne néglige aucun effort pour développer ses affaires et donner satisfaction à sa nombreuse et fidèle clientèle. Elle a poursuivi ses installations de matériel perfectionné, et les moyens dont elle dispose maintenant la mettent à même d'exécuter aussi bien les travaux d'art plus délicats que l'impression de journaux à grand tirage. C'est une très belle affaire à laquelle notre Société a pu s'intéresser assez largement au moment de l'augmentation de capital de 2.400.000 à 4 millions de francs qui a eu lieu à la fin de 1927.

La Société des Établissements Delignon a achevé, dans de très bonnes conditions, le programme d'extension de ses établissements industriels d'Annam, commencé depuis deux ans. Sa production de filés et d'étoffe de soie va être doublée, grâce à la mise en service de ses nouvelles filatures de Giaothuy et aux agrandissements de son tissage de Phu-Phong.

D'autre part, la station de grainage de Binh-Dinh et les magnaneries qui dépendent de la Société ont donné de très bons résultats. Les cocons produits donnent un meilleur rendement et produisent une soie plus belle.

La crise qui a affecté l'industrie de la soierie pendant l'année 1927 a diminué le chiffre des ventes en France et réduit les bénéfices, mais cette situation s'améliore très notablement depuis quelques mois et les perspectives de l'exercice 1928 paraissent des plus encourageantes.

Au cours de 1927, la Société financière française et coloniale a pu prendre une participation importante dans la Société foncière de l'Indochine à laquelle est concédé le réseau de tramways de Hanoï.

Cette Société, constituée, au début, pour des lotissements dans la ville de Hanoï, a cessé maintenant toute activité foncière et continue seulement à exploiter le réseau de tramways urbain et suburbain de la ville de Hanoï.

La société vient de porter son capital de 2 millions 500.000 à 5 millions de francs pour renouveler et compléter son matériel. Les résultats de son exploitation, qui sont déjà très favorables, ne manqueront pas d'être encore améliorés par la mise en service de nouvelles voitures confortables et rapides qui aura lieu dans le courant de l'été. Il est certain qu'une entreprise de transports en commun, dans une ville en plein développement comme Hanoi, a des possibilités d'avenir importantes tout en offrant une grande sécurité pour le présent.

La Société d'études du Tramway de Bencat à Kratié\* a vu aboutir en 1927 les efforts qu'elle faisait depuis de nombreuses années pour obtenir la concession d'une ligne de tramways depuis Ben Dong Xo, terminus nouveau du prolongement des Tramways de l'Indochine, jusqu'au Loc-Ninh. Cette concession, accordée en octobre dernier par le gouvernement général de l'Indochine, doit, pour devenir définitive, être approuvée par le Conseil d'État. Mais nous espérons que celui-ci nous donnera son approbation dans un délai raisonnable : en tout cas, nous avons déjà sur place une mission qui arrête définitivement le tracé, en sorte que la construction pourra être entreprise sans aucun délai.

Cette ligne de tramways desservira une riche région de terres rouges où existent de nombreuses et importantes plantations d'hévéas, notamment celles de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine et de la Société indochinoise des Cultures tropicales, et elle est assurée, dès ses débuts, d'un trafic important. Elle constitue, en outre, une amorce de la grande ligne qui, à plus ou moins longue échéance, reliera Saïgon au Mékong et sera le véritable chemin de fer du Laos.

Dans le courant de l'année 1927, nous avons constitué à Saïgon, avec le concours de puissantes sociétés indochinoises et aussi de capitaux locaux européens et indigènes, une société d'études au capital de 150.000 piastres pour le développement de l'Agriculture dans l'Ouest de la Cochinchine. Cette Société a demandé et espère obtenir prochainement des concessions de terrains de rizières dans la province de Rachgia, c'est-à-dire dans une région de la Cochinchine dont le développement agricole sera

facilité par le prochain achèvement de nouveaux et importants canaux. Nous nous proposons ainsi de constituer un vaste domaine de rizières dont la mise en valeur sera poursuivie avec le concours de fermiers indigènes.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que soulève un semblable problème qui, jusqu'à présent, a été pratiquement résolu par les seuls Annamites ou Chinois. Nous en poursuivons l'étude avec le plus grands soin et nous avons lieu de penser que l'initiative que nous avons prise, et qui constitue en Cochinchine une importante innovation dans l'ordre économique et social, est susceptible de nous réserver pour l'avenir d'intéressants résultats.

\*  
\*     \*

La Société des salines de Djibouti et de Madagascar a porté en 1927 son capital de 4 millions à 6.500.000 francs, afin de développer ses exportations de Djibouti et aussi de reprendre une saline importante située à Diego-Suarez. Cette affaire continue à marcher de la manière la plus satisfaisante : en dépit d'une inondation sérieuse qui a endommagé une partie des installations de Djibouti, la société a réalisé en 1927 sa production record. Elle a développé rapidement, dès sa prise de possession, les salines de Diégo-Suarez qui ont également donné une production supérieure aux prévisions. Enfin, au point de vue commercial, les marchés sur lesquels elle livre le sel brut ou broyé continuent à absorber sans difficulté sa production à des prix satisfaisants.

Les affaires de sel demandent à être gérées avec beaucoup d'économie. Sans doute s'agit-il d'une matière première essentielle aux besoins de l'humanité dont la consommation est en progression régulière. Mais en même temps, le sel est et restera un produit pauvre dont il importe de suivre le prix de revient de très près. Or, cette société réussit à marcher avec des frais généraux réduits et ses immobilisations sont largement amorties. Elle est particulièrement bien placée pour livrer du sel sur tous les marchés de l'océan Indien et, en particulier, sur celui des Indes qui est l'un des plus importants du monde.

La Société des minerais de la Grande Île\* a poursuivi activement au cours de l'exercice 1927 l'aménagement et la mise en valeur de ses gisements de mica, augmentant sans cesse sa production. Ses acquisitions nouvelles et ses contrats d'achat avec de petits exploitants lui permettent dès maintenant de contrôler pratiquement la production du mica de Madagascar.

Outre le mica ambré, dit phlogopite, qui constitue la plus grosse partie de sa production, la Société extrait des quantités notables de mica muscovite semblable aux plus belles variétés de mica des Indes. Ces deux qualités de mica, dont les multiples applications s'accroissent d'une manière continue, sont l'objet de demandes importantes de la part surtout des industries électriques européennes et américaines et, bien que ces demandes se soient sensiblement resserrées en fin d'année en raison du ralentissement général des affaires, les perspectives du développement de cette société se présenteraient d'une manière très favorable, sans restrictions, si les difficultés de transport, que nous nous efforçons d'ailleurs de surmonter, n'étaient susceptibles de retarder quelque peu la progression des bénéfices.

Après des études approfondies, auxquelles avait procédé pendant plusieurs mois le personnel de direction de la Société des minerais de la Grande Île, nous avons été amenés à constituer en mai 1927 l'Union des graphites\*, qui s'est rendue acquéreur de deux importantes affaires de graphite dans les régions de Tananarive et de Tamatave. La qualité des gisements, leur peu de profondeur permettant une extraction à ciel ouvert, la proximité du chemin de fer ou du port d'embarquement assurent à cette Société les meilleures conditions d'exploitation.

Au cours du premier exercice, la production a atteint un tonnage déjà très satisfaisant et la société s'est attachée à parfaire l'organisation rationnelle des mines, en vue de réduire le prix de l'extraction. Les usines de raffinage qui traitent le minerai ont été modernisées et développées de manière à augmenter leur capacité de production et à permettre de livrer à la clientèle un produit d'une qualité parfaite et régulière.

La grande variété et l'importance des utilisations du graphite nous sont une garantie que le marché absorbera plus facilement les produits de cette société, dont l'avenir, à quelque distance, peut être envisagé très favorablement.

Toujours grâce aux prospections des ingénieurs de valeur qui dirigent la Société des minerais de la Grande Île, nous avons fondé, en août 1927, la Société des Gemmes de Madagascar\* pour la reprise de très beaux gisements de pierres précieuses situés au centre de la Grande Île.

Au cours du premier exercice, cette société a extrait des quantités de grenats qui ont largement dépassé les prévisions, tant en ce qui concerne les grosses pierres très appréciées en joaillerie que les petites utilisées par l'industrie horlogère. La production d'autres variétés de gemmes est envisagée pour l'avenir et augmentera encore les possibilités de cette société qui se présente sous les auspices les plus favorables et réalise, dès son premier exercice, des bénéfices relativement élevés.

En dehors de ces deux affaires minières dont nous venons de vous parler, nous avons également constitué deux affaires agricoles qui, dans des genres différents, présentent l'une et l'autre des possibilités très intéressantes.

La première est la Société malgache de cultures\*, constituée à Tananarive en juillet 1927, et dont l'objet principal est la culture et le traitement du sisal. L'ensemble des domaines que possède la Société malgache de cultures représente 3.300 hectares, dont plus de 400 se trouvent entièrement compris dans la zone communale de Tuléar, une trentaine d'hectares étant englobés dans les limites mêmes de la ville.

Dans ce domaine sont plantés 900.000 sisals, dont le quart est actuellement en rapport. Leur exploitation est très rémunératrice, car les emplois de cette fibre se développent de plus en plus. La Société se livre également à un élevage d'autruches.

D'autre part, et c'est là ce qui est particulièrement intéressant pour son avenir, le chemin de fer, destiné à évacuer le charbon des très riches gisements récemment découverts dans cette région, doit précisément aboutir à Tuléar, ce qui donnera au domaine immobilier de la Société une plus-value qui peut être considérable.

La Société des plantes à parfums de Madagascar\* est la seconde société agricole créée par la Société financière française et coloniale à Madagascar. Fondée en novembre 1927, au capital de 10 millions de francs, la Société dispose d'un domaine de près de 3 500 hectares, dont 500 hectares dans l'île de Nossi-Bé et 3.000 dans la grande île de Madagascar.

La plus grande partie des domaines situés à Nossi-Bé est plantée en caféiers, vanilles, poivriers, ylang-ylangs, lemongrass et diverses autres plantes à parfum déjà en rapport.

Les 3.000 hectares de la Grande Terre comprennent des terres excellentes et constituent une réserve d'avenir qui permettra d'étendre ultérieurement les plantations de la Société, en y développant les cultures déjà entreprises et bien connues.

Le rendement actuel des plantations assure déjà au capital de la Société un revenu intéressant ; de plus, la diversité des cultures pratiquées la met à l'abri des crises qui peuvent survenir sur l'un des produits.

La marque des « Pères missionnaires de Nossi-Bé », dont la Société est devenue propriétaire, est très réputée et elle permet à la Société d'écouler ses produits avec une prime notable sur les cours.

Au moment où, en 1926, nous y avons pris une importante participation, la Société des Comptoirs sénégalais exerçait son activité au Sénégal seulement, c'est-à-dire principalement sur le marché des arachides, marché extrêmement intéressant malgré les aléas des récoltes et des fluctuations des cours, à la condition toutefois que les

opérations soient menées avec prudence. Nous avons estimé qu'il était souhaitable que cette affaire ne fût pas monocorde, et nous avons étendu son activité d'abord à la Côte d'Ivoire, puis, au début de 1927, au Cameroun, où de nombreux comptoirs ont été repris dans des conditions avantageuses.

L'heureux effet de cette politique s'est immédiatement fait sentir, car les opérations au Sénégal ont été entravées l'année dernière, d'abord par la fièvre jaune que le gouvernement a combattue par des mesures très énergiques, et ensuite par une récolte en arachides de médiocre qualité et inférieure aux prévisions. Grâce à une gestion prudente, la Société n'a éprouvé aucun mécompte sur le marché des oléagineux et ses autres comptoirs ont donné dans l'ensemble les résultats escomptés.

L'exercice ne se termine qu'en avril et il est difficile, au moment où la traite s'achève à peine, de préciser les bénéfices, mais tout fait prévoir qu'ils seront relativement satisfaisants. Nous pouvons ajouter que les Comptoirs sénégalais ont pris une participation importante et qui sera très probablement fructueuse dans le Crédit foncier de l'Ouest Africain\* que la Société financière française et coloniale vient de constituer avec le concours des grandes sociétés africaines et qu'ils étudient une combinaison qui leur permettra, en cédant à ce nouvel organisme foncier la plus grande partie de leurs immeubles, de réaliser un bénéfice normal et de rendre leur trésorerie plus large.

La Société anonyme industrielle du Bas-Ogooué\* a poursuivi pendant l'année écoulée l'aménagement de ses propriétés et l'installation des nouvelles factoreries dont elle avait antérieurement décidé la création.

Bien qu'aucun de ces établissements nouveaux n'ait pu être ouvert avant le 31 décembre, le montant des ventes de factoreries a cependant marqué en 1927 une nouvelle augmentation et les premiers résultats connus de 1927 font prévoir pour cette année un progrès encore plus sensible.

La pêche à la baleine dans la baie de Port-Gentil a dû être momentanément interrompue afin de laisser aux lieux de pêche le repos nécessaire, de sorte que la participation de la société dans les affaires norvégiennes auxquelles elle est intéressée n'a rien rapporté cette année. Toutefois, ces sociétés de pêche vont prochainement effectuer un remboursement partiel des capitaux qui y ont été investis, ce qui viendra fortifier la situation financière de la Société.

Les comptes de la Société ne sont pas encore arrêtés, mais il est probable que les bénéfices seront du même ordre que ceux de l'année précédente.

## [BILAN]

.....

### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Gaston Paitel et Jean Thierry, commissaires chargés de présenter un rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice 1928.

Elle fixe à 4.000 francs l'indemnité qui sera allouée à chacun d'eux.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 30 mars 1928  
(*Le Journal des débats*, 2 avril 1928)  
(*Le Gaulois*, 4 avril 1928)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue, au siège social, sous la présidence de M. Octave Homberg, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. le baron Louis Goury de Roslan et Fernand Joussetin<sup>9</sup>.

Le rapport du conseil d'administration constate, tout d'abord, le merveilleux rétablissement qui s'est opéré dans le domaine des finances nationales, et signale que, parmi les moyens de relèvement économique, il n'en est pas, peut-être, de plus efficace, de plus à notre portée, que la mise en valeur méthodique et persévérante de nos admirables colonies.

L'activité, au cours de 1927, des nombreuses filiales de la société, en France, en Indochine, à Madagascar et dans l'Afrique continentale, a été très favorable dans l'ensemble ; la plupart de ces entreprises sont en pleine prospérité et ont marqué de nouveaux et appréciables progrès.

Ces progrès se répercutent dans le bilan de la société qui se totalise à 359.657.659 fr. 20, en augmentation de 121 millions sur l'exercice précédent. Après des provisions et des amortissements particulièrement importants, le bénéfice net s'élève à 25.524.967 fr. 31.

Les réserves atteindront, y compris le report à nouveau, environ 83 millions, pour un capital social de 60 millions dont la partie non encore appelée dépasse 27 millions.

Le dividende est fixé :

À 125. fr., soit 25 % par action A entièrement libérées ; à 10 fr. 50, soit 82 % par action A libérée d'un quart ; à 2 fr. 63 par action B libérée d'un quart.

Le paiement de ces dividendes sera fait, sous déduction des impôts, aux caisses de la Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, à Paris, à partir du 10 avril 1928, sur présentation des certificats nominatifs pour estampillage, et contre remise du coupon n° 10 pour les actions au porteur.

L'assemblée nomme MM. Gaston Paitel<sup>10</sup> et Jean Thierry, commissaires aux comptes pour l'exercice 1928.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1928)

À l'assemblée ordinaire du 30 mars 1928, les actionnaires de la Société financière française et coloniale ont approuvé les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 1927. Après déduction des frais généraux, amortissement à 1 franc des frais d'augmentation du capital et constitution de diverses provisions pour le paiement des impôts afférents à l'exercice, le bénéfice net s'élève à la somme de 25.254.967 fr. contre 23.585.611 fr. pour le précédent exercice. En ajoutant les reports antérieurs, le solde disponible atteint 34.261.386 fr. contre 31 millions 72.625 fr. précédemment.

Voici comment se comparent les divers postes des comptes de profits et pertes pour les deux exercices :

---

<sup>9</sup> Co-fondateur, en 1904, avec Octave Homberg, de la Société du Livre d'art.

<sup>10</sup> Gaston Paitel, né vers 1873 en Bretagne, grandit à Villenave-d'Ornon. Avocat, il accomplit toute sa carrière dans le sillage de Charles Chaumet, député, puis sénateur de la Gironde, qu'il accompagne dans divers ministères et des affaires chérifiennes (Olivettes, Immobilière du Nord-Marocain). Administrateur de la Société de chimie d'Extrême d'Orient (AEC 1922), il est réélu commissaire aux comptes des Caoutchoucs de l'Indochine en 1923, le devient des Anthracites du Tonkin, puis de la SFFC (1928-1934), et, à partir de l'exercice 1935, de la SFEDTP. En 1928, tandis que Chaumet accède à la présidence des Chargeurs réunis, il devient président de leur filiale, la Cie de navigation Sud-Atlantique, poste qu'il occupait toujours en août 1939 (A.L.).

	1926	1927
PRODUITS		
Intérêts, commissions et divers	<u>37.841.694</u>	<u>41.809.321</u>
CHARGES		
Frais généraux	5.504.011	5.368.497
Amortissements et provisions	3.952.072	11.188.357
	14.456.088	16.554.855
Rappel du crédit	37.841.694	41.309.821
Bénéfices nets	23.385.611	25.254.967
Report antérieur	7.687.014	9.006.419
Solde disponible	<u>31.072.625</u>	<u>34.281.386</u>

En conséquence, le dividende a été maintenu à 25 % par action série A, soit 125 fr. par action libérée et 112 fr. 50 par action libérée du quart.

Les actions B qui n'ont droit aux bénéfices que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1927 reçoivent 2 fr. 65 par titre. Rappelons qu'elles ont chacune droit à l'intérêt statutaire de 6 %, *prorata temporis* et à 1/25<sup>e</sup> seulement du superdividende revenant à chaque action A.

Ces dividendes seront payables le 10 avril prochain.

La répartition des profits de l'exercice se compare ainsi avec la précédente :

	1926	1927
Réserve légale	1.109.280 56	1.262.748 36
Dividende	10.805. 881 53	11.331.535 33
Tantièmes	2.091.044 92	2.235.068 36
Réserve spéciale	5.000.000 00	5.000 000 00
Réserve immobilière	3.000.000 00	2.500.000 00
Report à nouveau	9.006.419 16	11.932.034 42
	<u>31.072.620 17</u>	<u>34.261.386 41</u>

On trouve dans le rapport du conseil les indications suivantes sur la marche des filiales métropolitaines et coloniales :

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer a continué à obtenir de brillants résultats et se trouve actuellement dans une situation en tous points satisfaisante. Le dividende du dernier exercice a pu être porté à 65 fr. contre 50 fr. pour l'exercice précédent et l'exercice en cours permet d'espérer un nouveau progrès.

Par ailleurs, la Société a constitué, avec le concours de puissants groupements anglais et belge, la « Société anglo-franco-belge de matériel de chemins de fer » qui assure désormais l'exploitation de l'usine que la société possédait en Belgique.

La Société des Soieries Ducharme a pu traverser, sans dommage, la crise sérieuse qui a affecté l'an passé l'industrie lyonnaise de la soierie. Les résultats de 1927 sont analogues à ceux de l'année précédente et la société sort de cette crise avec une situation encore plus assurée.

Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge ont procédé en 1927 à une augmentation de capital. Les résultats de l'exercice 1927 seront voisins de ceux de l'exercice précédent.

Le développement de la Société Rateau s'est poursuivi pendant l'année dernière, sans que la crise dont a souffert l'industrie de la construction mécanique en ait ralenti le rythme.

Pour la Société anonyme de Publications périodiques, l'exercice 1927 a laissé des bénéfices qui permettront de servir au capital, malgré qu'il ait été doublé, un dividende supérieur à celui qui avait été réparti l'année dernière aux actions de l'ancien capital.

La Manufacture française de tapis et couvertures a obtenu en 1927 de très bons résultats qui permettront de maintenir selon toutes probabilités le dividende de 16 % distribué l'année précédente.

Les effets de la crise industrielle qui a affecté les régions desservies par la Compagnie centrale d'énergie électrique ont été heureusement compensés par le développement des distributions et par la progression des ventes d'éclairage. Aussi, la société a-t-elle pu porter le dividende de l'exercice 1927 à 12 %, bien que le capital ait été, en cours d'année, élevé de 25 à 45 millions de francs.

La Société algérienne d'éclairage et de force, qui a porté en 1927 son capital de 30 à 40 millions, a également subi le contrecoup du ralentissement général de l'activité industrielle.

L'année 1927 a été marquée, pour la Société nouvelle du Valdor, par une réorganisation de ses fabrications.

La crise qui avait gêné la Société dauphinoise de constructions mécaniques s'est prolongée pendant l'année 1927 et les achats de matériel neuf ont été extrêmement réduits, en sorte que la Société Dauphinoise, qui s'est spécialisée dans la fabrication de métiers à tisser, a dû restreindre son activité au minimum.

La Société Le Caoutchouc industriel a été très active pendant tout l'exercice et a réalisé le même chiffre d'affaires qu'en 1926.

L'activité de l'agence de Saïgon s'est notablement développée pendant l'année 1927.

La société a ouvert une agence à Haïphong, dans les locaux occupés par le Crédit foncier de l'Indochine ; elle sera transférée au mois de juin dans un immeuble de la société. Le conseil compte ouvrir deux sous-agences à Hanoï et à Pnom-Penh dans le courant de 1928.

Le développement du Crédit foncier de l'Indochine ne s'est pas ralenti au cours du dernier exercice. La valorisation des vastes domaines acquis par le Crédit foncier de l'Indochine, dès son installation est déjà très sensible, et bien qu'il ne rentre pas dans la politique suivie par cette société de revendre immédiatement ses terrains, les quelques cessions qui ont été faites et qui ont porté sur les lots les moins intéressants ont laissé une marge de bénéfices importants.

Les résultats de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, pour l'exercice 1927, demeurent satisfaisants en dépit de la baisse profonde du prix du caoutchouc depuis le début de l'année 1927. La plantation de Loch-Ninh, comme deux des plantations de la Société indochinoise des cultures tropicales va bénéficier tout particulièrement de la construction du chemin de fer de Thudaumot à Loc-Ninh, enfin décidée, qui entraînera pour cette affaire une sérieuse économie sur le coût des transports.

La Société des Caoutchoucs de Binh-Loc a réalisé une importante ouverture de 430 hectares dans les terrains tout particulièrement riches qu'elle possède et où les hévéas croissent plus rapidement.

La Société des Sucreries de l'Indochine possède maintenant une usine complètement au point et un personnel éprouvé, mais elle a encore souffert pendant la campagne 1926-1927 de l'insuffisance des livraisons de cannes à sucre.

La Société cotonnière de Saïgon a poursuivi pendant l'année 1927 la mise au point de ses usines dont la production a régulièrement augmenté et serait des plus satisfaisantes si des difficultés de main-d'œuvre étaient tout à fait surmontées.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a continué à développer méthodiquement son activité.

La Société des verreries d'Extrême-Orient, après un départ excellent qui avait légitimé les meilleures espérances, a éprouvé de très graves difficultés techniques qui ont compromis momentanément le fonctionnement de l'usine et ont nécessité une réorganisation complète.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques a levé, en 1927, la promesse de vente qu'elle possédait sur les charbonnages de Phan-Mé et les usines de zinc de Lang-Hit.

Le fonctionnement industriel de la Société nouvelle des phosphates du Tonkin s'est poursuivi d'une manière satisfaisante au cours de l'exercice 1927, malgré l'influence défavorable qu'ont eu sur les ventes de phosphates les inondations si violentes qui ravagèrent le delta tonkinois à l'automne 1926 et ruinèrent les populations agricoles des régions éprouvées.

La Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine a souffert en 1927 de la crise commerciale due à l'appauvrissement général du Tonkin par suite des inondations.

La Société des Papeteries de l'Indochine a porté, pendant l'année 1927, son capital de 2.500.000 fr. à 5 millions de francs, opération qui lui permet d'assurer désormais elle-même sa trésorerie.

Les bénéfices réalisés par l'Imprimerie d'Extrême-Orient pendant l'exercice clos le 30 juin 1927 ont permis de maintenir un dividende de 125 fr. par action, bien que le capital ait été doublé par une distribution d'actions gratuites.

La Société des Établissements Delignon a achevé, dans de très bonnes conditions, le programme d'extension de ses établissements industriels d'Annam, commencé depuis deux ans.

Au cours de 1927, la Société financière française et coloniale a pu prendre une participation importante dans la Société foncière de l'Indochine à laquelle est concédé le réseau de tramways de Hanoï.

La Société d'études du Tramway de Bencat à Kratié a vu aboutir en 1927 les efforts qu'elle faisait depuis de nombreuses années pour obtenir la concession d'une ligne de tramways.

Dans le courant de l'année 1927, a été constituée à Saïgon, avec le concours de puissantes sociétés indochinoises et aussi de capitaux locaux européens et indigènes, une Société d'études au capital de 158.000 piastres pour le Développement de l'Agriculture dans l'Ouest de la Cochinchine.

La Société des Salines de Djibouti et de Madagascar a porté, en 1927, son capital de 4 millions à 6.500.000 fr., afin de développer ses exploitations de Djibouti et aussi de reprendre une saline importante située à Diégo-Suarez.

La Société des Minerais de la Grande-Île a poursuivi activement au cours de l'exercice 1927 l'aménagement et la mise en valeur de ses gisements de mica, augmentant sans cesse sa production.

La Financière Française et Coloniale a été amenée à constituer en mai 1927 l'Union des Graphites, qui s'est rendue acquéreur de deux importantes affaires de graphites dans les régions de Tananarive et de Tamatave. Elle a, de plus, fondé, en août 1927, la Société des Gemmes de Madagascar pour la reprise de très beaux gisements de pierres précieuses situées au centre de la Grande-Île.

La Société Malgache de Cultures, constituée à Tananarive en juillet 1927, et dont l'objet principal est la culture et le traitement du sisal, possède un ensemble de domaines qui représente 3.300 hectares, dont plus de 400 se trouvent entièrement

compris dans la zone communale de Tuléar, une trentaine d'hectares étant englobés dans les limites mêmes de la ville.

La Société des Plantes à Parfums de Madagascar a été fondée en novembre 1927, au capital de 10 millions de francs.

Au 31 décembre, les deux derniers bilans s'établissent ainsi :

	1926	1927
ACTIF		
Immeuble à Paris	6.995.349	12.297.920
Immeuble en Indochine	8.705.337	11.470.249
Frais de constitution, augmentation de capital, aménagement du siège	2	1.636.103
Actionnaires	23.338.500	27.302.250
Banquiers et caisse	35.199.688	64.150.972
Effets et valeurs du Trésor	5.000.000	6.748.626
Portefeuille-titres	80.263.757	122.452.394
Comptes courants Paris	45.579.366	63.446.157
Comptes courants Saïgon	14.908.347	21.246.744
Comptes d'ordre	18.387.530	28.906.244
	<u>238.377.905</u>	<u>359.657.659</u>
PASSIF		
Capital	50.000.000	60.000.000
Prime d'émission	39.017.315	39.017.318
Réserve légale	1.787.008	2.936.289
Réserve spéciale	10.000.000	15.000.000
Réserves pour immeubles	2.000.000	5.000.000
Créditeurs Paris	58.022.849	152.250.959
Créditeurs Indochine	17.892.939	25.887.520
Comptes d'ordre	28.385.169	25.284.187
Bénéfices de l'exercice	28.385.611	25.254.967
Report antérieur	7.687.011	9.006.419
	<u>238.377.905</u>	<u>359.657.659</u>

Le bilan au 31 décembre 1927 se totalise par 359.657.659 fr. 29 contre 238.377.905 fr. 43 au 31 décembre 1926. Cette importante augmentation traduit le développement considérable des affaires dans le courant de l'année 1927.

Le poste « Immeubles » (tant en France qu'en Indochine) s'élève à 23.768.170 fr. 14 contre 15 millions 700.687 fr. 40.

L'accroissement de ce poste provient, d'une part, de l'achèvement de l'immeuble social ; d'autre part, de constructions à Saïgon et à Haïphong. Les « Frais de constitution et d'augmentation de capital » ont été ramenés à 1 franc et il a été procédé, sur le poste « Mobilier, matériel et aménagement », à un amortissement de 10 %.

Le poste Actionnaires ressort à 27.302.250 francs contre 23.338.500 fr., du fait de l'émission de 100.000 actions nouvelles, libérées de 25 fr., correspondant à l'élévation du capital de 50 à 60 millions de francs. Le poste Banquiers et caisse s'élève à 64 millions 150.972 fr. 76 contre 35.199.685 fr. 76. Le Portefeuille-titres se totalise par 122.452.394 fr. 20 contre 80.263.757 fr. 50. Cette augmentation résulte des participations prises dans différentes affaires. Les Comptes courants débiteurs tant à Paris qu'en Indochine, passent à 84.692.902 fr. 19 contre 60 millions 487.713 fr. 59.

Les diverses réserves se sont accrues d'environ 10 millions de francs, par suite de l'augmentation de la réserve légale, de la réserve spéciale et de la réserve immobilière résultant de l'affectation des bénéfices, décidée par la dernière assemblée générale.

Elles sont, cette année, encore augmentées de près de 9 millions de francs, par l'affectation de 1 million 262.748 fr. 36 à la réserve légale, de 5 millions de francs à la réserve spéciale dont le montant se trouve porté à 20 millions de francs et de 2.500.000 francs à la réserve immobilière dont le montant se trouve porté à 7.500.000 fr.

Les « Crédeurs divers » ressortent à 178.138.480 francs 89 contre 75.915.788 fr. 00. Cette augmentation supérieure à 100 millions provient de l'augmentation des comptes de dépôts.

---

Les mauvaises affaires  
de  
M. Octave Homberg  
LA SURCAPITALISATION ET LA PRÉCARITÉ DU CRÉDIT FONCIER D'INDOCHINE  
—o—oo—o—  
Comment s'écroulera l'édifice financier de M. Octave Homberg  
(*L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 12 janvier 1929*)

Depuis mai dernier, nous avons examiné successivement les différentes affaires contrôlées par le Financier dans la Cité. Nous pourrions pousser plus loin cet examen et démontrer la valeur véritable de toutes les affaires de M. Homberg, valeur dont les chiffres sont loin de ceux cotés, grâce à d'habiles manœuvres, et sont loin de ceux atteints à certaines périodes.

C'est surtout dans ces manœuvres qu'apparaît ce que les naïfs appellent le génie financier de M. Octave Homberg. Faut-il ajouter qu'en fait de génie, le correspondant de Pierre Hamp ne possède que celui de farcir de lieux communs d'indigentes élucubrations pondues par de nombreux « nègres », publiées à compte d'auteurs et lancées comme des marques de sardines à l'aide d'une indécente publicité.

Le Financier dans la Cité, a-t-on dit lors de la campagne électorale de Cannes, « c'est le ver dans le fruit. »

Rien n'est plus vrai en ce qui concerne M. Octave Homberg.

Pour qu'un financier soit réellement l'animateur qu'affirme être M. Homberg :

Il lui faut des qualités qui manquent singulièrement à ce viveur affaibli, snob des courses et des salons et dont la parole « terne » est tout au plus capable de bercer les vieilles dames et les vieux messieurs constituant l'auditoire des quelques conférences qu'il osa faire, au temps où le piquait la tarentule politique.

Mais revenons aux exploits boursiers de notre héros, et examinons brièvement le moyen principal employé par M. Octave Homberg pour assurer l'apparente prospérité

de sa situation, prospérité trompeuse due à des acrobaties dont voici quelques échantillons.

Voici, de 1926 à 1928, les cours les plus hauts et les plus bas atteints par quelques-unes des valeurs de M. Homberg que nous prenons à titre d'exemple.

	+ ht	+ bas
Société cotonnière de Saïgon	975	261
Phosphates du Tonkin	890	517
Minerais de la Grande-Île	312	160
Salines de Djibouti	715	320
Société Indo-chin. des cult. trop.	735	228
Sucrieries de l'Indochine	780	170

On pourrait citer également les fluctuations fantastiques des parts de fondateur.

Nous pourrions allonger considérablement cette liste, mais cela serait fastidieux pour nos lecteurs et même signaler quelques sociétés comme l'Industrielle de Chimie ou les Verreries d'Extrême-Orient qui sont tombées dans le troisième dessous et ne figurent plus à la cote.. Passons.

Retenons simplement des exemples ci-dessus cités les écarts injustifiés des cours, lesquels permirent à M. Octave Homberg de vendre au moment où, à la Chambre, un ministre s'élevait contre « les cours paradoxaux qu'atteignent en Bourse certaines valeurs coloniales. »

Quant aux procédés employés pour faire atteindre à ces valeurs des cours astronomiques, ils faisaient appel aux plus bas instincts spéculatifs d'une part et, par ailleurs, s'appuyaient, ainsi que nous l'avons démontré, sur la complicité de certains membres de l'administration coloniale afin d'obtenir des avantages démesurés autant qu'incompatibles avec les intérêts généraux.

.....

(suite)

*(L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 19 janvier 1929)*

.....  
Une revalorisation du franc équivaldrait en effet à l'écroulement de l'édifice financier de M. Octave Homberg.

Remarquons en passant que le même M. Homberg, qui se réclamait en avril dernier de M. Poincaré, a émis, ou plus exactement fait émettre par ses livres d'acribes critiques contre le président du conseil, dans les derniers opuscules qu'il publia antérieurement. Mais le Financier dans la Cité n'en est pas à une palinodie près, quand il s'agit de ses intérêts.

Ayant été contraint de reconnaître publiquement à Cannes que s'il allait à la Chambre, ses intérêts se trouveraient en opposition avec ceux de l'État, M. Homberg fut renvoyé par les électeurs à ses spéculations.

.....  
entreprises financières de M. Octave Homberg, fructueuses pour lui seul et néfastes pour les malheureux actionnaires.

(suite)

(L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 26 janvier 1929)

.....  
il est permis aux Français d'espérer que la stabilisation du franc à 0 fr. 20 *[sic]* n'est que momentanée et que dans un délai plus ou moins long, une revalorisation interviendra. Or, M. Homberg, conscient de ses intérêts, s'est déclaré contre cette revalorisation, reconnaissant ainsi la précarité de sa situation financière.

Au reste, si le franc a repris quelque vigueur, ce n'est certes pas la faute du Financier dans la Cité. Voici, à ce sujet, une relation précise empruntée à notre confrère « la Voix de Cannes-Antibes » 21 avril 1928, faisant connaître les manœuvres de M. Octave Homberg contre le franc :

« À la fin de l'année 1925, le Parquet ouvrit une instruction sur la spéculation contre le franc.

Cette instruction révéla que des financiers avaient, le 27 octobre 1925, fomenté des manœuvres pour vendre 120 ou 121 francs des livres sterling achetées le jour même entre 115 et 112. Cette spéculation n'a pu être faite que par ceux qui connaissaient les opérations décidées la veille au ministère des Finances. »

Ceux-là c'étaient MM. Octave Homberg, Lazard frères, Raymond Philippe et consorts. »

M. Octave Homberg, qui déclarait, à la fin de la campagne électorale, vouloir poursuivre les adversaires qui l'avaient démasqué, se tient depuis lors dans un prudent silence.

Sans doute, la fin tragique de M. Lowenstein l'a-t-elle conduit à méditer sur la précarité des biens de ce monde en général et de la Financière française et coloniale en particulier.

La stabilisation a permis à M. Octave Homberg de reprendre souffle et son lamentable échec électoral se trouve compensé en partie par une sécurité relative due au franc à quatre sous.

Mais cette sécurité sera de courte durée car rien n'empêchera le franc de suivre la marche ascendante qu'exige l'intérêt national. Ce n'est qu'une question de temps, et tous les Homberg du monde ne prévaudront point contre cette nécessité.

Attendons donc avec patience qu'une situation financière vraiment assainie permette d'assister à la disparition des scandaleuses et précaires fortunes analogues à celle de M. Octave Homberg.

En attendant, et comme le sujet en vaut la peine, nous annonçons à nos lecteurs la publication prochaine en brochure d'une étude approfondie sur la vie et l'œuvre malfaisante du Financier dans la Cité, étude dont la base est faite des articles publiés dans la *Vérité coloniale*.

Henri MARC.

---

(L'Éveil économique de l'Indochine, 20 janvier 1929)

Contrastant avec toutes ces hausses, la faiblesse de la Financière française et coloniale [SFFC], qui languit à 2.900 fr., n'est que plus remarquable. Elle est même

tombée aujourd'hui à 2.875 fr.. alors qu'il n'y a pas trois mois elle cotait encore 3.200. (Le 11 janvier elle est remontée à 3.150) <sup>11</sup>.

---

Autour de la présidence  
de la Commission des Colonies  
par Marcel Ruedel  
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1929)

Sur une quelconque Sassandra, à moins que ce ne soit sur la Volta ou sur le Niger, trois parlementaires voguèrent il y a tantôt sept ans.

À l'heure de la sieste, le doyen s'endormit et les deux Eliacins profitèrent du sommeil du roi barbu pour pratiquer des coupes sombres sur le système épilatoire de leur collègue, qui, au réveil, n'avait plus ni barbe ni moustache présentables. Le Samson de cette joyeuse facétie était M. Louis Proust, ancien magistrat, et député de l'Indre-et-Loire par surcroît ; ses Dalilas irrespectueuses s'appelaient Georges Barthélemy, que les électeurs des Établissements français de l'Inde Française et du Pas-de-Calais rendirent dès 1924 à la Fédération des Anciens Coloniaux, et Pierre Valude, qu'un destin contraire éloignait du Parlement l'an dernier.

Et c'est ainsi que M. Louis Proust pileux est revenu glabre de l'A.-O.F. au Parlement malgré le soleil favorable aux végétations luxuriantes. En 1924, il se présentait comme candidat au Conseil Supérieur des Colonies au Soudan, Haute-Volta, contre Georges Barthélemy qui y avait été son pilote deux ans avant et le battait au galop de chasse.

Seul, l'aïeul est resté au Parlement. Les circonstances ne m'ont jamais mis en présence de M. Louis Proust. On le dit bon vivant, brave homme, modeste, cueillant agréablement la vie, ce qui est tout naturel pour un Tourangeau. Sa rondeur lui a valu des sympathies nombreuses un peu partout.

La petite qualité de ses moyens ne lui a jamais permis de jouer les premiers rôles. On dit aujourd'hui qu'il veut s'y essayer et qu'à cet effet, il briguerait la présidence de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. L'heure nous semble mal choisie pour le sympathique député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours.

À l'heure actuelle où un vent de suspicion souffle contre le Parlement, où le scandale de la *Gazette du Franc* a jeté un certain discrédit sur les hommes politiques qui chevauchent sur les affaires douteuses et sur les assemblées nationales, je ne vois guère M. Louis Proust, qui est considéré à la Chambre des Députés comme démarcheur parlementaire de M. Octave Homberg, briguer les suffrages de ses collègues. Je ne le vois pas, quêtant les voix à droite et à gauche — je dis bien à droite et à gauche —, invitant, régaland au frais du Financier trop cité et mal en point, promettant à l'un de bons placements coloniaux, à l'autre des voyages autour du monde (aux frais de la Société financière, française et coloniale [SFFC], évidemment), à un troisième un fauteuil doré dans les affaires de M. Octave Homberg, que ce soit l'une de ses feuilles ou l'une de ses sociétés : Minerai de la Grande-Île, les Chalandage et remorquages de l'Indochine, Indochinoise de Cultures tropicales, Sucreries et raffineries de l'Indochine, Indochinoise de Produits Chimiques [*sic*][SICEO], etc. etc. (il y en a comme cela 4 ou 5 douzaines dont les meilleures ne valent pas grand-chose, même aux pieds humides par ce mauvais temps).

---

<sup>11</sup> N.D.L.R. — Le public indochinois reproche surtout à M. Octave Homberg son point de vue trop exclusivement financier, son manque de contact personnel avec la colonie, et sa tendance à demander à la protection de l'État ce qu'il vaudrait mieux demander à une étude sérieuse des affaires. Cependant, le groupe comprend plusieurs entreprises excellentes et de bel avenir, d'autres qui ont tout récemment franchi le cap des difficultés ; il ne faudrait pas qu'à la confiance aveugle succédât la panique, qui serait tout aussi déraisonnable, et surtout néfaste.

Non vraiment, M. Louis Proust a suffisamment de finesse paysanne sous son parler un peu gras de terroir pour risquer de glisser dans une telle aventure.

Je serais surpris que sa candidature obtînt l'assentiment de son chef politique, M. Édouard Daladier, dont la haute probité réprouve les accointances boursicotières toujours dangereuses pour le parlementaire qui s'y frotte.

La semaine prochaine, la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats nommera un président. Elle choisira qui elle voudra, dans la pleine souveraineté des suffrages librement exprimés au scrutin secret.

Au scrutin définitif, il y aura d'un côté les amis, les protégés, les obligés de M. Octave Homberg dont la casaque sera portée par M. Louis Proust, et de l'autre, sans distinction de parti, qu'ils soient libéraux, modérés, radicaux, radicaux socialistes, socialistes de toutes nuances, ou unionistes, tous les autres.

---

Les attaques contre M. Octave Homberg  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 janvier 1929)

Notre confrère *l'A Propos*, dans une étude du 21 novembre dernier sur le groupe Homberg, fait l'historique de ce groupe, en explique le succès prodigieux des débuts et recherche les causes des difficultés actuelles. « Les valeurs du groupe, écrit-il, se ressentent aujourd'hui de la façon hâtive dont certaines affaires furent constituées, sans études suffisantes, et du caractère trop spéculatif de la plupart d'entre elles. »

Nous serons moins pessimiste que notre confrère, qui semble dire : au bout du fossé, la culbute. Nous ne pouvons cependant cacher à nos lecteurs que M. Homberg est actuellement, en France, l'objet de vives attaques. Certaines coupures qui nous ont été envoyées, sentent quelque peu le chantage ; mais M. Octave Homberg doit s'en prendre à lui-même, car il a beaucoup trop joué le rôle du financier-maquignon de valeurs qui contraste avec son idéal, proclamé dans ses livres, du financier-promoteur d'affaires saines et soutien de l'industrie. Nous espérons encore qu'il saura changer à temps son fusil d'épaule et se montrer désormais moins financier et plus industriel.

M. O. Homberg, on le sait, s'intéresse aux chevaux, il doit donc savoir qui a le rôle le plus noble, de l'éleveur ou du maquignon. Plus industriel et économiste, qu'il se donne la peine de venir personnellement en Indochine non pour y consacrer, comme Albert Thomas, quarante-huit heures dont quarante-quatre à des dîners officiels et au tourisme de luxe, mais quelques bonnes semaines à voir par lui-même les affaires dont il s'occupe et à écouter même ceux qui ne lui lécheront pas les bottes et n'auront pas que des choses agréables à lui dire.

Parmi les affaires du groupe, il y en a d'excellentes, par exemple la société, qui, sous le nom de Société foncière de l'Indochine\*, cache une affaire très prospère de tramways à Hanoï. D'autres sont surcapitalisées par suite d'études insuffisantes, de malfaçons et de gros déboires au début : telle est la Société des Verreries d'Extrême-Orient\* qui vient de reconstruire à peu près entièrement son usine et qui, si elle continue à améliorer, comme elle l'a fait, sa fabrication et à demander des débouchés non à la politique, c'est-à-dire aux achats administratifs et à la protection douanière, mais à l'habileté du chef de son service commercial, sera, d'ici peu, une bonne affaire, susceptible de rémunérer les capitaux représentant l'outillage utile, mais peut-être moins bien ceux qui représentent l'outillage gâché. Le pouvoir d'achat de la population se développe en effet rapidement.

D'autres affaires ont été mal étudiées dès le début, comme la Cotonnière\*, établie à Saïgon parce que, a dit M. Homberg, on croyait que la main-d'œuvre y était abondante et à bon marché, ce qui dénote une singulière ignorance des réalités. Là, il faudra faire un sacrifice et transporter l'outillage dans le Nord-Annam, où la main-d'œuvre est aussi

mauvaise qu'à Saïgon, mais coûte trois fois moins cher et où le combustible, où le courant électrique [sont] bon marché.

Citons encore la Société anonyme de Chalandage et remorquage de l'Indochine\*, qui, après avoir été compromise par une exploitation à outrance du matériel, en vue de faire du bluff, est en train de reconstituer ce matériel en vue de l'exploitation plus sage d'une excellente affaire, qui ne peut que se développer.

Bref, la majorité de ces affaires sont saines, à condition qu'on renonce à tout diriger de Paris, à étayer les mauvaises affaires par les bonnes et à faire de la spéculation à outrance.

L'effondrement de M. Homberg, que certains semblent souhaiter, mais auquel nous ne croyons pas, ne pourrait, dans ces conditions, qu'être très préjudiciable à la colonie.

D'ailleurs, il y a une faute dont il n'est pas le seul coupable, et pas même le plus grand coupable, c'est cette manie de tout vouloir diriger de Paris. Certains administrateurs, qui ont jadis vécu à la colonie, sont, sous ce rapport, bien plus néfastes que ceux de leurs collègues qui n'y ont jamais mis les pieds.

---

Société financière française et coloniale  
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les résultats de l'exercice 1928 marquent un nouveau et très sensible progrès sur ceux des exercices précédents.

En effet, les bénéfices bruts apparaîtraient au compte de profits et pertes pour un total de plus de 50 millions, contre 42 millions environ pour l'exercice précédent ; déduction faite des frais généraux et de prélèvements importants pour amortissements et provisions, les bénéfices nets ressortiraient à 30.278.000 francs contre 25.254.967 fr. pour 1927.

Le conseil proposera vraisemblablement de porter le dividende de 125 à 140 fr.

Le bilan reflète le développement très notable des affaires sociales et notamment l'accroissement des affaires bancaires proprement dites traitées avec la clientèle soit au siège de la société, soit dans ses agences d'Indochine.

Nous croyons pouvoir indiquer notamment que les comptes courants créditeurs, qui dépassaient 178 millions au 31 décembre 1927, marqueraient une progression de près de 30 % et les comptes courants débiteurs de 55 % environ : ceux-ci s'élevaient au dernier bilan à 84.693.000 fr. en chiffres ronds.

Après répartition et de nouvelles dotations importantes aux réserves, il sera proposé à l'assemblée ordinaire de reporter à nouveau 12.023.149 fr. 80, c'est-à-dire sensiblement le montant nécessaire pour servir aux actions un intérêt égal à celui de cette année.

Les réserves de la société atteindront, y compris le report, la somme de 96 millions 773.000 fr. chiffre qui, comparé au capital social de 60 millions dont 40 millions seulement sont effectivement versés, indique le degré de prospérité atteint par la société après huit années d'existence.

---

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES  
Société financière française coloniale  
(*Le Temps*, 27 mai 1929)

La carrière très brillante parcourue par la Société financière française et coloniale, si elle a trouvé dans des circonstances qui ont accompagné sa formation, il y a huit ans, et

son développement, un adjuvant intéressant, ne présente cependant rien qui soit l'effet d'un heureux hasard. Sa constitution a été le résultat d'un plan mûrement conçu et habilement exécuté. Le but assigné à son activité était général : toutes opérations financières, industrielles, minières et leurs dérivées. En fait, son effort a été cantonné en France et dans les colonies françaises, ce qui représente un champ d'action déjà très large.

La création de cette société a répondu au besoin, manifesté par le pays, au lendemain de la victoire, d'agir et de s'affirmer sur le terrain économique et financier, de tirer parti des ressources naturelles de notre empire colonial, de faire une France économiquement plus puissante et plus riche.

Elle a eu, surtout, la bonne fortune d'avoir à sa tête des hommes d'initiative, très avertis des questions coloniales, ayant assez d'expérience pour ne pas faire courir des aventures à ses actionnaires, mais assez d'imagination et d'énergie pour ne point redouter les risques normaux inhérents aux entreprises, à condition de les avoir prévus et de s'être garanti contre eux dans la plus large mesure en les divisant.

La Société financière française et coloniale, par l'examen approfondi des affaires auxquelles elle s'intéresse, par la diversité de ses participations, par le contrôle de leur gestion, fait bénéficier ses actionnaires d'une moyenne de résultats qui peut être brillante, si l'on en juge par le tableau suivant qui les résume depuis sa création :

Exercices	Capital	Bénéf. bruts	Divid.
	(en 1.000 francs)		%
1921	10.000	545	7
1922	10.000	1.309	8
1923	20.000	5.708	12
1924	30.000	17.018	16
1925	30.000	22.075	20
1926	50.000	37.842	25
1927	60.000	41.810	25
1928	60.000	50.266	28

Les progrès ont été réguliers et continus. À mesure que les moyens financiers s'élargissent, la rémunération des capitaux augmente en même temps que s'accroissent l'autorité et la clientèle de la société, et que son crédit se renforce. Les résultats appellent les capitaux et les capitaux consolident et améliorent les résultats. Il ne suffit pas, en matière d'entreprises coloniales, de faire n'importe quoi dans n'importe quelle colonie et à n'importe quel moment. Comme le fait observer très justement le rapport présenté à la dernière assemblée ordinaire : « Nos diverses colonies sont loin d'être parvenues au même stade de développement et les capitalistes et les colons doivent en étudier les possibilités et les besoins avec clairvoyance et attention, s'ils veulent que leurs efforts ne soient point compromis et donnent, au contraire, leur maximum de résultats. »

La plupart de nos colonies africaines ne sont pas arrivées à la phase industrielle ; la phase agricole commence à peine. En attendant, les échanges et le commerce demeurent au premier plan.

L'Indochine, au contraire, est un pays de civilisation ancienne qui possède des besoins nombreux et croissants, qui possède du charbon, des minerais de toute sorte, une

main-d'œuvre abondante et adroite. Là, à côté de l'effort commercial et agricole doit se placer l'effort industriel. La création d'usines de transformation comporte des difficultés considérables pour la constitution des états-majors et des cadres techniques. L'industrie nouvelle indochinoise nécessite l'adoption, du moins pendant la période difficile de la croissance, de mesures de protection douanières destinées à soutenir l'effort accompli. En tout cas, ce développement industriel de l'Indochine apparaît comme l'un des traits caractéristiques de la phase actuelle de notre politique coloniale. C'est ce qui explique l'orientation de l'activité sociale vers les entreprises industrielles représentées dans son portefeuille, notamment la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, la Société cotonnière de Saïgon, les Caoutchoucs de l'Indochine, la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, la Société des verreries d'Extrême-Orient, la Société des papeteries de l'Indochine, la Société des salines de l'Indochine, pour ne citer que quelques exemples. De plus, la société possède une importante participation dans le Crédit foncier de l'Indochine.

En Afrique, elle est intéressée dans les Comptoirs sénégalais, qui ont absorbé la Société du Bas-Ogooué, dans le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, qui a porté récemment son capital à 50 millions, devenant ainsi un organisme puissant de mise en valeur de nos colonies africaines. À Madagascar, elle a constitué la Société des minerais de la Grande-Île, pour l'exploitation des gisements de mica, l'Union des graphites, la Société des gemmes de Madagascar, la Société des plantes à parfums de Madagascar, la Société des salines de Djibouti et de Madagascar, etc.

En outre, comme nous l'indiquons plus haut, le groupe de la Société française financière et coloniale est intéressé dans un certain nombre d'entreprises en France dont les principales sont la Compagnie centrale d'énergie électrique, la Société franco-belge de matériel de chemins de fer, la Société des soieries Ducharme, les Établissements Vautheret, Gros et Laforge, la Société d'impression nouveautés sur étoffes, la Société Râteau, la Société de publications périodiques, la Manufacture française de tapis et couvertures, le Caoutchouc industriel, les Établissements Pierre Bluche, la Compagnie immobilière et foncière France-Indochine, propriétaire d'immeubles à Paris et intéressée dans des affaires immobilières dans le Midi de la France.

La multiplicité de ces participations, conséquence de la division des risques, ne permet pas de faire une étude particulière approfondie de chacune d'elles. Mais le compte de profits et pertes des trois derniers exercices montre que, dans l'ensemble, la moyenne des résultats est à la fois très intéressante et en progression constante :

#### Comptes de profits et pertes (en francs)

Crédit			
	1928	1927	1926
Intérêts, commiss. et profits divers	50.266.323	41 809.821	37.841.694
Débit			
Frais généraux	7.592.777	5.368.498	5.504.011
Amortissements et provisions	12.395.039	11.186.356	8.952.072
Total	19.987.816	16.554.854	14.456.083
Solde bénéféc.	30.278.507	25.254.966	23.385.611
Report de l'exercice antérieur	11.932.034	9.006.419	7.687.015
Total du bénéfice disponib.	<u>42.210.541</u>	<u>34.261.386</u>	<u>31.072.626</u>

Répartition			
Réserves	14.013.925	8.762.748	9.169.281
Tantièmes	2.670.124	2.235.068	2.091.045
Actionnaires	13.503.342	11.331.535	10.805.881
Report	12.023.150	11.932.035	9.006.419
Total	<u>42.210.541</u>	<u>34.261.386</u>	<u>31.072.626</u>

Rappelons que le dividende a été fixé à 140 francs brut pour les actions A entièrement libérées ; à 117 fr. 50 pour les actions A libérées du premier quart et à 5 fr. 90 pour les actions B libérées du quart.

Voici les bilans des trois derniers exercices :

Bilan au 31 décembre (en 1.000 francs)

Actif			
Immeubles Paris	16.676	12.294	6.995
Immeubles Indochine	14.327	11.470	8.705
Mobilier et aménagement	2.250	1.636	»
Actionnaires	19.566	27.302	23.338
Caisse et banques	60.633	64.155	35.200
Portefeuille-titres	148.766	122.453	80.264
Portefeuille-effets et valeurs du Trésor	18.103	6.749	5.000
Comptes courants	131.218	84.693	60.488
Comptes d'ordre	18.463	28.906	18.388
	<u>430.002</u>	<u>359.653</u>	<u>238.378</u>
Passif			
Capital	60.000	60.000	50.000
Réserves et primes d'émission	70.736	61.975	52.804
Créditeurs	229.672	178.138	75.916
Comptes d'ordre	27.383	25.284	28.585
Report de l'exercice précédent	11.932	9.005	7.687
Bénéfices de l'exercice	30.279	25.255	23.386
	<u>430.002</u>	<u>359.658</u>	<u>238.378</u>

L'examen, de ce bilan fait ressortir une situation financière solide et aisée. L'accroissement des comptes créditeurs a été au cours des trois derniers exercices particulièrement important. Cet apport de disponibilités par la clientèle constitue un élément de trésorerie intéressant et les inconvénients qu'il pourrait présenter

s'atténuent du fait que, pour une certaine part, il doit être fait par les sociétés évoluant dans l'orbite du groupe.

La situation de trésorerie apparaît comme largement équilibrée. On constate, en effet, qu'en contrepartie de 230 millions de comptes créditeurs, dont l'exigibilité est tempérée par la raison qui vient d'être indiquée, se placent 61 millions de fonds en caisse ou dans les banques, 18 millions d'effets commerciaux et valeurs du Trésor et 131 millions de comptes-courants débiteurs, au total 209 millions de disponibilités immédiates ou de valeurs susceptibles d'être rapidement mobilisées.

À ces éléments s'ajoute notamment le portefeuille dont la valeur est portée pour près de 150 millions de valeurs dont les évaluations, d'après les commissaires des comptes, ont paru particulièrement prudentes. Il est probable que pour une certaine partie du portefeuille, cette évaluation est très au-dessous de la réalité et qu'étant donné l'orientation favorable des cours des valeurs coloniales, cette partie de l'actif comporte une marge de plus-value appréciable.

La politique de répartitions prudentes, mais néanmoins abondantes et progressives, a permis à la société de constituer un ensemble de réserves qui, augmentées de primes d'émission représentaient, au 31 décembre dernier, 71 millions, et après répartition des bénéfices de l'exercice, un total de 85 millions, supérieur de 41 % au capital social.

Cette situation, bien que remarquable, ne peut être cependant considérée que comme une étape dans la voie du développement progressif des ressources propres de la société.

Les organismes financiers du type de la S. F. F. C., s'il est normal, qu'ils se préoccupent de maintenir un fonds de roulement suffisant pour faire face à leurs besoins courants, ont, pour principale fonction la création d'affaires nouvelles. C'est-à-dire que l'immobilisation de la plus large partie de leurs ressources doit être envisagée comme l'effet de leur évolution normale et régulière. Alors que dans les banques d'escompte, les dépôts constituent un instrument approprié au rôle de ces établissements, qui comporte la pratique d'opérations à court terme, dans les sociétés créatrices, ils ne sauraient sans inconvénient être affectés à leur objet particulier qui est le placement à échéances généralement éloignées, et parfois incertaines.

La raison conduit donc la S. F. F. C. à procéder à un accroissement de son fonds social.

D'autre part, la mise en valeur de nos colonies exige des capitaux considérables. L'Indochine, pour ne parler que de cette partie de notre domaine colonial, par son étendue, sa population, ses richesses agricoles et minières, ouvre au capital français des perspectives considérables, au regard desquelles le capital actuel de 60 millions de la S. F. F. C. apparaît comme notoirement insuffisant. Il suffit de rapprocher ce chiffre, qui correspondrait à peine, en pays anglo-saxon, au capital d'une société d'études, de celui de 5 milliards de francs d'emprunts auquel le ministre des colonies calcule l'effort de la métropole pour sa part contributive à la création de l'outillage colonial, pour se rendre compte qu'un organisme comme la S. F. F. C. doit être pourvu de ressources adéquates à l'œuvre économique à réaliser.

Aussi bien, une assemblée générale extraordinaire vient d'autoriser le conseil à **augmenter le fonds social de 60 à 250 millions de francs**. L'émission d'une première tranche de 36 millions, qui portera le capital à 96 millions, aura lieu très prochainement.

La société a fait la preuve que, pour les capitalistes qui n'ont pas la possibilité de participer directement à des affaires coloniales et de courir des risques particuliers, le moyen indirect de s'intéresser à notre développement colonial était de devenir actionnaire d'une société financière ayant ses méthodes de travail, son expérience, son personnel entraîné et averti, sa clientèle et son crédit. Les résultats obtenus donnent l'assurance que l'appel qu'elle fera à un nouveau capital sera entendu et suivi par tous

ceux qui ont le légitime désir de profiter de la mise en valeur de notre empire colonial qui n'est encore qu'au début de sa prospérité.

---

Augmentation de capital  
de la  
Société financière [française] et coloniale  
51, rue d'Anjou, Paris  
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1929)

Depuis sa constitution, en novembre 1920, cette société tout en exerçant son activité dans la métropole s'est spécialement consacrée à la cause de l'expansion coloniale, sous l'impulsion de son président et animateur, M. Octave Homberg. Au fur et à mesure de son développement, elle a pris des participations à de nombreuses entreprises, tant en France même qu'en Indo-Chine, à Madagascar et en Afrique occidentale.

Du fait de cet essor rapide, le capital social de 5 millions de francs au début, a été augmenté par paliers successifs et est de 60 millions depuis septembre 1927. De leur côté, les bénéfices ont suivi une marche régulièrement ascendante : ils ont permis la distribution de dividendes passant de 35 francs, par action en 1921, à 125 francs pour 1927, et 140 francs pour 1928. Parallèlement, le capital des sociétés filiales s'élevait de 280 millions en 1924 à 650 millions. En même temps, la société fondait d'importantes agences en Indochine : Saïgon, Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh.

L'augmentation de capital actuellement en cours est la conséquence normale de l'extension prise par les affaires de la société. Elle portera le capital social à 96 millions par l'émission, au prix de 1.350 francs, de 60.000 actions A nouvelles de 500 francs et, au prix de 110 fr. de 60.000 actions B nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1929. En ce qui concerne l'émission des 60.000 actions A, un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions anciennes A ou B qui peuvent souscrire, à titre irréductible une action A nouvelle pour deux actions A anciennes ou pour une action A et cinq actions B anciennes ou pour dix actions B anciennes, et à titre réductible. Quant aux actions B, un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions B anciennes qui peuvent souscrire, à titre irréductible seulement, à raison de une action B nouvelle pour deux ou trois actions B anciennes, deux actions B nouvelles pour quatre actions B anciennes et trois actions B nouvelles pour cinq actions B anciennes.

Les souscriptions et versements sont reçus aux caisses de la Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, à Paris, et dans ses agences d'Indo-Chine, jusqu'au mardi 25 juin 1929 inclusivement.

---

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS<sup>12</sup>  
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Journal des finances*, 21 juin 1929)

Depuis sa constitution, en novembre 1920, cette société — tout en exerçant son activité dans la métropole — s'est spécialement consacrée à la cause de l'expansion coloniale, sous l'impulsion de son président et animateur, M. Octave Homberg. Au fur et à mesure de son développement, elle a pris des participations à de nombreuses

---

<sup>12</sup> Les notes publiées sous les rubriques suivantes nous sont communiquées par les émetteurs et les intéressés, et ne sauraient engager la responsabilité du journal.

entreprises, tant en France même qu'en Indochine, à Madagascar et en Afrique occidentale.

Du fait de cet essor rapide, le capital social de 6 millions de francs au début, a été augmenté par paliers successifs et est de 60 millions depuis septembre 1927. De leur côté, les bénéficiaires ont suivi une marche régulièrement ascendante ; ils ont permis la distribution de dividendes passant de 35 francs par action en 1921, à 155 francs pour 1927. et 140 francs pour 1928. Parallèlement, le capital des sociétés filiales s'élevait de 280 millions en 1924 à 650 millions. En même temps, la société fondait d'importantes agences en Indochine : Saïgon, Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh.

L'augmentation de capital actuellement en cours est la conséquence normale de l'extension prise par les affaires de la société. Elle portera le capital social à 90 millions par l'émission, au prix de 1.350 francs, de 60.000 actions A nouvelles de 500 francs et au prix de 110 francs de 60.000 actions B nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1929. En ce qui concerne l'émission des 60.000 actions A, un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions anciennes A ou B qui peuvent souscrire, à titre irréductible, 1 action A nouvelle pour 2 actions A anciennes ou pour 1 action A et 5 actions B anciennes ou pour 10 actions B anciennes, et à titre réductible. Quant aux actions B, un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions B anciennes qui peuvent souscrire, à titre irréductible seulement, à raison de 1 action B nouvelle pour 2 ou 3 actions B anciennes, 2 actions B nouvelles pour 4 actions B anciennes et 3 actions B nouvelles pour 5 actions B anciennes.

Les souscriptions et versements sont reçus aux caisses de la Société financière française et coloniale, et, rue d'Anjou, à Paris, et dans ses agences d'Indochine, jusqu'au mardi 25 juin 1938 inclusivement.

---

SFFC  
Assemblée générale du 9 avril 1929  
Résumé d'une étude de F. Modau dans *l'Économiste européen*  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1929)

L'exercice 1928 a marqué un nouveau progrès à la fois par le volume des affaires, puisque le total du bilan accuse une augmentation de 70.000.000. fr., et par l'importance du bénéfice, qui marque un accroissement de 5.000.000 fr. sur celui de 1927.

Le rendement des affaires coloniales, dont l'essor est souvent long, exige un soutien puissant tel que celui que leur réserve la Société Financière française et coloniale. C'est pour cela que des participations directes dans les entreprises coloniales particulières ne conviennent guère qu'à des capitalistes avertis, capables de courir des risques et sachant les diviser.

Les actionnaires, en s'intéressant à la société, suivent le sort de beaucoup d'affaires coloniales ; ils bénéficient de la moyenne des résultats et, depuis huit années déjà, l'expérience a montré que cette moyenne peut être brillante.

Les facilités nouvelles trouvées par la clientèle de la Société dans son immeuble de la rue d'Anjou ont amené un développement important de ses opérations de banque.

Voici quelques renseignements sur la marche des filiales des colonies :

La contribution apportée à l'ensemble des bénéficiaires de la Société par les résultats de ses agences d'Indochine s'est encore accrue en 1928. Les bénéficiaires de l'agence de Saïgon ont plus que doublé d'une année à l'autre et, quoique de création récente, les agences de Haïphong et de Hanoï ont obtenu des résultats qui sont, dès maintenant, très satisfaisants. En raison du développement des affaires au Cambodge, la société a décidé d'ouvrir une sous-agence à Pnom-Penh.

Les opérations du « Crédit foncier d'Indochine\* » continuent à se développer favorablement. Au cours de l'exercice 1927, cette société avait commencé à faire des prêts dans les campagnes, mais il est apparu que ce genre d'opérations serait plus facilement traité par un organisme indépendant. C'est pour cela qu'à été fondé, en décembre 1928, le « Crédit foncier agricole de l'Indochine », qui se spécialisera dans les prêts agricoles et les opérations d'escompte correspondantes.

Malgré la baisse profonde des cours du caoutchouc en 1927 et pendant une grande partie de 1928, les résultats de la « Société des Caoutchoucs de l'Indochine » seront assez satisfaisants et lui permettront de proposer un dividende réduit.

La « Société indochinoise des cultures tropicales » a continué la réalisation de son programme, aujourd'hui à peu près achevé. Elle possède, en Cochinchine et en Annam, cinq domaines dont la surface actuellement mise en valeur dépasse 5.500 ha plantés surtout en hévéas, mais, également en canne à sucre, lemongrass, café et thé.

La « Société des caoutchoucs de Binh-Loc » va terminer en 1928, son programme de mise en valeur et la surface plantée s'élève à près de mille hectares.

La « Société des sucreries et raffineries de l'Indochine » a encore souffert, au cours de la campagne 1927-1928, de la pénurie de cannes à sucre. La campagne 1928-1929 se présente sous de meilleurs auspices.

La « Société cotonnière de Saïgon » se trouve actuellement dans une situation difficile qui tient au marasme de l'industrie cotonnière dans le monde entier <sup>13</sup>.

La « Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics », pour l'exercice 1927-1928, a obtenu un nouvel accroissement de ses bénéfices et a porté son dividende à 34 % contre 30 % l'année précédente.

Bien que les conditions d'exploitation de la « Société coloniale d'éclairage et d'énergie » aient été moins favorables dans certaines provinces en 1928 qu'en 1927, cette affaire a vu ses bénéfices s'accroître considérablement.

La « Société des verreries d'Extrême-Orient » a rétabli sa situation financière, grâce à une augmentation de capital de 5 millions.

La « Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques » (Phan-Mé) a achevé l'installation d'une centrale électrique et l'aménagement d'une voie ferrée de 15 km. destinée à assurer l'évacuation du charbon.

La « Société nouvelle des phosphates du Tonkin » a, au cours de l'année 1928, réalisé l'augmentation de capital qui lui permettra de construire une usine à Mytho, en Cochinchine.

La « Société des mines d'Or de Bao Lac » a commencé de fonctionner à la fin de l'année et quelques kilogrammes d'or ont été produits <sup>14</sup>.

La « Société anonyme des Établissements L. Delignon\* », pour les tissus de soierie, a mis en service ses nouveaux établissements industriels d'Annam et elle a réalisé, en 1928, une production satisfaisante.

La « Société des papeteries de l'Indochine » se développe progressivement et consolide chaque année les résultats antérieurs.

Les résultats de « l'imprimerie d'Extrême-Orient » continuent à être très satisfaisants ; les actions ont reçu pour 1926-1927 un dividende de 20 %.

La « Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine » a procédé à une réorganisation qui a notablement amélioré les conditions de son exploitation. Une augmentation de capital va lui permettre de moderniser sa flotte de remorqueurs et d'allèges.

La « Société foncière de l'Indochine », qui exploite le réseau des tramways de la ville de Hanoï, vient de changer sa raison sociale qui devient désormais « Société des tramways du Tonkin ».

---

<sup>13</sup> N.D.L.R. — Pourquoi ne pas l'avouer ? À l'erreur d'avoir construit une cotonnière à Saïgon.

<sup>14</sup> N.D.L.R. — La production atteint maintenant une moyenne mensuelle de 16 à 18 kg.

La « Société d'études du tramway de Bencat à Kratié » a reçu la concession de la construction et de l'exploitation de la voie ferrée de Ben-Dong-Xo à Loc-Ninh ; elle va procéder à la constitution de la Société d'exploitation au capital de 850.000 piastres qui, sous le nom de « Cie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre Indochine », se substituera à la société d'études.

La Société financière a constitué à Saïgon, avec le concours du Crédit foncier de l'Indochine\*, une importante société immobilière, « l'Union Immobilière Indochinoise\* » au capital de 15 millions de francs. Elle a constitué également la « Société des Salines de l'Indochine » au capital de un million de piastres.

À Madagascar, la « Société des minerais de la Grande-Île\* » a poursuivi l'exploitation de ses gisements de mica dans des conditions meilleures que précédemment. La petite « Société des gemmes de Madagascar », la « Société Malgache de Cultures », la « Société des plantes à parfums de Madagascar », la « Société des Salines de Djibouti et de Madagascar » ont présenté une situation favorable.

Enfin, en A.-O.F. le « Crédit foncier de l'Ouest-Africain », dont la constitution date de l'année, a eu des débuts satisfaisants, les « Comptoirs sénégalais\* », ont marqué d'importants progrès à la Côte-d'Ivoire et au Cameroun et mené à bien des accords en vue de l'absorption de la « Société an. industrielle du Bas-Ogooué ».

Le total du bilan de la Société financière française et coloniale au 31 décembre 1928 était de 430.002.264 fr. 57. Pour un capital de 60.000.000 de francs, la prime sur augmentation de capital et les réserves diverses atteignent près de 85 millions, non compris les report à nouveau qui dépasse 12 millions.

Le compte de Profits et pertes présente un bénéfice net de 30.278.506 fr. 98 auquel vient s'ajouter le reliquat de 1927, soit 11.932.034 francs 42, formant ensemble un total de 42 millions 210.541 fr. 40 qui a été réparti comme suit :

#### Répartition exercice 1928 (En francs)

Réserve légale 5 %	1.513.925.35
Premier dividende 6 % actions A et B	2.0163.342.32
Tantième au conseil 10 %	2.670.123.93
Deuxième dividende 22 % action A	11.000.000 00
Aux actions B 1 /25 <sup>e</sup> des actions A	440.000 00
Réserve spéciale	10.000.000 00
Réserve immobilière	2.500.000 00
Report à nouveau	12.023.149.80
Total	<u>42.210.541.40</u>

Une assemblée extraordinaire, tenue le 15 mai, a autorisé le conseil à élever le capital social de 60 à 250 millions de francs par tranches successives. Une première tranche portera sur 36 millions.

F. MODAU

---

NOIR SUR BLANC  
 PETIT PLAISANTIN  
 par L'Angély

(Les Annales coloniales, 26 septembre 1929)

[...] M. Octave Homberg, malgré son air triste, vire au petit plaisantin.

Quoi de plus humoristique que cette phrase :

— Vous savez, en rien je n'aime l'échec, déclare-t-il péremptoirement.

Si ses affaires coloniales ne sont pas des échecs, ce sont des déroutes, des défaites terribles, à tout le moins pour les malheureux qui ont eu confiance en lui.

Qu'on en juge par quelques exemples :

Les Minerais de la Grande-Île, après avoir atteint 5.350 francs la part et 312 francs l'action, sont tombés à 930 la première et 80 francs la seconde. L'action des Chalandages et Remorquages de l'Indochine a chuté de 505 fr. à 170 francs, celle des Phosphates du Tonkin de 890 francs à 250. Comparons les parts et actions de quelques autres valeurs.

1926-1927-1928	Plus haut	Plus bas	Hier
Sucrieries et raffineries de l'Indochine			
Actions	780	170	72 50
Parts	1.430	580	180 00
Société cotonnière de Saïgon			
Actions	975	261	65 00
Parts	9.700	3.270	1.025 00
Société indochinoise de Cultures tropicales			
Actions	735	228	137 00
Parts	13.900	4.500	3.070 00

Et je ne parle pas des verreries et des produits chimiques.

Inutile de dire que toutes ces actions et parts ont dégingolé largement au-dessous du pair et qu'elles n'ont jamais touché d'aussi bas fonds ou d'aussi bas cours.

M. Octave Homberg a probablement beaucoup gagné en vendant ses titres (parts et actions) aux meilleurs prix, jadis, et il peut regarder maintenant d'un œil serein l'avenir, mais les malheureux souscripteurs plumés ne peuvent pas en dire autant.

Quoi qu'il en soit, ou M. Octave Homberg ne doit pas du tout aimer ses affaires, car elles marchent mal, ou c'est un pince-sans-rire, un joyeux drille.

Société financière française et coloniale  
(Le Journal des finances, 18 octobre 1929)

De quelque côté qu'on la considère, la Société financière française et coloniale apparaît comme une entreprise hors classe : par les caractères de son activité qui l'apparentent à la fois à la banque d'affaires, au trust, à la holding ; par la rapidité de son ascension — elle va compter tout juste neuf ans d'existence — ; par l'attraction qu'elle a exercée, immédiatement, sur le public, entraîné à sa suite par l'ardeur et la conviction communicatives d'un animateur ardent ; par l'ampleur incontestable de l'œuvre qu'elle a accomplie, et enfin par la sérénité avec laquelle, en ce moment même,

elle défend cette œuvre, dont tous les éléments à l'usage ne paraissent pas se comporter exactement selon les calculs de l'architecte.

\*  
\* \* \*

La Société financière française et coloniale s'était tracé le programme de rechercher, d'étudier, d'appuyer financièrement, toute initiative visant à mettre en valeur sous une forme quelconque, industrielle et commerciale, les richesses nationales en France ou aux colonies. Son activité s'est portée d'abord vers l'Extrême-Orient, en Indochine, qui a été son terrain de prédilection, puis elle s'est étendue à l'Afrique, particulièrement à Madagascar, et enfin à la métropole. Il en est résulté toute une floraison d'affaires sur lesquelles elle a fondé de très grandes espérances, qu'elle a fait partager au public en même temps qu'elle le conviait à s'y intéresser par le canal de la Bourse.

Mais, à la différence d'autres organismes d'un genre se rapprochant du sien, la Société financière française et coloniale n'a jamais renié ni même oublié aucune des affaires qu'elle a créées ou auxquelles elle s'est intéressée ; il faut lui rendre cette justice. Quand certaines d'entre elles — très rares — ont définitivement sombré, elle l'a reconnu ; aux autres, elle a apporté et continue à apporter son concours — du moins tout permet de le supposer — lorsque la nécessité s'en fait sentir. Il n'est pas interdit de penser que ce doit être, à certains moments, un très rude effort.

D'après les indications contenues dans le rapport à l'assemblée du 9 avril dernier, voici la nomenclature des affaires auxquelles était intéressée, à la fin de 1928, la Financière française et coloniale :

#### Affaires métropolitaines

Franco-Belge de Matériel de Chemins de fer ;  
Soieries Ducharme ;  
Vautheret, Gros et Laforge ;  
Impressions Nouveautés sur Étoffes\* ;  
Société Rateau ;  
Société de Publications périodiques [Imprimerie Desfossés] ;  
Manufacture française de tapis et couvertures ;  
Centrale d'Énergie Électrique ;  
Algérienne d'Éclairage et de force ;  
Société nouvelle du Valdor ;  
Dauphinoise de Constructions Mécaniques ;  
Caoutchouc Industriel ;  
Établissements Pierre Bluche\* ;  
Immobilière et Foncière France-Indochine [CIFIIC].

#### Affaires d'Extrême-Orient

Crédit foncier d'Indochine ;  
Crédit foncier agricole de l'Indochine ;  
Caoutchoucs de l'Indochine ;  
Indochinoise de Cultures tropicales ;  
Caoutchoucs de Binh-Loc ;  
Sucreries et raffineries de l'Indochine ;  
Cotonnière de Saïgon ;  
Française d'entreprises de dragages et Travaux Publics ;  
Coloniale d'Éclairage et d'Énergie ;  
Verreries d'Extrême-Orient ;  
Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques ;

Phosphates du Tonkin ;  
Mines d'or de Bao-Lac ;  
Établissements L. Delignon ;  
Papeteries de l'Indochine ;  
Imprimerie d'Extrême-Orient ;  
Chalandage et remorquage de l'Indochine ;  
Foncière de l'Indochine (Tramways du Tonkin) ;  
Tramways de Bencat à Kratié (Voies ferrées de Loc-Ninh) ;  
Société d'Études pour le Développement de l'Agriculture dans l'Ouest de la Cochinchine ;  
Union Immobilière Indochinoise ;  
Salines de l'Indochine.

Affaires d'Afrique et de Madagascar  
Minerais de la Grande-Île ;  
Union des Graphites ;  
Gemmes de Madagascar ;  
Malgache de Cultures ;  
Plantes à parfums de Madagascar ;  
Salines de Djibouti et de Madagascar ;  
Comptoirs sénégalais ;  
Industrielle du Bas-Ogooué ;  
Crédit foncier de l'Ouest-Africain ;  
Immobilière et Foncière France-Indochine [CIIFFIC].

Quelques-unes de ces entreprises n'ont qu'une importance médiocre ; on ignore l'ordre de grandeur des intérêts que la société possède dans chacune d'elle respectivement, ce qui serait, cependant, essentiel. Au total, les participations formaient, au bilan de 1928, un portefeuille de 148.800.000 francs.

\*  
\* \*

Étant donné le prix moyen, certainement très bas, auquel la Financière a acquis les titres ci-dessus, il n'est pas certain, malgré la baisse qui a frappé beaucoup d'entre eux, malgré la dépréciation complète ou presque de quelques participations comme la Chimie d'Extrême-Orient, que le portefeuille soit surestimé.

Le rapport, sauf erreur, est muet sur ce point, et du reste le danger ne vient pas de là.

Il vient de l'aide qu'il faut, les mauvais jours étant venus, apporter à diverses affaires, particulièrement à des affaires d'Extrême-Orient ou africaines.

Déjà, au bilan de 1928, on pouvait constater qu'à côté du portefeuille, évalué lui-même à 26 millions de plus qu'à la fin de l'exercice précédent, les comptes courants débiteurs atteignaient 131 millions, en augmentation de 46 millions et demi. Il est difficile d'admettre que, dans une affaire telle que la Financière française et coloniale, les comptes débiteurs représentent autre chose que des avances aux filiales embarrassées. C'est un peu une immobilisation, car il n'est guère possible de se montrer exigeant à l'égard de débiteurs de cette nature, et l'inconvénient de cette immobilisation risque, le cas échéant, de devenir grand lorsqu'elle est accomplie, en large partie, au moyen — comme il semble que ce soit le fait ici — des fonds fournis par les dépôts de la clientèle.

\*

L'augmentation de capital de 60 à 96 millions réalisée au mois de juin, et qui devait faire rentrer, y compris la prime d'émission des actions nouvelles, quelque 116 millions dans les caisses, a eu, très vraisemblablement, pour but de remédier à cette situation et de débloquer l'inventaire.

Il n'est pas prouvé qu'elle ait donné à ce point de vue tous les résultats utiles, et cela parce que la prolongation de la crise en Indochine, l'aggravation de la crise à Madagascar et en Afrique, ont pu entraîner les filiales à renouveler leurs appels.

Dans la très longue liste que nous publions plus haut, on distingue quelles entreprises peuvent avoir sollicité un secours que la Société mère ne saurait qu'avec peine leur refuser, ne serait-ce que pour ménager son propre standing : la Cotonnière de Saïgon\*, dont M. O. Homberg a repris la présidence, après l'avoir momentanément abandonnée ; la Sucrière de l'Indochine, Société qui a perdu 1 million en 1928, après en avoir perdu 2 en 1927, et dont l'avenir est encore incertain ; les Verreries d'Extrême-Orient, qui ne réalisent que des bénéfices insignifiants et ont besoin de nouveaux capitaux ; l'Indochinoise de Cultures tropicales, dont les bénéfices sont à peu près nuls et qui veut doubler son capital de 50 millions ; les Caoutchoucs de Binh-Loc, encore dans l'enfance ; les Chalandages et Remorquages, dont la réorganisation industrielle a commencé l'année dernière ; les Comptoirs sénégalais\*, qui ne peuvent réaliser l'augmentation de capital destinée à absorber l'Industrielle du Bas-Ogooué ; les Minerais de la Grande-Île, dont on connaît les résultats décevants ; d'autres encore.

Sans doute, on doit, espérer qu'avec de la ténacité, à condition que la crise ne se prolonge pas, la Financière française et coloniale parviendra à sauvegarder et à mener à bon port la majorité de ses filiales. Mais c'est une tâche qui exige, dans les circonstances présentes, beaucoup d'énergie et d'habileté. Les actionnaires qui, pour l'exercice 1928, ont touché 140 fr. de dividende, après avoir reçu 125 fr. pour chacun des deux précédents, 100 francs pour 1925 et 80 francs pour 1924, seraient mal fondés, après avoir été si libéralement traités, de se plaindre si, pour 1929, on leur demandait de participer à la défense commune en se montrant moins exigeants.

Ce n'est qu'une hypothèse. Ils objecteront qu'ils en ont déjà fait un en acceptant de souscrire les actions de la dernière émission avec 850 fr. de prime, en même temps qu'ils acceptaient la création d'actions à vote plural. Mais une chose n'exclut pas l'autre.

#### NOIR SUR BLANC

Choix pour le conseil supérieur de l'Exposition Coloniale  
par L'Angély

(*Les Annales coloniales*, 26 novembre 1929)

[...] On pourrait crier au scandale quand on voit un financier aussi taré que M. Octave Homberg appelé à siéger au Conseil Supérieur de l'Exposition Coloniale de Vincennes.

Mais qu'on se rassure, il ne pourra rien y faire : c'est un titre honorifique dont il avait sans doute grand besoin.

Il y en a, en effet, une centaine de membres dans ce conseil.

Voici, en effet, quelques-uns des bienfaits coloniaux du président de la Société financière française et coloniale :

1926-1927-1928	Plus haut	Plus bas	Hier
----------------	-----------	----------	------

Sucreries et raffineries de l'Indochine			
Actions	780	170	55
Parts	1.430	580	148
Société cotonnière de Saïgon			
Actions	975	261	48
Parts	9.700	3.270	la semaine dernière)
Société indochinoise de Cultures tropicales			
Actions	735	228	90
Parts	13.900	4.500	1.700
Chalandages de l'Indochine			
Actions	505	275	130
Crédit foncier de l'Indochine			
Actions	2 800	1575	502
Parts	11.300	4.500	6 915

Et cela, sans oublier les coups d'accordéon des Verreries d'Extrême-Orient et autres Comptoirs sénégalais.

Vraiment, c'est un bienfaiteur colonial de l'épargne française.

NOIR SUR BLANC  
PAUVRES GENS  
par L'Angély  
(*Les Annales coloniales*, 28 novembre 1929)

Jérémiades d'une épargnante contre les affaires Homberg.

NOIR SUR BLANC  
Des chiffres sans commentaires  
par L'Angély  
(*Les Annales coloniales*, 5 décembre 1929)

À une Veuve,  
Madame,

Vous m'avez demandé des renseignements, voici tous ceux que j'ai pu grouper pour vous, d'après les cours de la Bourse de lundi dernier sur les valeurs du groupe Octave Homberg :

	1920-27 Plus haut	1928-29 Plus bas	Cours du 2 déc. 1929
SFFC (act. libérées)	3.750	1.420	1.420

Soieries F. Ducharme			
Actions	1.890	687	1.200
Parts (1/10 <sup>e</sup> )	1.450	575	985
Ets Vautheret, Gros et Laforge			
Actions	690	540	350
Parts	2.195	890	955
Publications périodiques Desfossés	990	400	540
Manuf. Frse de tapis et couvertures	1.600	660	rayé de la cote
Centrale d'Energie Electrique	2.440	601	1.635
Algérienne d'Eclairage et de force	1.180	351	815
Crédit foncier de l'Indochine			
Actions	975	480	505
Parts	10.495	4.450	6.745
Caoutchoucs de l'Indochine			
Actions	2.800	720	705
Parts	11.300	2.750	2.905
Indochinoise des Cultures tropicales			
Actions	735	80	90
Parts 13.000 1.400 1.500			
Sucreries et raffineries de l'Indochine			
Actions	780	48	50
Parts	1.430	133	148
Industrielle du Bas-Ogooué	550	180	190 (le 4 juin 29)
Cotonnière de Saïgon			
Actions	975	30	45
Parts	9.700	1.025	1.030
Dragages et de Travaux Publics	1.925	856	1.480
Phosphates du Tonkin	890	179	200
Chalandage et remorquage de l'Indochine	505	120	128

Salines de Djibouti et de Madagascar	870	320	650
Actions	176	69	71

	1920-27 Plus haut	1928-29 Plus bas	Cours du 2 déc. 1929
Minerais de la Grande-Île			
Actions	312	48	48
Parts	5.350	450	450
Société ind. Chimie d'Extrême-Orient	176	69	71
Comptoirs sénégalais			
Actions	405	100	102
Parts	2.960	325	325

Je ne puis vous donner ni conseils, ni indications sur les possibilités ou les impossibilités d'avenir de ces affaires.

Si vous croyez avoir été lésée, le mieux pour vous serait de vous adresser directement au siège des sociétés intéressées ou à M. Cord, chef de la Section financière du Parquet de la Seine.

---

NOIR SUR BLANC  
Nomination  
par L'Angély  
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1929)

[...] Consolons-nous d'ailleurs d'avoir tant de gens au Conseil supérieur de l'Exposition puisqu'en définitive, il ne conseille ni ne décide rien et regrettons pour eux que M. Pietri, ministre des Colonies, y ait choisi, afin de représenter la haute phynance coloniale, protectrice de l'épargne métropolitaine, M. Octave Homberg, des Sucreries de l'Indochine, à 50 francs, de l'Indochinoise des Cultures tropicales, à 90 francs. des Chalandages de l'Indochine, à 120 francs, des Minerais de la Grande-Île, à 48 francs, des Comptoirs Sénégalais, à 100 francs.

Ah ! MM. du conseil, quelle brochette !!

---

L'épargne française se désintéresse de nos colonies  
par Marcel Ruedel  
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1930, p. 1)

ALFRED OULMAN, qui est un des meilleurs journalistes de notre époque, l'affirme dans le *Petit Bleu*. L'épargne française se désintéresse de nos Colonies et il précise : « si les entreprises coloniales sont critiquées, c'est uniquement parce que les méthodes employées sont le plus souvent déplorables et n'aboutissent qu'à ruiner les épargnants sans rien faire pour le développement de nos Colonies.

Une affirmation aussi brutale est quelque peu erronée : elle est erronée en ce sens que les bonnes affaires aux Colonies ne manquent pas, mais que la plupart du temps, elles restent entre les mains de ceux qui les ont fondées, soit une personne, soit un tout petit groupe d'individus qui se partagent — faut-il les en blâmer ? — les fruits d'efforts nombreux et de peines lointaines. Une affaire coloniale lancée dans le grand public avec pertes — pour les souscripteurs — et fracas, sent toujours un peu le brûlé

Il est évident toutefois que l'Exposition coloniale de 1931 ne doit pas servir à faciliter les opérations d'aigrefins de la phynance.

M. Alfred Oulman a raison et il cite quelques exemples. Voici par exemple la Compagnie du Cambodge\*, dont les promoteurs récoltèrent personnellement des dizaines et des dizaines de millions, d'ime prélevée sur l'engouement du public. » Les parts fondateur poussées à 45.000 francs valent aujourd'hui quelque 10.000 francs. Mais pourquoi notre confrère ne dit-il pas que ces distingués et respectables promoteurs étaient précisément la famille de Rivaud, dont l'un des membres a été promu par ses pairs il y a quelques mois, Président du Syndicat de la Coullisse ?

Et ces Hévéas de la Souchère\* ? Ah ! quels bruits ! Quelle mine d'or que ces hévéas ! Je me rappelle avoir eu une entrevue avec la fondatrice, Mme de la Souchère, dans un somptueux hôtel de l'avenue de l'Opéra, quelques mois avant que fût lancée sa petite affaire. Les patronages coloniaux de Mme de la Souchère ne me disaient rien qui vaille. Au premier rang se trouvait M. Albert Sarraut, ministre des Colonies et ancien gouverneur général de l'Indochine : il devait donner peu après, la Légion d'honneur à l'animatrice des Hévéas qui porte son nom.

Mais dans son article M. Oulman ne cite pas celui qui, par ses émissions à jets continus et ses boums bien organisés, a coûté le plus cher à l'épargne française, soucieuse de placer ses capitaux dans les entreprises coloniales. Il a fallu attendre trois semaines pour trouver dans *le Petit Bleu* du 16 janvier 1930 et en seconde page, ce que je m'attendais à lire le 28 décembre 1929 dans le leader de M. Alfred Oulman. Et encore il ne s'agit que d'une société et non pas de ce bouquet de fleurs fanées que sont les valeurs de M. Octave Homberg.

En grosses lettres, on apprend aux lecteurs du *Petit Bleu* que la Société indochinoise de Cultures tropicales\* se prépare à émettre au pair 250.000 actions privilégiées de 100 francs. Il faut bien que ces actions soient privilégiées souligne, après nous et de multiples journaux financiers, notre vigoureux confrère, puisque les actions normales sont au-dessous du pair. On crée 16.000 parts de fondateurs nouvelles : 4.000 à la Société financière française et coloniale [SFFC] en représentation de ses apports, 4.000 à la Société des caoutchoucs de l'Indochine pour un apport également... et 8.000 aux souscripteurs initiaux (quelle aubaine) à raison d'une part pour dix actions.

M. Oulman signale que les parts ont droit à 25 % des superbénéfices. Comme il n'y a jamais eu de bénéfices, jamais de dividendes donnés, avant que les trous soient comblés, les actions privilégiées et les actions ordinaires servies les porteurs de parts pourront se taper toute leur vie, le derrière sur le trottoir comme disent les grouillots.

Quand on regarde les immobilisations, on a encore plus de sujets de tristesse.

Mais, à la décharge de M. Octave Homberg, qui n'a eu qu'à faire des boniments forains pour ramasser avec toutes ses affaires, presque un million, en vendant à tire larigot parts fondateur et actions de toutes ses sociétés, bien souvent sans doute avant que les presses aient pu livrer les titres, rappelons qu'il avait ou a encore trois patrons politiques coloniaux et moraux : MM. L.-L. Klotz, ministre des Finances, qui l'a fait, entre autres faveurs, siéger au conseil d'administration de la plus puissante des banques coloniales [Banque de l'Indochine], Albert Sarraut, qui l'a couvé de 1919 à 1924, pendant son long séjour rue Oudinot, et le Maréchal Lyautey qui, tout récemment, a jugé très parisien de nommer M. Octave Homberg, auteur de tant de ruines bourgeoises, sous le vocable colonial, membre du conseil Supérieur de l'Exposition Coloniale.

---

NOMINATIONS  
SOCIÉTÉ RATEAU  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1930, p. 154)

Le conseil a enregistré la démission d'Octave Homberg.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE  
ET COLONIALE  
(*Le Journal des débats*, 7 mai 1930)

L'assemblée ordinaire d'hier, présidée par M. Octave Homberg, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et voté les dividendes suivants : 80 francs brut (net 67 fr. 20 au nominatif, 53 fr. 93 au porteur, coupon 13) pour les actions « A » anciennes entièrement libérées ; 57 fr. 50 brut (net 48 fr. 30) pour les actions « A » anciennes libérées du premier quart ; 3 fr. 50 brut (net 2 fr. 94) pour les actions « B » libérées de 25 francs. Ces dividendes seront payables le 15 mai prochain.

---

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

La Société financière française et coloniale a réuni ses actionnaires en assemblée ordinaire le 5 mai ; les comptes qui leur ont été présentés et les déclarations contenues dans le rapport justifient les observations que nous formulions à son égard dans une étude parue au mois d'octobre dernier.

Ces observations se tempéraient de la réserve qui s'impose lorsqu'il s'agit d'une entreprise dont le grand labeur sert une grande idée.

C'est le mérite du conseil d'administration, et, vraisemblablement, surtout de M. O. Homberg, qui en est l'âme agissante, de n'avoir pas dissimulé que la Financière française et coloniale qui, depuis sa naissance en 1920, jusqu'à la fin de 1928, n'avait connu que des succès [?], avait, en 1929, connu ses premiers revers. Cette franchise a son prix.

« Jusqu'ici, d'année en année, a dit, en substance, M. O. Homberg, la Financière française et coloniale a pu annoncer des progrès impressionnants par leur rapidité et leur ampleur ; mais aux périodes de vaches grasses succèdent fatalement les périodes de vaches maigres. Nous n'avons pu échapper à la loi commune : l'année 1929 a marqué, pour la société, une épreuve. »

Toutefois, après avoir ainsi reconnu que la crise avait été dure, le Président de la Financière française et coloniale s'est trouvé plus fort pour affirmer sa confiance dans l'avenir, et il a rappelé qu'une crise de croissance garde souvent les organismes qui l'ont subie contre les maladies futures.

Partageant son activité entre la Métropole et les Colonies, la Financière a eu à subir à la fois les conséquences du marasme boursier en Europe, aggravé par le krach de Wall Street et les crises aiguës qui ont secoué les diverses colonies ; elle a même eu à supporter, le rapport le rappelle, les effets des attaques de groupes qui, pour atteindre le cours de ses titres, se sont efforcés de saper son crédit.

Elle est parvenue à s'échapper à cette triple étreinte sans autre conséquence apparente qu'un arrêt dans son ascension. Ramenés à 20.029.000 fr. contre 30.278.000 francs pour 1928, les bénéfices sont encore copieux, en face d'un capital de 96.000.000 de francs, et si le dividende est réduit à 80 fr. contre 240 fr., les actionnaires doivent se souvenir que ce dernier s'appliquait à un capital de 60 millions seulement et qu'ils ont pu souscrire à 850 fr. les actions de la dernière émission.

Le bilan, fin 1929, porte la trace des efforts que la Société a dû fournir pour seconder ses filiales et, à ce point de vue, ses caractéristiques l'apparentent au bilan de fin 1928.

ACTIF (En 1.000 fr.)	1928	1929
Actionnaires	19.565	42.541
Banques et Caisses	60.632	61.087
Effets val. Trésor	18.103	13.902
Titres	148.766	204.058
Cpte cour, débit.	131.218	160.137
Capital	60.000	96.000
Cte cour, crédit	229.671	245.134
Réserv. et Amort.	70.736	130.126 (1)

(1) Après répartition des bénéfices.

La grosse augmentation des réserves, fournie pour une large part, par le produit de la prime de l'augmentation du capital, doit pouvoir équilibrer à l'actif, les éléments qui, dans le portefeuille ou parmi les comptes courants débiteurs, subissent, une dépréciation momentanée ou définitive. En contribuant, par leur souscription, à former ce tampon, les actionnaires ont certainement beaucoup aidé la Financière française et coloniale à poursuivre son œuvre.

Pas plus que le conseil d'administration ne le prétend, il ne serait pas conforme à la vérité d'écrire que la société est aujourd'hui complètement au bout de ses peines et que la route s'ouvre toute droite devant elle comme cela a été longtemps. Il y a encore des erreurs à liquider, sans doute, et, pas plus dans la Métropole que dans les Colonies, les conditions d'exploitation ne se sont améliorées depuis un an. Cependant, instruite par l'expérience, rendue plus circonspecte, la Financière, après une période de recueillement à laquelle, a affirmé M. O. Homberg, elle se serait pliée si les circonstances ne la lui avaient imposée, paraît à même d'attendre que l'heure se présente à nouveau, où elle pourra déclencher opportunément toutes ses activités.

---

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

L'assemblée est présidée par M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Daix et Jouselin, comme scrutateurs.

M. Carlo Toché, directeur, remplit les fonctions de secrétaire.

1.239 actionnaires sont présents ou représentés possédant ou représentant 61.172 actions A et 110.641 actions B, soit un capital de 42.250.000 francs.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice 1929 — le neuvième depuis la fondation de notre société — a marqué pour celle-ci une épreuve dont nous pouvons dire qu'elle sort aguerrie, consolidée, plus forte et méritant mieux que jamais la confiance de ses actionnaires. Jusqu'ici, d'année en année, nous vous annonçons des progrès impressionnants par leur rapidité et par leur ampleur : nous ne vous rappellerons pas les étapes de cette croissance qui reste acquise. Mais la sagesse divine elle-même a mis en garde la témérité humaine contre la persistance de la bonne fortune, puisqu'on lit dans la Bible la parabole des vaches maigres succédant aux vaches grasses. Nous aurions échappé à la loi commune si nous n'avions pas éprouvé, nous aussi, notre crise de croissance et les médecins vous diront qu'une crise si normale est nécessaire, parce que c'est grâce à elle que se forment les solides constitutions qui résisteront le mieux ensuite à l'attaque des maladies.

Plusieurs facteurs ont coïncidé, en 1929, pour rendre la crise à traverser plus sévère pour notre Société que pour d'autres organismes. En effet, notre activité — en vertu du programme que nous dicte notre raison sociale — se partage entre la métropole et les colonies et si, dans la France d'Europe, nous avons éprouvé les effets d'un marasme financier, que le krach, passager mais violent, de Wall Street est venu singulièrement aggraver vers la fin de l'exercice, nous avons connu, en outre, dans presque toutes les France d'outre-mer où nous travaillons, des crises plus algues encore dues à des causes spéciales sur lesquelles nous reviendrons.

En fin, nous avons eu l'honneur d'être choisis, un moment tout au moins, comme cible spéciale, par ces spéculateurs qui cherchent un profit en démolissant le cours d'une valeur. Par le fait même qu'un titre est coté, il subit la loi de l'offre et de la demande et nous n'aurions rien à dire contre les ventes à découvert elles-mêmes qui sont tout à fait licites et rentrent parfaitement dans la règle du jeu, à condition toutefois qu'elles ne soient pas accompagnées par des bruits tendancieux, voire calomnieux ou — comme ce fut le cas pour nous — soit par l'envoi aux actionnaires de circulaires mensongères, soit même par des visites à domicile de démarcheurs conseillant la vente des actions « Financière » pour éviter la ruine aux clients d'occasion, objets de cette sollicitude évidemment désintéressée !

Il a fallu que de tels excès fussent commis pour que, par une initiative, tout à fait exceptionnelle, mais dont presque tous les actionnaires à qui nous avons eu l'occasion d'en parler, nous ont dit qu'ils nous en savaient grandement gré, nous ayons cru devoir rétablir les faits dénaturés et déclarer qu'au plus fort de la baisse générale du marché les cours en Bourse des titres de notre portefeuille étaient encore restés globalement très supérieurs à l'évaluation de notre bilan.

Si l'on ajoute à cette constatation l'extrême division de nos risques. l'importance des réserves qu'en si peu de temps nous avons pu constituer, en même temps que la valeur. non accusée mais certainement considérable, de ce fonds de commerce que constituent aujourd'hui une organisation très poussée, un réseau d'agences, le groupement de nombreuses filiales, ont voit, Messieurs, combien la situation de votre Société est à la fois saine et forte.

Il n'est plus de mode d'emprunter des comparaisons à la guerre — que le monde entier réprovoie aujourd'hui — mais faute d'un meilleur langage, nous rappellerons qu'autrefois. dans l'avance de ses troupes, un général prudent ne procédait que par bonds et que, de temps en temps, il éprouvait la besoin de consolider le terrain conquis. C'est vous dire que, même si les crises que nous venons de mentionner ne nous y avaient invités, nous aurions, dans tous les cas, consacré l'exercice 1929 à une révision générale de toutes les entreprises qui dépendent de notre société, à une mise au point

de notre organisation, à un perfectionnement toujours plus poussé de nos méthodes. Un peu de recueillement pour cela est nécessaire, et si le ralentissement apparent — mais apparent seulement — de notre activité a coïncidé avec une période d'atonie générale dans les affaires, nous ne pouvons y voir qu'une rencontre heureuse.

Comme c'est un rapport sur l'activité de notre Société que nous vous présentons, nous ne saurions nous laisser aller à vous faire une conférence sur la crise économique qui paraît affecter aujourd'hui le monde entier, ni même sur la crise du marché de Paris ou sur la désaffectation dont, après une période d'engouement quelque peu aveugle, il faut l'avouer, les entreprises coloniales sont aujourd'hui l'objet.

Toutefois, vous nous permettrez de vous donner — suivant notre coutume — notre opinion résumée sur ces différents points, en tant d'ailleurs qu'ils se rapportent au programme d'intérêt national que votre Société se doit à elle-même de poursuivre.

La crise mondiale est surtout caractérisée par la réaction continue et particulièrement accentuée depuis huit ou dix mois des matières premières, dont certaines ont été cotées dernièrement à des prix record en baisse. Il était inévitable qu'après le déficit constaté pendant la période d'après guerre, aussitôt après l'écoulement des stocks, un redressement énergique fût pratiqué dans la production ; mais, comme il arrive toujours en pareil cas, en l'absence surtout de ces statistiques mondiales exactes et précises dont le besoin se fait tellement sentir, le but a été dépassé, et dépassé principalement par les produits des cultures coloniales. Cela s'explique parfaitement car si, pour les minéraux et les fruits des cultures annuelles des régions tempérées, on peut plus aisément régler la production sur les besoins du marché, cela est singulièrement plus difficile pour les grandes cultures tropicales dont la plupart rapportent seulement au bout de plusieurs années, de sorte que la surproduction est masquée pendant la période même où il conviendrait de la combattre.

Est-ce à dire que cette surproduction ne puisse plus aujourd'hui être maîtrisée qu'au prix de plusieurs années d'efforts, accompagnées de ruines catastrophiques ? Nous ne le croyons pas, d'abord parce que, en l'absence de toute organisation de vente, il suffit d'un pourcentage minime de surproduction pour déterminer un véritable effondrement des cours. C'est ainsi que pour prendre l'exemple du caoutchouc, dernier venu mais grande vedette sur le marché des matières premières, il a suffi d'une avance de la production sur la consommation, ne dépassant certainement pas 10 %, pour déterminer l'avitissement des prix que vous savez. Ensuite, les effets d'une surproduction peut-être minime, se trouvent singulièrement multipliés par une restriction sans doute temporaire, mais actuellement certaine, de la consommation.

Il est constant que le régime de vie ou, pour prendre le mot anglais plus communément employé, le *standard of life* de l'humanité doit s'établir sur un plan nouveau, et sur un plan incontestablement plus élevé que l'était celui d'avant guerre, mais cela n'a pas encore eu lieu car nous venons de traverser une période d'instabilité sociale, économique et financière trop grande, pour que les nouveaux courants d'échanges s'établissent, se régularisent et que l'équilibre entre la production et la consommation se fasse presque naturellement.

En résumé, il s'agit plutôt, selon nous, d'un défaut momentané d'adaptation que d'un excès permanent de production. Mais cela fait apparaître, de façon frappante, combien le monde se trouve encore dans un état d'anarchie économique dommageable à tous les intérêts en cause. N'est-il pas temps de réaliser des ententes, dans le cadre national d'abord, puis sur le plan international ? Mais comment hélas ! pourrait-on être optimiste à cet égard, quand on voit le pays le plus riche du monde, celui qui dispose non seulement de sa propre épargne mais aussi de la nôtre — puisque la grande injustice du règlement des dettes interalliées veut que l'Europe lui paye tribut régulier — quand on voit ce pays appliquer le système de protectionnisme le plus barbare, le plus contraire aux grandes lois de solidarité humaine.

L'influence des États-Unis sur nos affaires — encore qu'ils prétendent y rester étrangers — n'est malheureusement pas niable et on l'a vu lors du krach de Wall-Street, Jadis, les incidents boursiers de cet ordre n'avaient aucune répercussion chez nous : il en va tout autrement désormais et cela tient à ce que beaucoup de capitaux français désertent notre marché pour aller s'employer en Amérique. Même permise par la loi, comme elle l'est aujourd'hui, cette émigration des capitaux de placement ne serait pas recommandable en principe, s'il ne se trouvait en fait qu'elle est rendue nécessaire par notre circulation monétaire devenue pléthorique. Sans rechercher, ce qui exigerait de trop longs développements, quelle a pu être sur la situation actuelle l'influence du taux de la stabilisation et des délais sur lesquels s'est étendue cette opération nécessaire, il faut en conclure — ce que nous n'avons jamais d'ailleurs cessé de soutenir —, que l'or lui-même n'est qu'un gage et un régulateur, que la véritable richesse réside dans un équilibre heureux, favorable au travail et à la production, et qu'il peut résulter de sérieux dangers de la thésaurisation même de tous les biens inertes tels que le métal précieux.

C'est pour cela que nous voyons aujourd'hui notre gouvernement lui-même, ayant pris enfin conscience de ce danger longtemps insoupçonné et longtemps aussi méconnu, chercher à refaire de la Bourse de Paris le marché international de valeurs qu'elle était naguère et pousser l'excédent de l'épargne nationale à s'investir en placements extérieurs. Mais combien néfastes ont été dans le passé de telles opérations, combien périlleuses s'avèrent-elles encore aujourd'hui. Aussi, comme certains placements coloniaux, en Indochine notamment (qui, du fait de son système monétaire spécial, constitue pour la métropole un véritable marché distinct) se trouvent être à la fois nationaux et extérieurs, toutes les raisons s'accordent pour donner aujourd'hui à de tels investissements une préférence plus indiquée que jamais. Nous y reviendrons d'ailleurs un peu plus loin.

Au surplus, pourquoi faut-il qu'une fiscalité excessive ait écartelé notre propre marché financier au point que la vie ait fini par s'en retirer ?

Sans doute, on paraît être entré dans l'ère des dégrèvements, mais combien restent peu importants et par suite, il faut le craindre, peu efficaces ceux qui sont présentement acquis ! Comment d'ailleurs pourrait-on dégrever davantage alors que subissant de plus en plus les funestes influences démagogiques, le législateur charge, par des lois imprudentes et mal étudiées, les budgets futurs d'hypothèques dont il est impossible de calculer le montant, même approximatif ?

En ce qui concerne les Colonies. L'exercice 1929 a été particulièrement défavorable pour la plupart d'entre elles. L'Indochine a connu deux mauvaises récoltes de riz successives et la jeune richesse de ses plantations de caoutchouc si magnifiques — et si méritoires aussi puisqu'elles constituent un trésor substitué à la brousse par l'initiative et le travail de l'Européen — s'est trouvée momentanément affectée par la baisse énorme du produit. En outre, la persistance de l'anarchie en Chine a provoqué des faillites dans le commerce chinois et ébranlé par contrecoup beaucoup de maisons européennes, de sorte qu'une crise de crédit existe dans la Colonie et exige un traitement plein de tact, également éloigné des facilités excessives consenties jadis et d'une restriction trop brutale qui pourrait aggraver le mal au lieu de le guérir.

En Afrique Occidentale française, la crise que nous vous signalions l'année dernière a persisté, accrue même au Sénégal par la baisse des oléagineux sur le marché mondial. Les idées d'organisation commerciale, d'entente ou même de fusion entre maisons européennes, que nous n'avons cessé de préconiser dans l'intérêt général, semblent faire des progrès dans les esprits mais ne se sont pas encore traduites par des applications concrètes.

Madagascar a été éprouvé par un cyclone et ses productions minérales ont été d'autant plus atteintes par la baisse, qu'il s'agit de matières ayant des marchés très étroits.

Enfin, toutes ces colonies, de façon générale, éprouvent les effets d'une crise de crédit et souffrent de la désaffection — évidemment momentanée car elles recèlent de quoi satisfaire les plus difficiles — que leur manifestent présentement les capitalistes de la Métropole. Après une période d'un engouement, contre lequel il était impossible de réagir autrement que par des conseils généraux de prudence, que nous n'avons pas ménagés, même quand les bénéficiaires provisoires de la hausse nous les reprochaient, mais qui n'ont guère été écoutés alors, la situation s'est brutalement renversée et la spéculation, comme il lui arrive souvent, s'est mise à décrier ce que, la veille, elle portait aux nues.

Plus de mesure est nécessaire aux capitalistes avertis. Ils trouveront dans les valeurs coloniales d'excellentes occasions de placement, mais à condition tout à la fois de sagement diviser leurs risques et de ne demander à ces valeurs que le raisonnable.

Les titres des entreprises nouvelles, qui ne sont pas encore stabilisées, qui ont à vaincre les difficultés souvent bien plus grandes que dans la Métropole, ne conviennent pas à tout le monde : ils ne doivent trouver place que dans les gros portefeuilles et comme valeurs d'appoint. Les petits épargnants ne doivent pas se laisser séduire par l'espoir de gros profits, car il est normal que le risque soit précisément en proportion du gain recherché. Enfin, le temps est un facteur avec lequel il faut compter beaucoup plus encore dans les pays neufs que dans ceux qui sont déjà organisés industriellement : ce n'est pas en une année, ni même en deux ou trois, que l'on peut équiper une mine, surtout si elle se trouve placée loin des voies naturelles de communication ; il ne dépend pas non plus des administrateurs d'une entreprise de cultures de diminuer — si expérimentés et dévoués qu'ils puissent être — le nombre des saisons nécessaires pour amener un arbre ou une plante à l'ère de la production.

L'initiative privée a réalisé dans nos colonies d'admirables choses et il est à présumer que le tableau qui en sera présenté, l'an prochain, à l'Exposition coloniale de Vincennes, sera une révélation pour beaucoup de visiteurs, comme cela s'est produit à Marseille, il y a quelques années, lors d'une manifestation analogue mais beaucoup moins grandiose.

Si seulement cette initiative privée était plus encouragée, mieux soutenue par les Pouvoirs publics tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel ! Mais, d'une part, il arrive qu'elle rencontre rarement auprès de l'Administration l'indispensable confiance et qu'alors la collaboration nécessaire entre le colon et l'autorité qui, seule, a du prestige et des moyens d'action sur l'indigène, tarde à s'établir au détriment de l'intérêt général, d'autre part, à tous ces efforts isolés, il faut une coordination, à toutes ces entreprises particulières il faut des services publics qui soient à la hauteur de leur développement, qui les précèdent même dans leurs progrès prévisibles au lieu de s'attarder à les suivre de loin. Hélas ! il serait trop facile — mais trop long aussi — de vous montrer comment il en va tout autrement. Sans parler de Madagascar, la Grande Île restée si longtemps la Cendrillon de toutes les France d'outre-mer, Cendrillon abandonnée et même décriée, sans parler de l'Afrique Occidentale où les ports manquent encore, remplacés par des wharfs insuffisants et précaires, que démolissent régulièrement ces billes de bois errantes, tombées à la mer lors des embarquements périlleux, et auxquelles on s'habitue comme si c'était là un mal nécessaire, je citerai seulement la perle de nos colonies, l'Indochine, dont chaque année la balance commerciale favorable marque un nouveau progrès dans la richesse et qui, par conséquent, ne peut plaider la misère pour faire excuser l'insuffisance de son outillage : auriez-vous supposé que le programme de travaux publics établi il y a une trentaine d'années par M. Doumer n'était pas encore achevé et que, notamment, [le chemin de fer transindochinois](#) qui constitue la véritable voie impériale de ce grand pays, devant permettre de se rendre rapidement et aisément d'Hanoï, la métropole administrative, à Saïgon, la métropole commerciale — auriez-vous supposé, dis-je, qu'après trente ans révolus, cette grande artère se trouvait encore interrompue par son milieu, que cette

épine dorsale de tout un grand pays souffrait encore, en son centre, d'une coupure comme d'une lésion dommageable ! Sans mentionner les nombreux avantages de tous ordres qui en eussent résulté par ailleurs, un plus rapide achèvement de la ligne eût singulièrement aidé à résoudre l'irritante question du transport de la main-d'œuvre sur les plantations du Sud-Annam, de la Cochinchine et du Cambodge. En effet, les coolies, qui trouvent difficilement à vivre dans le delta surpeuplé du Tonkin, prennent volontiers le chemin de fer avec lequel ils sont depuis longtemps familiarisés et qu'ils apprécient tandis qu'ils ne s'exposent qu'avec appréhension à la colère de ces mauvais génies de la mer qui déchaînent tempêtes et typhons ! Il est donc à présumer qu'ils seraient déjà venus spontanément et librement s'embaucher sur les plantations sans l'intermédiaire toujours fâcheux, mais actuellement inévitable, des agents recruteurs.

Si encore, dans l'intervalle, d'autres chemins de fer avaient été construits ailleurs ! Mais il a fallu que le Siam poussât sa voie ferrée jusqu'à la frontière commune et nous menaçât d'une véritable pénétration pacifique et d'un drainage de nos produits vers le port de Bangkok pour qu'on se décidât à aller à sa rencontre par la construction du chemin de fer qui vient enfin d'être entrepris à Pnom-Penh en direction de Battambang.

Alors que, dans d'autres pays, les voies ferrées ont guidé les planteurs à travers la brousse et la forêt pour leur faciliter leur propre installation, c'est seulement quand ils ont accompli seuls toute leur rude tâche et substitué à la jungle hostile et malsaine des plantations fertiles, salubres et ordonnées comme des jardins, constitué des villages, où des populations nouvellement venues se sont fixées, c'est après avoir fait tout cela, à peine encouragés, quand ils n'étaient pas décriés par des calomnies qui trouvaient écho jusque dans le Parlement français, que les pionniers d'Indochine ont obtenu de voir relier par un ruban d'acier les centres de production et de richesse, qui étaient leur œuvre propre, aux villes dont ils ont augmenté la prospérité.

De semblables tableaux pourraient être tracés à la fois pour bien des catégories de l'outillage public et pour bien des colonies. Nous ne voulons faire le procès de personne, mais il est temps vraiment que l'on se décide à rendre à l'initiative privée aux colonies la justice qui lui est due. Dans presque tous les discours officiels, les colons sont passés sous silence, trop heureux quand on ne les laisse pas traiter d'aventuriers, d'exploiteurs ou de tourmenteurs de nègres par un parti anticolonial qui est en même temps antifrançais. Nous ne voulons pas opposer l'œuvre de cette initiative privée à celle des pouvoirs publics, nous demandons seulement que justice impartiale soit rendue à l'une et à l'autre, nous réclamons surtout que dans l'intérêt national, pour lequel ils doivent travailler d'un même cœur et ne sentir en eux que patriotique émulation, colons et administrateurs s'entendent mieux et collaborent avec plus de confiance.

Sans doute, l'Administration fera valoir que si elle a dû trop souvent se laisser devancer, ce n'est pas faute de bonne volonté, mais bien faute de crédits et que les cartons des Services des Travaux Publics regorgent de projets auxquels il n'a manqué pour être exécutés que l'argent nécessaire. Cela est si vrai que, depuis des années, il n'est question que d'outillage général pour mise en valeur des Colonies. Dès que la stabilisation du franc et la baisse du loyer de l'argent ont permis de recourir au crédit, on a parlé d'emprunts coloniaux. À la conception d'emprunts successifs et spéciaux pour chaque colonie — conception qui eut certainement permis d'aboutir plus rapidement —, on a substitué, sans doute pour frapper davantage les esprits, celle d'un grand emprunt colonial unique. Que l'argent vienne par un seul canal ou par plusieurs, peu importe mais qu'il vienne enfin ! On n'a que trop tardé : chaque mois qui passe, c'est un surcroît de production perdu. La politique constructive consiste surtout à réaliser.

En passant en revue, comme nous le faisons chaque année, les principales affaires de notre groupe, nous illustrerons d'exemples précis ces quelques considérations générales. Beaucoup de nos entreprises accusent une véritable prospérité qu'elles ont

accentuée encore au cours de l'exercice écoulé. Quelques-unes, qui sont encore à leurs débuts, voient se confirmer les espérances qu'elles font naître. Quelques-unes aussi, nous ne craignons pas de le dire, traversent des crises plus ou moins graves, imputables dans presque tous les cas à des circonstances bien indépendantes de la direction que nous leur avons donnée. C'est à ces dernières affaires que, bien entendu, nous apportons nos soins les plus diligents et prêtons un concours qui va souvent jusqu'à certains sacrifices. Vous nous avez déjà approuvé de pratiquer à l'égard de nos filiales cette politique généreuse, mais en même temps prévoyante : nous vous demandons de le faire encore. Jamais, en effet, nous ne gaspillerons vos capitaux pour pallier ou même masquer un de ces insuccès qui peuvent arriver, par un concours malheureux de circonstances, même aux plus avertis et aux plus prudents. Mais nous avons vu trop souvent qu'une affaire, jugée presque désespérée, pouvait se relever, grâce au secours qui survenait au moment opportun, pour ne pas penser que cette politique de soutien énergique était à la fois la plus digne de notre réputation et la plus conforme à nos véritables intérêts.

Les comptes de notre exercice 1929 font apparaître un bénéfice s'élevant à 20 millions de francs, alors que celui de l'exercice 1928 avait atteint 30 millions : cette diminution de nos résultats tient uniquement au ralentissement de l'activité de la Bourse de Paris pendant l'exercice 1929.

Alors que durant les exercices précédents, nous avons procédé à des introductions et à des réalisations de valeurs pour un montant important, les opérations de ce genre que nous avons faites en 1929 ont été très restreintes. Cette réduction de notre activité boursière a été partiellement compensée par un accroissement de nos profits, bancaires dû surtout au remarquable développement de nos agences d'Indochine dont nous vous entretiendrons plus loin. De plus, les revenus de notre portefeuille se sont légèrement accrus et nous espérons que cette progression ne fera que s'accroître, car les participations que nous avons prises en 1929 portent presque toutes sur des affaires déjà rémunératrices.

À Paris, notre clientèle a continué à s'accroître régulièrement. Nous nous efforçons de lui donner, en même temps que le maximum de facilités pour ses opérations, des renseignements complets et réguliers sur la marche des sociétés de notre groupe, comme d'ailleurs sur toutes les affaires qui peuvent l'intéresser.

Nous avons, au cours de l'exercice, prêté notre concours aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

- Société indochinoise d'électricité ;
- Société algérienne d'éclairage et de force ;
- Société Rateau ;
- Société anonyme de chalutage et remorquage de l'Indochine ;
- Crédit foncier de l'Ouest-Africain ;
- Compagnie immobilière et foncière France-Indochine ;
- Union immobilière indochinoise ;
- Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar ;
- Société des Soieries F. Ducharme ;
- Manufacture française de tapis et couvertures ;
- Banque commerciale africaine ;
- Anciens Établissements Peyrissac ;
- S. O. F. I. N. A.

Nous avons également participé au placement des obligations de la Société Vautheret, Gros et Laforge et de la Société algérienne d'éclairage et de force ainsi qu'à l'émission des bons de l'Exposition Coloniale.

Enfin, nous avons participé à la constitution de la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain, de la Société des Salines de l'Indochine, de la Compagnie des Voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre Indochinois et de la Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon.

Nous allons maintenant vous donner, suivant notre coutume, quelques indications sur la vie des sociétés de notre groupe pendant le dernier exercice.

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer a développé encore son activité tandis que la concentration de tous ses moyens d'action dans l'usine de Raismes lui permettait d'accroître sensiblement leur rendement.

Le dividende a été porté de 75 à 85 francs, tout en affectant une somme de deux millions à une réserve pour remboursement éventuel du capital et en constituant un report à nouveau de 3 millions 600.000 francs.

L'exercice en cours s'annonce en nouveau progrès : les grands réseaux ont un large programme de renouvellement de matériel, et l'adoption d'un plan quinquennal permet d'espérer une régularité de commandes qui doit être favorable à la Société.

La Société des Soieries E. Ducharne\* a confirmé et étendu ses progrès antérieurs. Son chiffre d'affaires, tant en France que dans ses diverses succursales étrangères, a accusé une importante progression. Grâce à la réputation de ses usines comme à sa forte organisation, la Société a traversé, sans enregistrer le moindre ralentissement dans ses ventes, la crise américaine du dernier trimestre de 1929 et celle qui sévit encore dans la soierie lyonnaise. Une nouvelle succursale a été ouverte à Berlin au début de 1930.

Les résultats de l'exercice 1929 traduiront une notable augmentation, permettant de répartir aux actions un dividende sensiblement égal au précédent, bien que le capital ait été porté de 14 à 17 millions de francs, et d'augmenter le dividende des parts.

Une émission de 15 millions de francs de bons 5 % a été réalisée au début de 1930, ce qui met la trésorerie de la Société en harmonie avec l'importance sans cesse accrue de son chiffre d'affaires.

Les Établissements Vautheret, Gros et Laforge\* n'ont pas échappé de façon aussi complète à la dépression du marché des soieries et leur chiffre d'affaires a sensiblement diminué. Toutefois, la forte organisation industrielle de la Société doit lui permettre de franchir sans trop de gêne cette période difficile, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par la rapidité avec laquelle elle a déjà profité des premiers signes de reprise qui se sont manifestés sur le marché des soieries au début de 1930.

Une émission de 12.000.000 de francs d'obligations a été réalisée avec un plein succès à la fin de 1929.

Les résultats de la Société d'impression Nouveauté sur Etoffes feront apparaître, pour 1929, une nouvelle progression des bénéfiques. Après de larges amortissements, le dividende des actions, qui atteignait déjà 20 % l'année dernière, pourra être vraisemblablement augmenté et les réserves, déjà très fortes, de cette jeune société recevront de nouvelles et importantes dotations.

Société Rateau. — Appelés par son fondateur, il y a plusieurs années déjà, à garantir une augmentation de capital, nous n'avons cessé d'apporter à cette société un concours et un appui dont il est incontestable qu'elle a profité très largement. Toutefois, lors de la récente disparition du regretté M. Rateau, le groupe qui détient la majorité des actions de la Société n'ayant pas cru devoir nous faire la place que justifiaient, selon nous, à la fois nos services passés et le rôle que nous avons encore à jouer dans l'intérêt de tous, nous avons estimé que notre représentant devait se retirer du conseil. Nous n'en continuons pas moins à former des vœux sincères pour la prospérité de cette intéressante entreprise.

La Société anonyme de Publications périodiques\* a vu ses bénéfiques s'accroître du fait de l'application des procédés de la Société « La Néogravure » qu'elle a, vous le

savez, absorbée. De ce fait, les bénéfices ont augmenté de 50 % environ et la dividende pourra être porté à 40 francs, bien que le capital ait été augmenté de 8 à 10 millions de francs.

Par ailleurs, l'application d'un programme industriel d'extension et de perfectionnement de l'outillage est actuellement poursuivie, afin que la société puisse être en mesure de satisfaire aux demandes d'une clientèle qui croît régulièrement.

La Manufacture française de tapis et couvertures a continué la politique de concentration qui est indispensable dans la grande industrie moderne. Elle a absorbé dans de bonnes conditions une ancienne affaire de Beauvais, la Manufacture de couvertures et molletons de laine Communeau, complétant ainsi ses moyens de production qui se trouvent comprendre maintenant 11 usines occupant 3.300 ouvriers.

Le chiffre d'affaires, qui avait été de 96 millions en 1927 et de 117 millions en 1928, a atteint, en 1929, 127.900.000 francs.

La Société a porté son capital, en décembre 1929, de 20 millions à 36.600.000 francs et elle a émis, en février 1930, 20 millions d'obligations 5 % dont une partie a servi à rembourser par anticipation les obligations 6 % restant en circulation.

Les résultats obtenus par la Compagnie centrale d'énergie électrique, en 1929, marquent une progression satisfaisante et permettront de maintenir le dividende à un taux égal à celui de l'exercice précédent, soit 13 %, bien que le capital ait été porté de 45 à 55 millions de francs.

La Société a décidé une augmentation de capital par incorporation de réserves, qui lui permettra la répartition gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Les ventes de courant de la Société algérienne d'éclairage et de force ont continué à se développer. Le dividende, qui s'applique à un capital porté de 40 à 55 millions, a été aisément maintenu au taux de 12 % tout en consacrant d'importantes dotations aux travaux qui sont actuellement en cours, afin de donner à la Société les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins sans cesse croissants des régions desservies.

La Société nouvelle du Valdor a poursuivi le perfectionnement de son matériel et l'aménagement de ses Installations nouvelles. Une amélioration très sensible du carnet de commandes, comportant, des marchés importants passés dans des conditions favorables, permet d'espérer, pour 1930, des résultats supérieurs à ceux qui ont été enregistrés en 1929.

La Société dauphinoise de constructions mécaniques a dû ralentir, en 1929, le rythme de ses fabrications. En effet, la concurrence très vive qui s'est maintenue entre les différents constructeurs de métiers à tisser a aggravé les conséquences de la crise sévissant dans l'industrie textile. Tous nos efforts tendent actuellement à faciliter une entente entre les producteurs qui serait certainement profitable à tous.

La Société Le Caoutchouc industriel\* est toujours en excellente situation. Le chiffre d'affaires de l'exercice 1929 dépasse sensiblement celui de l'exercice précédent, et la société envisage la répartition d'un dividende de 25 % contre 22 1/2 % en 1928.

La Société anonyme des Établissements Pierre Bluche a réussi, malgré les difficultés que connaît le commerce de luxe, à maintenir, en 1929, ses bénéfices au même niveau que l'année précédente. Une nouvelle usine destinée à des fabrications plus courantes a été mise en marche pendant le deuxième semestre de 1929 et sa production paraît accueillie avec faveur par la clientèle.

La Compagnie Immobilière et Foncière France-Indochine a poursuivi la réalisation du programme de mise en valeur de ses terrains d'Ax-les-Thermes où elle construit un vaste hôtel qui sera prêt au début de la saison prochaine. À Paris, elle a vendu dans de bonnes conditions la plupart des appartements de son immeuble du Champ-de-Mars et elle a entrepris des travaux de surélévation dans son Immeuble du boulevard Malesherbes. Elle a, au cours de l'exercice, porté son capital de 10 à 15 millions de francs.

\*  
\*   \*   \*

Malgré la crise qui a sévi en Indochine à la suite de plusieurs récoltes de riz médiocres, l'effondrement des cours du caoutchouc et aussi de la dépréciation de la piastre due elle-même à la baisse de l'argent-métal, nos agences ont développé leur activité de la façon la plus fructueuse et leur clientèle s'est sensiblement élargie, surtout à Saigon et à Hanoï, et notre nouvelle sous-agence de Pnom-Penh, ouverte en avril dernier, a pu effectuer, dès les premiers mois de son existence, des opérations intéressantes.

Les conditions économiques générales semblent actuellement s'améliorer, tant au Tonkin qu'en Cochinchine et, par ailleurs, la stabilisation de fait de la monnaie indochinoise donne une sécurité presque complète aux transactions qui nécessitaient autrefois une couverture de change. Toutefois, s'il faut se féliciter que l'actuel ministre des colonies [Piétri] ait, grâce à ses qualités de technicien, pris, dès son arrivée rue Oudinot, les mesures d'exécution relatives à cette indispensable réforme monétaire, il n'en demeure pas moins regrettable que les tergiversations antérieures aient obligé à effectuer cette stabilisation en pleine baisse de l'argent-métal. Si, comme il eût été naturel — et comme par exemple, la *Dépêche coloniale* n'avait cessé de le réclamer en une série d'articles aussi judicieux que documentés — la stabilisation de la piastre avait suivi immédiatement celle du franc, tout le monde en eût profité. La colonie (c'est-à-dire la collectivité) aurait réalisé son stock d'argent-méta dans de bien meilleures conditions et les entreprises privées n'auraient pas eu à souffrir d'une aussi forte dépréciation de leur avoir en piastres, avoir qu'il n'a pas toujours été possible de garantir contre la baisse par des opérations de change de couverture. Une fois de plus, les pouvoirs publics ont paru ignorer que le temps était presque toujours de l'argent.

On peut espérer légitimement que l'année 1930 marquera pour l'Indochine le début d'une nouvelle période de prospérité à laquelle notre Société doit normalement être associée par l'activité des quatre agences et sous-agence quelle elle a installées dans les centres les plus importants de la colonie.

D'autre part, nous avons à vous signaler la création d'un service de prospections et d'études minières que nous avons rattaché à notre agence de Hanoï. Vous savez que le sous-sol de l'Indochine, et en particulier celui du Tonkin, renferme des richesses minières considérables dont une partie seulement a été reconnue et exploitée jusqu'ici. L'organisme que nous avons créé a pour but d'effectuer directement certaines recherches et aussi de nous renseigner avec précision sur les propositions nombreuses que nous adressent les prospecteurs locaux : les affaires minières comportent, en effet, beaucoup d'aléas et nous tenons à ne nous y engager qu'à bon escient. Un certain nombre d'études sont actuellement en cours, soit sur des périmètres nous appartenant, soit sur certains autres pour lesquels nous avons obtenu des options de longue durée.

\*  
\*   \*   \*

L'activité du Crédit foncier de l'Indochine s'est poursuivie très favorablement. La Société réalise le programme de constructions qui transforme progressivement ses terrains nus en propriétés de rapport, fournissant des revenus réguliers. Le Crédit foncier de l'Indochine a, en particulier, terminé en 1929, à Hanoï, son immeuble du Petit Lac où il a aménagé des galeries intérieures comportant des magasins, qui ont tous été loués avant même leur achèvement. À Cholon, il édifie, autour du nouveau marché, toute une cité de compartiments indigènes. D'autre part, l'important domaine de Khan-

Hoï, situé à proximité du port de Saigon, continue à se valoriser, ainsi qu'en témoignent les quelques ventes qui ont été faites en 1929.

Les opérations de prêts hypothécaires continuent à progresser régulièrement, tant dans les centres urbains que dans les provinces agricoles où le Crédit foncier agricole de l'Indochine, filiale du Crédit foncier de l'Indochine, prend une rapide expansion qui l'a amené à ouvrir une nouvelle agence à Cantho, au centre des plus riches provinces agricoles de la Cochinchine.

Le Crédit foncier de l'Indochine et le Crédit foncier agricole de l'Indochine ont conclu avec le Crédit foncier de France un accord qui met des fonds à leur disposition dans des conditions favorables et aidera au développement de leurs opérations.

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a fait porter tous ses efforts vers l'abaissement de son prix de revient. L'application de la saignée alternée lui permet une notable économie de main-d'œuvre, d'autant plus appréciable que la production, loin de diminuer, a marqué, en 1929, un léger accroissement sur celle de 1928.

Les bénéfices seront, bien entendu, très Inférieurs cette année à ceux de l'année précédente en raison de la baisse du caoutchouc, mais les conditions particulièrement favorables dans lesquelles ont été pratiquées les extensions, la fertilité de la plantation de Loc-Ninh, qui couvre actuellement 5.400 hectares, dont 3.000 sont en rapport, et le perfectionnement des méthodes de culture, permettent à la Société de produire encore avec une petite marge bénéficiaire par rapport à son prix de revient, malgré la dépression actuelle des cours de vente. La direction de la Société prend par ailleurs toutes mesures pour ne pas se laisser devancer sur le terrain technique et pour appliquer, avec prudence mais résolution, dans la mesure où ils auront fait leurs preuves, les nouveaux procédés de sélection des graines et de greffage des plants.

La Société indochinoise des cultures tropicales\* a terminé presque entièrement son programme de plantation. Elle a actuellement mis en valeur 5.240 hectares, composés en majeure partie d'hévéas pour 3.880 hectares, puis de cannes à sucre pour 600 hectares, de théiers pour 400 hectares et enfin de caféiers pour 360 hectares.

L'état actuel des plantations de caoutchouc permet d'augurer favorablement de leur rendement futur. La plantation de Hiep-Hoa donne une récolte intéressante de cannes à sucre et contribue à alimenter pour une large part l'usine de la société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine. On a réservé les extensions de café jusqu'à ce que les résultats donnés par le domaine spécialement consacré à cette culture soient absolument probants. Enfin, les plantations de thé donnent toute satisfaction, et la proximité de la première récolte a amené à mettre au point la construction de l'usine qui doit être installée à l'Arbre-Broyé. Parallèlement à l'exécution de son programme initial de culture, la Société a poursuivi l'application de son programme financier : le conseil d'administration, autorisé à porter en une ou plusieurs fois le capital de 50 à 100 millions, a décidé l'émission d'une première tranche de 25 millions d'actions privilégiées, qui a été réalisée au mois de février 1930.

La Société des Caoutchoucs de Binh-Loc a terminé à peu près son programme d'extension : la surface actuellement plantée en hévéas est de 1.000 hectares. Les arbres présentent un développement remarquable, grâce à la fécondité exceptionnelle des terres de ce domaine.

Au total, nos diverses sociétés de plantations font tout ce qui dépend d'elles pour supporter, de la façon la meilleure, la période de stagnation du marché et de dépression des cours. Nous restons persuadés que le prix de la gomme se relèvera, suivant en cela les oscillations inévitables par lesquelles la production et la consommation cherchent constamment à s'équilibrer, et cela, d'autant plus vite qu'interviendra une entente indispensable entre les producteurs. C'est dans cet esprit que nous avons donné notre plein accord au projet d'arrêter les saignées au mois de mai, voyant surtout dans cette décision l'amorce d'un plan général de rationalisation, seul capable de contrebalancer le quasi-monopole de fait, dont jouissent les États-Unis en tant qu'acheteurs.

Nos sociétés, à la suite du programme très strict que, nous nous sommes imposé en période de baisse des cours, seront ainsi particulièrement bien placées pour profiter de toute élévation des prix de vente.

La campagne 1928-1929 a marqué une progression sensible pour la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine, et la campagne en cours s'annonce beaucoup plus favorablement encore. En effet, d'une part, l'élévation récente des droits de douane sur les sucres étrangers permet à la Société un prix de vente plus rémunérateur ; d'autre part, l'augmentation continue du tonnage des cannes à sucre fournies par la Société Indochinoise des Cultures Tropicales assure à l'usine de Hiep-Hoa une alimentation régulière et abondante.

Les efforts persévérants que cette Société a faits pour maintenir son usine en marche, malgré les plus grandes difficultés, commencent à porter leurs fruits, et nous sommes heureux d'avoir pu y aider ; nous avons estimé devoir le faire, non seulement pour sauvegarder les intérêts des actionnaires d'une de nos filiales, mais aussi pour servir les intérêts généraux de l'Indochine, qui doit développer son industrie sucrière dans le but, sinon d'exporter, tout au moins de suffire à sa propre consommation.

La situation difficile de l'industrie cotonnière dans le monde entier ne s'est pas modifiée en 1920. et la Société Cotonnière de Saigon a dû arrêter temporairement ses fabrications le 1<sup>er</sup> novembre dernier. La remise en marche de l'usine ne pourra être envisagée que lorsque le régime douanier, applicable aux cotonnades japonaises entrant en Indochine, sera définitivement fixé. Nous n'avons pas à apprécier les raisons qui conduiraient notre gouvernement à accorder au Japon un traitement de faveur en Indochine, mais il serait déplorable et profondément injuste que les frais de cette mesure politique fussent mis à la seule charge des Français qui se sont intéressés à l'industrie cotonnière dans cette colonie.

Nous vous signalerons enfin qu'à la suite d'un vœu pressant émis par la dernière assemblée générale des actionnaires, notre président a consenti à reprendre la présidence de la Société cotonnière, soucieux de ne pas lui refuser son appui dans les circonstances actuelles.

Les bénéfices de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics ont encore augmenté, et le dividende mis en paiement en janvier 1930 s'est élevé à 36 % contre 34 % l'année précédente. La Société renforce considérablement son matériel de dragages en Cochinchine et son Département Constructions continue l'exécution d'un ensemble de bâtiments très importants, tant au Tonkin qu'en Cochinchine. En Afrique Occidentale Française, la Société poursuit activement le développement de son agence de Dakar qui, en liaison avec les services d'architecture du Crédit foncier de l'Ouest Africain, assume la construction de nombreux immeubles publics ou privés.

La Société coloniale d'éclairage et d'énergie\* vient de mettre en service sa nouvelle centrale de Cantho, qui permettra d'augmenter dans de fortes proportions les ventes de courant pour l'exercice 1930. En outre, la Société a étendu considérablement sa zone d'activité en rachetant, dans des conditions intéressantes, les concessions de Chaudoc, Longxuyen, Sadec, Vinh-Long et Travinh, ce qui lui assure une situation prépondérante dans les riches provinces rizicoles de l'Ouest de la Cochinchine. La Société étudie, avec l'administration, un vaste programme d'électrification de ces provinces et la constitution d'un important réseau à haute tension.

Les recettes réalisées en 1929 sont satisfaisantes, bien qu'elles aient été obtenues uniquement avec les anciennes usines et laisseront un bénéfice appréciable. En vue de réaliser son programme de développement, la Société vient de porter son capital social de 1.050.000 \$ à 2.100.000 \$.

La Société indochinoise d'électricité a réalisé, en 1929 des bénéfices nettement supérieurs à ceux de l'année précédente, et il est probable que le dividende sera maintenu à 125 francs, bien que s'appliquant à un capital augmenté de 30 %.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient\* a terminé la réorganisation technique dont nous vous avons entretenus l'année dernière. Une mission pour laquelle la Compagnie de Saint-Gobain avait prêté le concours d'un de ses meilleurs ingénieurs, a confirmé que la qualité des fabrications était excellente et que la Verrerie d'Haiphong pouvait soutenir la comparaison avec les meilleures usines européennes. La Société fait actuellement les plus grands efforts pour assurer ses débouchés commerciaux : elle a été gênée par la crise économique qui sévit actuellement en Extrême-Orient et par l'inexpérience de sa clientèle qui ne fait pas de différence entre les produits de choix que lui offre la Société et les rebuts des usines européennes auxquels l'Extrême-Orient servait jusqu'au présent de débouché.

[Aucune allusion à la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient...]

La Société indochinoise de Charbonnages et de Mines métalliques a terminé le programme d'installations neuves correspondant à l'équipement de ses gisements de Phan-Mé. Le canal reliant le chemin de fer de la Société au réseau des voies navigables du Tonkin, et dont l'ouverture était attendue depuis longtemps, a été officiellement inauguré en juin 1929, mais, en fait, son utilisation définitive n'a commencé qu'en février 1930.

La production de charbon, supérieure de 40 % à celle de 1928, n'a été limitée que par l'insuffisance des évacuations. Cette production s'accroîtra notablement les années prochaines à la cadence que permettront les possibilités commerciales.

Les ventes de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin\* se sont accrues très sensiblement, durant le dernier exercice, montrant ainsi que l'effort de propagande accompli par la Société commençait à porter ses fruits. Le bénéfice industriel a été parallèlement en sérieuse augmentation. Mais la Société a été éprouvée par la baisse de la monnaie indochinoise et la perte qui en résulte compensera momentanément les bons résultats obtenus par ailleurs. Il n'y a pas lieu de craindre semblable répercussion dans l'avenir, et les résultats de l'exercice 1929-1930 s'annoncent très favorablement.

La construction de l'usine de Mytho destinée à traiter les phosphates provenant des concessions de la Société au Cambodge se poursuit normale ment. Son achèvement est prévu pour le courant de 1931.

La Société des mines d'or de Bao-Lac a éprouvé certaines difficultés dans l'utilisation de la drague puissante avec laquelle elle exploite ses gisements aurifères ; une mise au point nécessitant des réparations assez sérieuses est actuellement en cours.

La Société anonyme des Établissements L. Delignon a mis en marche en 1929 la filature de Giao-Thuy, dans la province de Quang-Nam (Annam) et la Société se spécialise de plus en plus dans la fabrication de tissus exotiques accueillis avec faveur par la clientèle européenne et de soieries destinées au marché indochinois.

La Société des Papeteries de l'Indochine a réalisé, en 1929, de nouveaux progrès au point de vue technique et commercial. Les fabrications ont été améliorées et les prix de revient, notamment ceux de la pâte de bambou, très sensiblement réduits.

L'établissement d'un tarif douanier plus favorable a permis d'étendre les affaires sur le marché de Saïgon. La situation de cette entreprise, qui se développe lentement mais régulièrement, s'améliore chaque jour.

Le dividende de 8 % distribué l'année dernière sera augmenté cette année.

L'Imprimerie d'Extrême-Orient a obtenu, pendant l'exercice 1928-1929, des résultats satisfaisants qui ont permis de maintenir le dividende à 20 %, bien que la baisse de la piastre ait affecté les bénéfices de façon sensible.

La stabilisation de fait a permis de fixer les prix de vente sur des bases certaines et l'Imprimerie d'Extrême-Orient, qui vient d'acquérir une nouvelle usine dans des conditions satisfaisantes, est en situation de poursuivre le développement brillant enregistré pendant les dernières années.

La Société anonyme de Chalandage et remorquage de l'Indochine a porté son capital de 4 à 19 millions de francs, ce qui lui a permis de réaliser son programme de constructions et, par suite, d'augmenter considérablement son trafic.

La Société a établi une ligne de transport entre Haïphong et Benthuy et a ouvert une agence à Benthuy où elle a acheté, dans des conditions avantageuses, des terrains et des magasins situés sur le port.

L'exécution du contrat conclu avec la Société des Charbonnages du Tonkin s'est poursuivie d'une façon satisfaisante.

Les bénéfices de l'exercice 1929 ont augmenté considérablement par rapport à ceux de 1928 et cette progression est confirmée par les résultats connus des premiers mois de 1930.

La Compagnie des Voies ferrées du Centre Indochinois\*, à laquelle sont concédées la construction et l'exploitation de la ligne allant de Beng-Dong-Xo à Loc-Ninh, a été constituée définitivement en juin 1929 au capital de 850.000 \$.

Le gouvernement général a participé à la souscription dans la mesure prévue par les statuts, et les demandes du public ont dépassé de beaucoup la part de capital réservée aux actionnaires indochinois.

Les travaux de construction de la voie ferrée ont été commencés en automne 1929, et, si la mise en application du plan Young ne vient pas troubler l'exécution des prestations en nature, nous pensons que la ligne pourra être ouverte dans le courant de 1932.

Le chemin de fer desservira la région de Loc-Ninh, traversant le domaine de la Société Caoutchoucs de l'Indochine et longeant le domaine de Xa-Cat qui appartient à la Société Indochinoise des Cultures Tropicales. Son terminus est à 25 kilomètres de la plantation de Budop appartenant également aux Cultures Tropicales.

Les pourparlers engagés par la Société des Tramways du Tonkin avec l'administration ont abouti, dans le courant de l'exercice 1929, à un accord qui améliore sensiblement les conditions d'exploitation du réseau d'Hanoi. Une nouvelle ligne, d'une longueur de 5 kilomètres et demi, vient d'être concédée à la Société dans le périmètre urbain et les travaux de cette ligne seront entrepris dès la fin de 1930.

Une augmentation de capital de 5 millions à 7 millions et demi, réalisés au début de 1930, a donné à la Société les ressources nécessaires pour construire cette nouvelle ligne et achever le programme de rénovation du matériel roulant et du réseau entrepris depuis deux ans.

Les recettes de l'exercice 1929 ont marqué une sensible progression sur celles de l'exercice précédent et la Société pourra vraisemblablement reprendre, à partir de cette année, les distributions de dividendes qu'elle avait interrompues pour consacrer toutes ses disponibilités de trésorerie à la remise en état du matériel et du réseau.

La Société d'études pour le développement de l'Agriculture dans l'Ouest de la Cochinchine poursuit les démarches nécessaires pour la constitution d'un domaine de rizières qu'elle mettra en valeur avec le concours d'éléments annamites présentant toute la compétence désirable.

Nous devons vous signaler en passant combien les lenteurs administratives font obstacle à la constitution d'affaires de ce genre, qu'il serait cependant de bonne politique d'encourager pour développer la production du riz indochinois.

L'Union immobilière indochinoise a achevé, le 31 décembre 1929, son premier exercice social. Celui-ci s'est soldé par un bénéfice net d'un million et demi, qui a permis de pratiquer de larges amortissements, de créer une réserve spéciale immobilière et de constituer un report à nouveau important. L'extension du programme de constructions entrepris par la Société et l'opportunité de nouvelles acquisitions avantageuses ont rendu nécessaire une augmentation de capital de 15 à 20 millions de francs, qui a été très aisément couverte dans la colonie.

La Société des Salines de l'Indochine, au capital de un million de piastres, a été définitivement constituée au début de l'année 1929.

Les travaux d'aménagement de la lagune de Cana, située dans le Sud-Annam, dans une région particulièrement propice, ont été poursuivis conformément au programme tracé ; une surface importante a déjà été mise en eau, de sorte que, dès cette année, le budget de l'exploitation sera en équilibre.

Nous rappelons que cette Société bénéficie d'un contrat de 25 ans conclu avec la Régie indochinoise qui assure l'écoulement de la quasi-totalité de ses produits.

La réorganisation des exploitations de la Société des minerais de la Grande Île\* s'est poursuivie pendant l'exercice 1929 et a commencé à porter ses fruits à la fin de l'année. La Société a, en effet, équilibré sensiblement sa production et ses possibilités de vente, tout en obtenant un abaissement notable de son prix de revient, grâce à de sérieuses réductions de dépenses.

Malheureusement, le marché du mica ne s'est pas amélioré et les cours ont été plus bas que jamais. Nous espérons néanmoins arriver à faire reconnaître bientôt que les micas de Madagascar ont des propriétés inégalables pour certains usages.

L'Union des Graphites\* éprouve les difficultés inhérentes à une exploitation difficile dans un pays où les moyens de communication et l'outillage économique sont encore rudimentaires. D'autre part, le marché du graphite est étroit et les prix se sont avilés temporairement, comme cela s'est produit pour presque toutes les matières premières. Le service commercial, servi par la qualité supérieure du graphite produit, maintient sans difficulté la situation que la Société a rapidement conquise sur le marché et tous les efforts de la direction tendent à surveiller sévèrement le prix de revient pour que la crise actuelle soit franchie avec le minimum de pertes.

La Société des Gemmes de Madagascar\* réalise son programme dans les conditions prévues. La production de 1929 a été de 3.835 kg de grenats en accroissement considérable par rapport à la production de 1928. La production des premiers mois de 1930 marque de nouveaux progrès.

Le marché des petites pierres servant à la bijouterie s'est alourdi à la fin de l'année, mais le marché des pierres servant à la joaillerie reste excellent.

La Société Malgache de Cultures\* possède dès à présent 300 hectares de plantation de sisal en plein rapport. Le rendement en est élevé et les fibres sont aisément vendues à des prix qui laissent une marge bénéficiaire intéressante. D'autre part, la Société a réalisé des extensions portant les surfaces plantées à 1.260 hectares ; elle a demandé de nouvelles concessions à Tuléar même et dans les environs.

La Société des Plantes à parfums de Madagascar\* a mis à profit la variété et la fertilité de ses domaines, tant à Nossi-Bé que sur la Grande Terre, pour diversifier les cultures auxquelles elle se livre et diviser ainsi son risque commercial. Bien que la baisse qui sévit sur les cours de toutes les essences à parfums se soit encore accentuée en 1929, la société prévoit un résultat bénéficiaire très voisin de celui qu'elle avait obtenu en 1928 et qui avait permis la distribution d'un dividende de 7 %.

La Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar s'est installée en Tunisie au cours de l'année 1929. Elle a repris, à des conditions favorables, l'exploitation de la Saline de Sfax et obtenu le renouvellement de la concession pour trente ans. La capacité de production de la Société se trouve approximativement triplée, tant par l'acquisition de cette nouvelle saline que par les extensions qu'elle a réalisées à Djibouti et à Diégo-Suarez. La Société consacre tous ses soins à la recherche de débouchés commerciaux, d'autant plus que divers pays encouragent de tous leurs efforts la création de salines nationales.

Nous signalerons à cette occasion combien il serait désirable que la France ne restât pas plus longtemps fermée au sel tunisien dont l'entrée est interdite par une méconnaissance singulière des principes généralement appliqués en matière coloniale.

Les résultats de l'exercice 1929 sont satisfaisants et analogues à ceux de l'exercice précédent.

Nous avons, au mois d'août dernier, procédé à la constitution de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain\* avec le concours de la Société financière électrique, de la Compagnie d'électricité du Sénégal et de la Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

Cette Société a passé des accords qui lui permettront d'absorber prochainement la Compagnie d'électricité du Sénégal et la Compagnie africaine d'électricité, et d'assurer, par suite, la distribution d'énergie électrique dans les centres de Dakar, Rufisque, Saint-Louis, Kaolack, Louga et Thiès.

La Société a soumis à l'approbation du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française un vaste programme qui améliorera notablement la distribution du courant dans les principales villes du Sénégal. Cette vieille colonie est, à cet égard, notablement en retard sur l'Indochine et nous serons heureux d'y favoriser le développement des applications de l'énergie électrique, qui sont devenues indispensables pour le confort et l'hygiène de la vie sous les tropiques.

Nous avons pris, à la fin de 1928, une participation dans la Société Les Ports Coloniaux, constituée par la Société commerciale d'affrètements et de Commission et le groupe des Compagnies de navigation comprenant les Chargeurs Réunis, la Compagnie Fraissinet et la Compagnie Cyprien Fabre.

Cette société, dont le capital est de 7.500.000 fr., a pour objet l'aménagement et l'exploitation de ports de la Côte Occidentale d'Afrique en même temps que l'amélioration des conditions de manutention des marchandises. L'exécution de ce programme facilitera considérablement le développement économique de nos colonies africaines et c'est cette considération d'intérêt général, autant que les bases solides sur lesquelles est établie la société, qui nous a amenés à y prendre un important intérêt.

La Société des Comptoirs sénégalais\* a pris des mesures énergiques pour réduire autant que possible la répercussion sur ses affaires de la crise commerciale qui continue à sévir en Afrique Occidentale. Elle s'est abstenue de toute opération spéculative sur les arachides, et a réduit notablement ses achats de produits indigènes. Par contre, ses ventes de marchandises ont marqué une progression sensible par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les stocks ont ainsi été allégés et assainis dans toutes les agences. Il est impossible de donner, dès maintenant, des prévisions sur les résultats finaux de la campagne qui ne seront connus qu'après l'inventaire général c'est-à-dire dans le courant de juin. En tout cas, les réformes énergiques que nous avons apportées dans cette affaire ont assaini et fortifié les bases, préparant ainsi, comme suite à la réorganisation financière qui devra intervenir le moment venu, un avenir certainement meilleur et propre à dédommager ceux qui auront su maintenir leur confiance à une entreprise éprouvée surtout par suite de circonstances échappant à son contrôle.

En effet, nous sommes de plus en plus convaincus qu'une politique de concentration par voie d'ententes ou de fusions, telle qu'elle vient d'être pratiquée par les plus importantes sociétés commerciales anglaises en Nigéria et en Gold Coast, aidera à conjurer dans nos colonies d'Afrique Occidentale et Equatoriale une crise qui dure depuis trois ans déjà.

Le premier exercice du Crédit foncier de l'Ouest Africain\* a donné des résultats très satisfaisants.

Aux agences ouvertes en 1928 (Fez, Dakar, Abidjan) se sont ajoutées, en 1929, celles de Brazzaville et de Douala, puis, en février 1930, celle de Casablanca.

Au 31 décembre 1929, les prêts en cours atteignaient plus de 31 millions de francs, dont 16 millions conclus dans le second semestre de l'année. Au 31 mars 1930, le montant atteint 42 millions. Si rapide que soit, elle l'eût été plus encore si la société ne s'était imposé la plus grande prudence dans le choix de ses gages en écartant ceux qui

sont situés dans des centres de seconde importance, pour n'accepter que des immeubles de valeur certaine.

Le Crédit foncier de l'Ouest Africain a poursuivi la réalisation de son programme de constructions. En plus de trois grands immeubles à Fez, qui seront terminés en 1930, il construit à Dakar une cité indigène conçue suivant les données les plus nouvelles de l'urbanisme, ainsi qu'un building à usage de bureaux et d'appartements.

Le développement et l'activité de nos colonies africaines à laquelle contribue d'ailleurs le Crédit foncier permet d'augurer très favorablement de l'avenir de cette Société.

#### [BILAN]

.....  
Conformément à l'article 20 des statuts, le sort a désigné comme administrateur sortant, M. Léon Boulle, qui est rééligible et qui accepte le renouvellement de son mandat.

Nous vous proposons de réélire M. Léon Boulle pour une nouvelle période «le six années.

.....  
MM. Gaston Paitel et Jean Thierry, commissaires sortants, sont rééligibles.

---

#### Échos de Bourse et de Phynance (*Les Annales coloniales*, 5 juin 1930)

Notre confrère *Commentaires* du 1<sup>er</sup> juin, publie les deux échos suivants sur les frères rivaux de Rivaud et Octave Homberg, spécialistes des affaires de caoutchouc, princes du bluff et rois de la spéculation.

#### Deux méthodes

Pour fêter les insuccès de la Financière française et coloniale, M. Octave Homberg a fait frapper une médaille portant au recto son effigie.

Pour fêter le cinquantenaire de la Lyonnaise des Eaux, une médaille a été également frappée, mais elle ne porte nullement l'effigie de M. Petsche qui, cependant, est le grand artisan de cette belle affaire.

Cela prouve que M. Petsche et M. Octave Homberg ont une conception différente de la modestie. [...]

---

#### L'Indochine au Palais-Bourbon (*Les Annales coloniales*, 28 juin 1930)

#### LIONEL DE TASTES L'inquisiteur mondain

M. Lionel de Tastes décharge la main de Moscou. Il s'élève véhémentement contre les dilapidateurs de l'épargne, administrateurs suspects à la tête des nombreuses sociétés françaises qui ne présentent qu'une façade destinée à cacher des émissions de papiers aujourd'hui dépréciés.

Le danger de ces méthodes est double : elles nous ont déshonorés aux yeux des indigènes d'Indochine et elles éloignent les capitaux français de notre belle colonie.

Et voici qu'au-dessus des sanglants événements de Yen-Bay plane l'ombre sinistre de M. Octave Homberg, phynancier sans scrupule, cause de tant de ruines.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Finances  
(*Le Petit Parisien*, 14 août 1930)

Officier  
MM. Giscard d'Estaing, directeur de la Société financière française et coloniale.

---

Septembre 1930 :  
les Comptoirs sénégalais\* (SFFC) sont absorbés par Le Commerce africain

---

PRISE DE CONTRÔLE  
(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1930).

On nous dit que l'Union syndicale financière [Siaume] viendrait de prendre le contrôle de la Société des Publications périodiques Desfossés, qui avait appartenu au groupe Homberg. [...]

---

Candidat !  
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1930)

M. Octave Homberg, dont les avatars coloniaux sont innombrables et qui a coûté des milliards à l'épargne française avec ses sociétés coloniales boursouflées, Indochinoise de Cultures tropicales, Minerais de la Grande-Île, Comptoirs sénégalais, Chalandage et remorquage au Tonkin, Sucreries et raffineries de l'Indochine, Verreries d'Extrême-Orient et trente autres *ejusdem farinae*, sera, paraît-il, de nouveau, candidat à Nice en remplacement de M. Capron, décédé.

Nul doute que la coalition de tous les Français, ne réussisse, comme en 1928, à éliminer du Parlement M. Octave Homberg, qui, par sa faute, a causé tant de ruines, et de deuils dans notre pays sous le vocable colonial.

---

L'exportation du caoutchouc  
On nous communique la note suivante  
(*Le Journal des débats*, 3 novembre 1930)

En sa qualité de président d'honneur du syndicat de défense des planteurs de caoutchouc, M. Octave Homberg a reçu du président du syndicat de Saïgon confirmation que le gouvernement général de l'Indochine accordait à titre d'avance, sans intérêt, une prime de quatre francs par kilogramme de caoutchouc exporté sur la France, cette mesure ayant effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> juin dernier.

---

Erreur coloniale  
par Marcel Ruedel  
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1930)

NOTRE distingué confrère Oulman vient de fonder une nouvelle feuille coloniale, le *Petit Bleu colonial*, dont le premier numéro daté du 1<sup>er</sup> novembre est sorti hier avec un peu de retard. [...]

Pour reprendre l'oreille des coloniaux, il n'aura qu'à combattre, comme il le fit jadis, les écumeurs coloniaux de l'épargne métropolitaine et plus particulièrement M. Octave Homberg qu'il a, pendant cinq ans, cloué au pilori avec une maestria à laquelle je me plais à rendre hommage.

Les valeurs Octave Homberg  
par L'Angély  
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1930)

M. Octave Homberg aurait, dit-on, l'intention de tenter à nouveau sa chance électorale, dans la circonscription Cannes-Antibes dans les Alpes-Maritimes où il fut battu, il y a deux ans par M. Capron, maire de Cannes.

Nous avons à ce moment établi un tableau sans commentaires des principales valeurs Octave Homberg en marquant le recul considérable que ses titres avaient subi.

Fidèles à cette tradition, nous donnons aujourd'hui le même tableau mis à jour.

	1926-1929	1926-1929	Cours du 2 déc. 1929	Cours du 18 nov. 1930 ou dernier cours coté
	Plus haut	Plus bas		
SFFC (act. libérées)	3.750	1.420	1.420	825
Soieries F. Ducharme				
Actions	1.890	687	1.200	900
Parts (1/10 <sup>e</sup> )	1.450	575	985	700
Éts Vautheret, Gros et Laforge				
Actions	690	540	350	220
Parts	2.195	890	955	530
Manuf. Frse Tapis et Couvertures	2.150	660	1.315	860
C i e C e n t r a l e d'Energie Electrique	2.440	601	1.635	1.160
Algériene d'Eclairage et Force	1.180	351	815	700
Crédit foncier de l'Indochine				
Actions	975	480	505	340
Parts	10.495	4.450	6.745	3.640
Caoutchoucs de l'Indochine				

Actions	2.800	720	705	425
Parts (1/10 <sup>e</sup> )	11.300	2.750	2.905	1.500
Indoch. Cultures tropicales				
Actions	735	80	90	53
Parts	13.900	1.400	1.500	710
Sucrieries et raffineries de l'Indochine				
Actions	780	48	50	55
Parts	1.430	133	148	189
Société cotonnière de Saïgon				
Actions	975	36	45	19,5
Parts	9.700	1.025	1.030	241
Dragages et Travaux Publics	1.925	856	1.480	1.040
Phosphates du Tonkin	890	179	200	239
Actions	176	69	71	27,5

	1926-1929	1926-1929	Cours du 2 déc. 1929	Cours du 18 nov. 1930 ou dernier cours coté
	Plus haut	Plus bas		
Chalandage et remorquage de l'Indochine	505	120	128	101
Salines de Djibouti et de Madagascar	870	320	650	446
Société des minerais de la Grande Ile				
Actions	312	48	48	18
Parts	5.350	450	450	155
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient				
Actions	176	69	71	27,5
Comptoirs Sénégalais				
Actions	405	100	102	40
Parts	2.960	325	325	40

La cascade se poursuit. Jusques à quand ?

---

L'ENVERS DU DÉCOR  
par O.P.  
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1930)

Il faut reconnaître que le cas de M. Octave Homberg, tout comme celui du président Haller dont les actes « fastes » et néfastes s'élaboraient tantôt dans le conscient, plus souvent dans le subconscient, est un cas stupéfiant défiant le sens commun.

Pour servir d'introduction à la vie aventurière de sa finance coloniale, M. Octave Homberg prête sa signature et laisse éditer par son journal [la Dépêche coloniale] un livre symbolique intitulé : *L'envers du Décor*. Il a pour mission d'éclairer le mal dont souffrent nos colonies.

Qui, parmi les maîtres « donogoonais », a jeté avec autant d'acharnement la déconsidération sur les affaires coloniales, en créant des parts de fondateurs en série comme des vignettes de pochettes-surprises et en lançant en Bourse des titres qui ne représentaient encore que des plantations en friche et des affaires embryonnaires trop souvent inviablés.

Voici quelques exercices de « l'extension » des cours auxquels s'est livré l'acrobate colonial, génial précurseur d'Oustric. On peut choisir au hasard ou plutôt je rappelle les valeurs tapageuses ravageuses qui, à ma connaissance, ont créé les pires malaises :

Indochinoise des Cultures tropicales				
Actions	735	80	90	43
Parts	13.900	1.400	1.500	595
Sucrieries et raffineries de l'Indochine				

Actions	780	48	50	50 00
Parts	1.430	133	148	170 00
Société cotonnière de Saïgon				
Actions	975	30	45	19 50
Parts	9.700	1.025	1.030	241 00
Société des minerais de la Grande Ile				
Actions	312	48	48	18 00
Parts	5.350	450	450	155 00
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient				
Actions	176	69	71	27 50
Comptoirs Sénégalais				
Actions	405	100	102	40 00
parts	2.900	225	325	170 00

Le voici l'envers du décor, tel que M. Octave Homberg lui-même l'a révélé aux malheureux épargnants qui ont eu le malheur de se laisser prendre à ses pièges boursiers.

Évidemment, après de telles épopées de chantage, les Français ont perdu le goût du placement colonial, au plus grand dam des affaires saines. Aux échaudés, le placement colonial n'apparaît plus que comme une vaste officine financière engloutissant un gros volume de capitaux et ne fondant de l'or en barre que pour les maîtres donogoonais.

Si l'on veut enrayer la crise grave de confiance (car il y a en France de l'argent qui dort au fond des coffres-forts et qui pourrait profiter grandement à nos colonies), une épuration du marché des valeurs coloniales s'impose.

Il serait injuste et combien funeste pour « la France Extérieure » magnifiée si heureusement par M. François Pietri que l'Enquête Boursière ne fasse la lumière que pour la métropole.

Pour les colonies aussi, il faut que la lumière soit.

Avec un sens parfait de l'ironie, M. Octave Homberg parle maintenant de *l'Envers du Décor*, il en aperçoit les hideurs aujourd'hui : mais ses souscripteurs, eux, ne connaissent que cela depuis longtemps.

---

Du haut de mon cocotier  
Le Krak Homberg  
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1930)

Après Oustric, Devilder.

Après Devilder, Octave Homberg.

Le marché s'épure.

Le scandale politico-financier se poursuit. Octave Homberg y apporte une couleur coloniale, surtout dans les notices de ses vignettes, car depuis sept ans, nous avons signalé à nos lecteurs combien peu coloniales étaient en fait ces valeurs que leur manager lançait à grand son de trompe.

Aujourd'hui, les trompettes triomphantes ont fait place au glas funèbre des cloches d'hiver.

Vous tous, pauvres souscripteurs gogos à la hausse, éternels moutons de Panurge, il y a longtemps que vous avez fait votre deuil des sommes péniblement mises de côté et destinées à mettre un peu de beurre sur le pain de vos vieux jours.

Il y a longtemps que vous savez que la Financière française et coloniale, que les Minerais de la Grande-Île, que l'Indochinoise de Cultures tropicales, que les Sucrieries et raffineries de l'Indochine, que la Société industrielle de chimie en Extrême-Orient [SICEO], que la Société cotonnière de Saïgon\*, que les Chalandage et Remorquage de l'Indochine n'étaient que duperie et attrape-nigauds.

Mais lui, l'animateur, son tour est venu aussi, comme à Oustric, comme à Devilder le mois dernier pour sauver quelques-unes de ses valeurs d'une chute verticale aboutissant au zéro, il a de sa poche racheté pour dix-sept millions quelques dizaines de mille de ses crocodiles empaillés. Peine perdue.

La fin est arrivée.

Adieu, Octave, les haras, les écuries de courses les bancos d'un million ou deux à Deauville et à Cannes, l'hôtel de la rue du Général-d'Andigné si admirablement tapissé contre les bruits du dehors, adieu la vie princière, et l'arrogance. À son tour de regretter l'argent des poires si follement dilapidé.

Avant-hier, M. Jacob a alerté le financier dans la Cité pour l'avertir que ses titres allaient être cotés d'office. O. Homberg a réagi qu'il ne pouvait plus rien. Aussi la Financière française et coloniale, la moins mauvaise des valeurs du groupe, est tombée de 750 fr. lundi à 600 mardi, 500 mercredi, jugez des autres.

Où sont les hardies spéculations de jadis ?

Où sont les 900 millions de 1926 ?

Mais où est le pèze d'antan ?

Balzac [peu lisible].

P. S. : M. Louis Marin va avoir encore de quoi s'occuper. On dit que de nombreux parlementaires ont été gratifiés des faveurs d'Octave Homberg :

Bons de caisse ?

Comptes fictifs ?

Actions d'apport ?

Parts de fondateur ?

---

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1930).

L'action Société financière française et coloniale, fléchit brusquement, mardi, à 610 contre 750 la veille. Elle tombe à 500 mercredi. Les attaques des vendeurs seraient, dit-on, pour peu de chose dans cette chute. Les positions à terme seraient plus réduites. Le portefeuille vend et les offres tombent dans un marché étroit.

Que se passe-t-il dans le groupe Homberg ? Il est assez difficile de le savoir. Nous n'avons pu nous faire préciser quelle confiance il convient d'accorder au bruit de négociations avec la Banque Lazard et qui avanceraient assez lentement, en raison de la résistance de M. Homberg à certaines mesures de contrôle et de prudence.

En gros, il paraît cependant très probable que l'entourage du financier s'efforce de l'écartier de la direction des bonnes affaires à laquelle il participe encore. Il semble que la Société financière française et coloniale a déjà liquidé pas mal de titres de ses bonnes participations : actions et parts du Crédit foncier de l'Indochine, actions Dragages et Travaux publics, Algérienne d'Éclairage et de force, pour ne citer que celles-là dont les

marchés sont normaux, mais, pour les trois premières surtout, en forte baisse. En revanche, on constate que Vautheret, Gros et Laforge\* est depuis longtemps offerte sans contrepartie à 173 ; que l'action Ducharne, négociée à 770 mardi, n'a pas pu être cotée mercredi. Il convient de remarquer, toutefois, que M. Homberg, ou plutôt la Financière française et coloniale, ne semble pas engagé sur le marché comme l'était par exemple M. Devilder, et qu'il ne convient pas de redouter un sort analogue. Jeudi matin, on nous répondait à la Financière Française qu'il ne paraissait pas utile de faire un communiqué, qu'il convenait de laisser passer l'orage. L'établissement n'est d'ailleurs pas une banque de crédit, mais une banque d'affaires.

\*  
\* \*

Les cours de l'action Dragages et Travaux publics ont rétrogradé de 1.250. à 1.030 d'une semaine à l'autre, non point sur l'annonce de l'augmentation de capital que l'on attendait, mais, sur ces modalités : les actions nouvelles de 250 francs seront émises à 600 fr. On avait espéré un cours plus voisin du pair. Il est, en outre, vraisemblable que sur ce marché, qui n'est pas très large, le groupe Homberg vend les titres dont il peut encore disposer.

---

Arrivée du gouverneur général Pasquier au Bourget  
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

M. Toché<sup>15</sup> représentait la finance.

---

La commission d'enquête  
et les affaires coloniales  
(*Les Annales coloniales*, 22 décembre 1930)

Pour ses prochaines séances, la commission d'enquête parlementaire, que préside M. Louis Marin, a prévu les auditions de MM. Bonnefon-Craponne, Gaston Vidal, Jacques Duboin, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances, et Oustric.

Ayant ainsi terminé son enquête sur la Snia Viscosa, la commission suspendra ses travaux du 27 décembre au 5 janvier.

Elle étudiera à partir de cette date les dossiers d'autres établissements financiers, notamment des banques Oustric, Devilder, Bénard Frères et Cie, et Octave Homberg (Société financière française et coloniale, etc.).

La commission examinera dans les dossiers de ces affaires le tort fait à l'épargne par la hausse fictive réalisée sur les affaires émises ou lancées par ces diverses banques et les compromissions parlementaires avec ces établissements, aussi bien dans leurs affaires que dans les publications qu'ils éditaient.

---

---

<sup>15</sup> Carlo Toché (1886-1968) : fils du peintre Charles Toché. Polytechnicien. Directeur de la SFFC depuis 1923 : « J'ai été directeur de la Société financière française et coloniale pendant dix ans, de 1923 à 1933. Je lui ai apporté, durant cette période, et en particulier au cours des graves difficultés qu'elle connaît depuis fin 1930, un entier concours. Je suis toujours administrateur en exercice de cette société [...] » (Assemblée générale des Sucreries et raffineries de l'Indochine du 26 septembre 1934 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 novembre 1934).

Le krach Octave Homberg  
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

Nous croyons savoir qu'à la suite de l'effondrement en Bourse de la Société financière et Coloniale, et de toutes les valeurs de M. Octave Homberg, un groupe de banques, comprenant notamment la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard frères et l'Union parisienne, serait intervenu pour empêcher la dégringolade à zéro de la Financière française et coloniale et des sociétés annexes. M. Octave Homberg serait d'ores et déjà démissionné comme président du conseil d'administration ou comme administrateur-délégué de toutes ses sociétés.

Ceci n'engage d'ailleurs que l'avenir, M. Octave Homberg prenant naturellement à sa charge les fautes et déconfitures du passé.

---

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

Irrégularité des cours de l'action Société financière française et coloniale, puis recul : 600 ; vendredi de la semaine dernière, 625 samedi. Un communiqué d'allure officielle annonce lundi « qu'un accord vient d'intervenir qui assure à cet établissement le concours d'un groupe composé de la Banque de l'Indochine, de la Maison Lazard frères et de la Banque de l'union parisienne. » La nouvelle était sans doute escomptée, on cote 596 et l'on fléchit le lendemain à 540.

Sur l'initiative probable du ministère des Finances, un accord de principe est intervenu entre les firmes indiquées. L'effort de beaucoup le plus considérable incomberait à la Maison Lazard ; la Banque de l'Indochine ne ferait guère, dit-on, que déposer sa carte de visite. Cela expliquerait pourquoi cet Établissement privilégié ne paraît pas encore avoir avisé de ses intentions le ministère des Colonies, comme il se doit

M. Homberg se retirerait complètement. Mercredi, on cote à nouveau 540.

\*  
\* \*

Il y a peu de temps encore, on négociait quotidiennement deux ou trois parts Crédit foncier de l'Indochine. Offres et demandes s'équilibraient sans trop de difficultés avec tendance à la baisse, il est vrai. Dès que l'on eut parlé des embarras de la Société financière, française et coloniale, quelques ventes, par unités, venues d'un peu partout — une dizaine de titres par jour — arrivèrent sur le marché. Motif : M. Homberg, président de la française et coloniale, est également président du Crédit foncier de l'Indochine. Les deux affaires sont pourtant complètement indépendantes l'une de l'autre. Il n'en fallut pas davantage, sur un marché creux, pour effondrer les cours. On dut réduire les offres, puis coter 2.145 offert, puis à nouveau réduire les offres, vers 2.000.

Cet exemple de la réaction d'un marché du comptant, est, caractéristique. À terme, d'ailleurs, les cours de l'action baissaient fortement.

---

NOMINATIONS  
(*Le Journal des débats*, 30 décembre 1930)

L'Agence économique et financière écrit : « Comme suite aux accords avec la Banque de l'Indochine, la maison Lazard frères et la Banque de l'Union parisienne, MM. Léon Boulle et René Bouvier, déjà administrateurs de la Société financière française et coloniale, ont été nommés administrateurs délégués, la présidence étant toujours exercée par M. Octave Homberg.

---

Suite :  
[SFFC \(1930-1949\)](#).